BUREAU INTERNATIONAL DU TRAVAIL

Conseil d'administration

317e session, Genève, 6-28 mars 2013 **GB.317/PFA/PV/Projet**

Section du programme, du budget et de l'administration **PFA**

Avertissement: Ce document est un projet, qui peut comporter des omissions ou des erreurs et n'est rendu public qu'à des fins de vérification et de rectification. Les mentions contenues dans ce document provisoire n'engagent pas les personnes dont les propos sont rapportés. La responsabilité du BIT ne saurait être engagée à raison des éventuelles erreurs et omissions entachant ce document, ou de l'utilisation qui pourrait en être faite par des tiers.

PROJET DE PROCÈS-VERBAUX

Section du programme, du budget et de l'administration

Table des matières

Page

Segment du programme, du budget et de l'administration 1

Première question à l'ordre du jour
Propositions de programme et de budget pour 2014-15
(GB.317/PFA/1 et GB.317/PFA/1/1) 1

Deuxième question à l'ordre du jour
Questions relatives au bâtiment: Projet de rénovation du bâtiment du siège
(GB.317/PFA/2) 25

Troisième question à l'ordre du jour
Délégation de pouvoirs en vertu de l'article 18 du Règlement de la Conférence
internationale du Travail (GB.317/PFA/3) 29

Quatrième question à l'ordre du jour
Services communs et coordination du système des Nations Unies: Incidences
financières pour l'OIT (GB.317/PFA/4) 29

Cinquième question à l'ordre du jour
Autres questions financières: Rapport des membres gouvernementaux du Conseil
d'administration chargés des questions de répartition des dépenses (GB.317/PFA/5) 34

Segment relatif aux audits et au contrôle 35

Sixième question à l'ordre du jour
Suite donnée au rapport du Chef auditeur interne pour l'année qui s'est achevée
le 31 décembre 2011 (GB.317/PFA/6) 35

Septième question à l'ordre du jour
Rapport du Chef auditeur interne pour l'année qui s'est achevée le 31 décembre 2012
(GB.317/PFA/7) 37

Page

Huitième question à l'ordre du jour
Rapport du Comité consultatif de contrôle indépendant (CCCI) (GB.317/PFA/8) 38

Segment des questions de personnel 42

Neuvième question à l'ordre du jour
Déclaration du représentant du personnel 42

Dixième question à l'ordre du jour
Amendements au Statut du personnel: Révision des procédures de recrutement et de sélection (GB.317/PFA/10) 42

Onzième question à l'ordre du jour
Questions relatives aux pensions: Rapport du Conseil de gestion de la Caisse de versements spéciaux (GB.317/PFA/11) 45

Douzième question à l'ordre du jour
Questions relatives au Tribunal administratif de l'OIT: Composition du Tribunal (GB.317/PFA/12) 45

Annexes

I. Propositions de programme et de budget pour 2014-15 présentées par le Directeur général (317e session, 11 mars 2013) 47

II. Réponse du Directeur général au débat de la Section du programme, du budget et de l'administration (PFA) sur les Propositions de programme et de budget pour 2014-15 (317e session, 21 mars 2013) 53

III. Déclaration du président du Comité du Syndicat du personnel à la Section du programme, du budget et de l'administration du Conseil d'administration (317e session, 13 mars 2013) 59

IV. Actualisation des contributions des Etats Membres reçues entre le 1er et le 13 mars 2013 63

V. Barème des contributions au budget pour l'exercice financier 2014-15 64

PROJET

1. La Section du programme, du budget et de l'administration du Conseil d'administration s'est réunie les 11, 12, 13 et 21 mars 2013, sous la présidence de M. de Robien, Président du Conseil d'administration. M. Mdwaba et M^me^ Sundnes étaient les porte-parole des employeurs et des travailleurs.

2. L'ordre proposé pour la discussion dans le document GB.317/PFA/TOB a été adopté.

Segment du programme, du budget et de l'administration

Première question à l'ordre du jour

Propositions de programme et de budget pour 2014-15 (GB.317/PFA/1 et GB.317/PFA/1/1)

3. *Le Directeur général* a présenté ses Propositions de programme et de budget pour 2014-15, (sa déclaration est reproduite à l'annexe I).

4. *Le Président*, après l'adoption de l'ordre pour la discussion proposé dans le document GB.317/PFA/1/D.1, a ouvert la discussion sur la vue d'ensemble (paragr. 1-37).

5. *La porte-parole des travailleurs* félicite le Directeur général pour son programme de réforme, notant qu'il est nécessaire d'introduire des changements dans le Bureau pour que l'Organisation puisse jouer un rôle de premier plan dans le rééquilibrage de l'économie mondiale et dans la promotion de la justice sociale dans le monde. Le groupe des travailleurs approuve donc les résultats attendus de la réforme présentés à la figure 8. L'examen de la structure extérieure devrait comporter une analyse des moyens à mettre en œuvre pour renforcer les capacités techniques dans les régions dans les domaines des politiques macroéconomiques, des normes, des relations professionnelles, des conditions de travail et des salaires. L'intervenante ne doute pas que le personnel et le Syndicat du personnel seront consultés à propos du processus de réforme.

6. L'oratrice se félicite que la Déclaration de l'OIT sur la justice sociale pour une mondialisation équitable constitue le fil directeur du programme pour 2014-15. Le groupe des travailleurs est favorable à la poursuite des travaux sur les 19 résultats et espère que leur rattachement aux domaines de première importance favorisera le travail d'équipe et permettra de promouvoir une approche plus ciblée. Il est cependant crucial de veiller à ce que les normes du travail et les questions d'égalité entre hommes et femmes soient dûment prises en compte dans chacun de ces huit domaines. Le Bureau des activités pour les travailleurs (ACTRAV) doit être pleinement associé à la conception et à la mise en œuvre des activités relevant de ces domaines et des 19 résultats. L'importance attachée aux organisations d'employeurs et de travailleurs, et notamment au renforcement de leurs capacités, devrait être un élément central des activités du Bureau. De nouvelles modalités de travail sont nécessaires pour mener à bien les activités dans les huit domaines, et il importe que chaque équipe de travail soit dotée des plus hautes compétences techniques et d'une masse critique optimale. L'oratrice attend avec intérêt un complément d'information sur la mise en œuvre des activités qui seront menées au titre de chacun des domaines de première importance.

7. Le groupe des travailleurs approuve la croissance nominale du budget de 0,3 pour cent, qui tient pleinement compte de la situation des Etats Membres. Ayant pris note des ressources qu'il est proposé d'allouer aux différents résultats présentés dans le tableau 4, le groupe

tient notamment à relever la diminution des ressources prévues pour les résultats 12 et 18. Il estime que les ressources supplémentaires affectées à la promotion de l'emploi devraient être utilisées pour renforcer les capacités du Bureau dans le domaine macroéconomique. Le groupe est favorable à ce que l'on prélève des fonds sur le Compte supplémentaire du budget ordinaire (CSBO) pour les allouer aux domaines de première importance. C'est la raison pour laquelle la porte-parole du groupe lance un appel pour que d'autres donateurs alimentent ce compte. Le groupe des travailleurs appuie l'idée d'accorder une place très importante à la coopération Sud-Sud et triangulaire dans la stratégie de coopération technique de l'OIT. Il espère cependant que le bilan prévu des activités de coopération technique permettra de mieux cibler les ressources extrabudgétaires sur l'Agenda du travail décent, ainsi que sur le renforcement des capacités des organisations de travailleurs. Enfin, l'intervenante se félicite qu'il soit prévu d'améliorer les informations relatives à la réalisation des résultats, puisque cela a été jugé nécessaire, eu égard notamment aux activités de l'OIT dans les pays.

8. *Le porte-parole des employeurs* se félicite de l'esprit de réforme dont témoignent les propositions de budget, ainsi que de la volonté d'accorder la priorité aux réalités et aux besoins des Membres exprimée par le Directeur général dans sa présentation. En raison de la crise mondiale de l'emploi, il est capital de faire de la création d'emplois un objectif prioritaire et, à cette fin, d'aider les mandants à instaurer des conditions qui permettent aux entreprises de se développer et d'embaucher. Le groupe des employeurs est de ce fait très satisfait de l'introduction d'un domaine de première importance intitulé «Des emplois plus nombreux et de meilleure qualité pour une croissance inclusive». Il convient de définir ces domaines encore plus précisément si l'on veut qu'ils puissent déboucher sur des changements réels au sein de l'Organisation. Etant donné, d'une part, que le budget est alloué aux résultats et non aux domaines de première importance et, d'autre part, qu'aucune cible spécifique n'est assignée à ces derniers, on peut craindre que les activités qui seront entreprises à leur titre ne se superposent en partie, sous un autre nom, à celles qui sont menées au titre des 19 résultats. Il serait souhaitable que les plans de travail concernant ces domaines aillent dans le sens d'un renforcement de la coopération entre les départements du Bureau.

9. Sachant que la nouvelle approche relative au programme et budget est assujettie à la nécessité de mettre en œuvre le cadre stratégique existant, il est essentiel que l'élaboration du nouveau cadre stratégique commence dans les plus brefs délais et que les mandants y soient étroitement associés. Les réunions régionales peuvent également donner lieu à des contributions utiles à cet égard, raison pour laquelle il importe à l'avenir que leur calendrier soit aligné sur le cycle du cadre stratégique. L'intervenant constate avec plaisir que le Bureau a prévu de présenter des rapports plus détaillés sur la réalisation des résultats escomptés au titre de chaque résultat; en effet, les indicateurs actuels du cadre stratégique ne fournissent pas au Conseil d'administration suffisamment de données pour lui permettre d'évaluer l'impact de l'action de l'OIT sur le terrain.

10. Sachant que le renforcement des capacités des partenaires sociaux est capital pour la bonne mise en œuvre du programme et du budget et que le Bureau des activités pour les employeurs (ACT/EMP) joue à cet égard un rôle clé, il est regrettable que les ressources prévues pour ACT/EMP n'aient pas augmenté. Le haut degré de priorité attaché à certains domaines clés et le fait qu'ACT/EMP soit le point focal pour les entreprises privées rendent un réajustement de ce budget encore plus urgent. Les activités de réforme engagées au cours des six derniers mois dans le domaine de la gouvernance et de la gestion interne sont remarquables. L'orateur encourage la nouvelle direction du Bureau à poursuivre à ce rythme. La réforme du Bureau implique à l'évidence que le budget soit alloué aux résultats et non à des sous-catégories. Il faudrait cependant fournir dès que possible un descriptif plus détaillé des allocations budgétaires. Les employeurs souhaitent savoir si, quand, et de quelle manière le Bureau entend examiner les allocations budgétaires détaillées avec les mandants.

11. *S'exprimant au nom des Etats membres du groupe des Etats d'Amérique latine et des Caraïbes (GRULAC) représentés au Conseil d'administration*, une représentante du gouvernement de la Colombie fait part de son soutien aux propositions du Directeur général et salue cette volonté sous-jacente de rationaliser les ressources et d'adapter les structures de l'OIT en fonction du contexte. Les réformes envisagées devraient permettre à l'OIT d'être un acteur incontournable dans le rééquilibrage de l'économie mondiale; il importe pour cela que l'Organisation garde ses objectifs stratégiques en ligne de mire et que son action puisse s'appuyer sur des capacités renforcées dans les domaines analytique et statistique, comme indiqué dans les propositions. Au terme de la période biennale 2014-15, la part des pays émergents et des pays en développement dans la production mondiale devrait égaler voire, pour certains, dépasser celle des pays avancés. Le nouveau barème des contributions adopté par les Nations Unies pour le financement des organisations internationales témoigne de cet infléchissement. Que les pays émergents et les pays en développement soient de ce fait amenés à être encore plus attentifs à la question de l'utilisation des ressources n'implique pas qu'ils vont adopter une position plus restrictive en ce qui concerne le budget ordinaire. Le GRULAC espère toutefois que l'accent sera mis sur l'application, la rationalisation et l'utilisation optimale des mesures existantes, moyennant l'amélioration de la gouvernance et la recherche de gains d'efficacité. Une telle démarche passe par une meilleure utilisation des mécanismes de contrôle interne et des recommandations des vérificateurs interne et externe, ainsi que par l'application rigoureuse de la gestion axée sur les résultats.

12. Cinq questions préoccupent le GRULAC. Premièrement, le fait que les ressources allouées à l'emploi n'aient augmenté que de 2 millions de dollars E.-U. semble indiquer que l'on n'a pas tenu compte de l'impact de la crise économique internationale sur l'emploi. Deuxièmement – cette question étant liée à la précédente –, il pourrait être judicieux d'opérer la répartition des ressources du programme et budget proposé en fonction du contexte économique, d'une part, et de la réforme en cours, d'autre part. Troisièmement, le lien entre les dépenses du budget ordinaire et les dépenses extrabudgétaires n'apparaît pas clairement. Quatrièmement, il faudrait davantage d'informations sur le lien entre les réformes en cours, leur mise en œuvre et la viabilité du budget. Cinquièmement, il pourrait être judicieux de vérifier si chaque domaine est pleinement compatible avec une stratégie générale visant à lutter contre les effets de la crise sur l'emploi et à faire de la création d'emplois l'un des objectifs clés de la relance économique.

13. *Prenant la parole au nom des Etats membres du groupe de l'Asie et du Pacifique (GASPAC) représentés au Conseil d'administration*, un représentant du gouvernement de la République islamique d'Iran se félicite de l'approche globale adoptée par le Directeur général pour opérer la réforme de l'OIT. L'exercice biennal 2014-15 offre une occasion unique de mieux adapter l'OIT aux enjeux du monde du travail dans le contexte d'aujourd'hui et à leurs répercussions sur les travailleurs et les entreprises. Il faut espérer que le programme et budget proposé permettra à l'OIT d'intervenir activement au service d'une croissance économique vigoureuse, étroitement liée à la justice sociale. Il faut aussi espérer que l'examen minutieux du programme et budget proposé permettra au Bureau de mettre au point un plan d'action réaliste, comportant des échéances précises, et que tous les enseignements qui pourront être tirés de la période biennale 2014-15, notamment en ce qui concerne les mécanismes de gouvernance, l'affectation des ressources et les domaines de première importance, seront dûment pris en compte pour la préparation du programme et budget suivant. Un budget insuffisant pourrait compromettre la réalisation des objectifs stratégiques de l'OIT et entraver la mise en œuvre du programme.

14. Une instance d'audit interne et de contrôle et un organe consultatif de contrôle indépendant sont des outils de gestion indispensables pour assurer la transparence, la responsabilité et l'efficacité, au siège et dans les régions. Le GASPAC appuie pleinement la stratégie en matière de ressources humaines adoptée pour la période 2010-2015 et soutient la révision complète des procédures de recrutement et de sélection, l'objectif étant de gagner en

efficacité, d'améliorer les perspectives d'évolution de carrière et de constituer des effectifs plus diversifiés et plus équilibrés. L'orateur fait savoir que le GASPAC approuve sans réserve les propositions de programme et de budget.

15. *S'exprimant au nom des Etats membres du groupe de l'Afrique représentés au Conseil d'administration*, un représentant du gouvernement du Zimbabwe accueille favorablement les propositions de budget et les informations détaillées qui les accompagnent. Il est essentiel de bien comprendre le contexte actuel pour être en mesure de résoudre les problèmes qui se posent dans le monde du travail. Le maintien d'un lien cohérent avec le cadre stratégique pour 2010-2015 et l'introduction de huit domaines de première importance sont deux éléments appréciables, mais le dialogue social méritait une place plus importante dans chacun de ces domaines. L'intervenant approuve la croissance nominale du budget de 0,3 pour cent et se félicite de la priorité accordée aux quatre objectifs stratégiques dans l'allocation des ressources, précisant qu'il ne faudrait pas que la réduction des coûts de gestion compromette la capacité du Bureau de s'acquitter de son mandat. L'augmentation des dépenses en faveur de l'emploi et la proposition d'affecter 111 millions de dollars E.-U. de dépenses extrabudgétaires à l'Afrique sont particulièrement bienvenues. Prenant note de la diminution du montant des dépenses qui devraient être engagées au titre du CSBO, l'orateur rappelle que ce dispositif de financement permet à de nombreux donateurs d'apporter un soutien permanent à l'Organisation, et exprime le souhait que celle-ci puisse disposer de davantage de ressources lorsque la situation économique se sera améliorée. Il invite le Bureau à consulter les Etats Membres à propos de la réforme; en effet, en tant que bénéficiaires de l'assistance technique assurée par le BIT par l'intermédiaire de ses bureaux extérieurs, ils ont une riche expérience à partager. L'orateur, enfin, exprime le souhait que les plans de travail, dont il souligne l'importance pour l'organisation des responsabilités, soient préparés avant le début de la période biennale.

16. *Prenant la parole au nom des Etats membres du groupe des pays industrialisés à économie de marché (PIEM) représentés au Conseil d'administration*, une représentante du gouvernement du Royaume-Uni se félicite que le document ait pu être présenté en temps voulu et déclare apprécier la vue d'ensemble, brève mais complète. En raison des difficultés économiques auxquelles sont confrontés de nombreux gouvernements, il importe que la question du financement des organisations internationales soit examinée avec le plus grand soin. Certains membres du groupe des PIEM approuvent la croissance nominale de 0,3 pour cent du budget qui a été proposée, d'autres seraient davantage favorables à une croissance nominale zéro. Le Bureau devrait continuer d'essayer de réaliser des économies supplémentaires en tirant parti du processus de réforme. Le groupe des PIEM, qui reste préoccupé par les données de référence utilisées pour calculer les modifications du budget, a demandé au Conseil d'administration de présenter en mars 2014 un rapport sur des réductions budgétaires envisageables pour l'année 2015 et au-delà, ainsi que sur les conséquences de ces réductions. Le groupe des PIEM se félicite des initiatives visant à reprendre l'essentiel des 19 résultats dans huit domaines de première importance, ainsi que de l'insertion, dans la stratégie liée au résultat 18, d'un appui à un mécanisme d'examen des normes. En ce qui concerne la réforme, des politiques solides et équitables en matière de ressources humaines permettraient d'améliorer la réputation et la crédibilité de l'Organisation.

17. *Prenant la parole au nom des Etats membres de l'Association des nations de l'Asie et du Sud-Est (ASEAN) représentés au Conseil d'administration*, un représentant du gouvernement du Viet Nam se félicite de l'augmentation significative des dépenses affectées à l'emploi et suggère d'accorder davantage d'attention aux activités touchant à la protection sociale, compte tenu de l'impact de la crise économique sur ces deux domaines. La croissance nominale proposée, qui n'est que de 0,3 pour cent, devrait permettre de mettre en œuvre l'ensemble des programmes et projets de manière aussi efficace et économique que possible, l'accent devant être mis sur l'optimisation des résultats dans les

domaines de première importance. L'ASEAN approuve la proposition visant à concentrer les ressources du CSBO sur ces domaines, en accordant une place toute particulière aux pays moins bien dotés en ressources extrabudgétaires. Pour assurer correctement la mise en œuvre du programme pour 2014-15, il faudra que le Bureau soit pleinement opérationnel et prenne à cet effet toutes les mesures possibles pour mener à bien le processus de réforme, qui reste l'objectif majeur.

18. *S'exprimant au nom des pays nordiques représentés au Conseil d'administration,* une représentante du gouvernement du Danemark se rallie à la déclaration du groupe des PIEM et formule les observations suivantes. Premièrement, il importe une fois encore que l'Organisation renforce l'efficacité et l'utilité de son action au cours de la période 2014-15. Les propositions de programme et de budget offrent à cet égard des pistes intéressantes, mais il faut cependant accorder davantage d'importance à la concrétisation des résultats et à leur impact. Deuxièmement, les pays nordiques soutiennent pleinement les initiatives liées à l'exécution de la réforme. Il faudrait davantage d'informations sur la manière dont la réorganisation du Bureau de l'égalité entre hommes et femmes (GENDER) permettra de promouvoir l'égalité des sexes dans le monde du travail. Troisièmement, des économies supplémentaires pourraient être réalisées en réexaminant le niveau de représentation de l'OIT en Europe. Quatrièmement, il est satisfaisant de constater que les propositions de budget mettent l'accent sur l'emploi, la formation et l'emploi des jeunes et sur les huit domaines de première importance. Il y a lieu de souligner le rôle précieux du dialogue social, dénominateur commun de tous les domaines. Cinquièmement, des éléments d'information supplémentaires s'imposent en ce qui concerne les éléments qui ont déterminé l'affectation d'environ 42 pour cent environ du budget stratégique aux domaines de première importance. Sixièmement, la diminution attendue des ressources du CSBO est regrettable, et le Directeur général devrait fournir des éclaircissements à ce sujet, ainsi que sur les moyens d'inverser la tendance. Septièmement, les pays nordiques approuvent la proposition concernant la croissance nominale du budget de 0,3 pour cent.

19. *Une représentante du gouvernement de l'Italie* souscrit à la déclaration du groupe des PIEM, approuve les propositions et se félicite des séances d'information qui se sont tenues avec les mandants de l'OIT avant la discussion du Conseil d'administration. Elle déclare que son gouvernement approuve le projet de budget et se félicite de la réforme structurelle qui est prévue au siège dans le but d'aider l'Organisation à relever les défis liés à la crise économique. L'oratrice précise que son gouvernement apprécie tout particulièrement l'accent mis, dans les propositions, sur l'intégration du Centre international de formation de Turin dans la structure globale de l'OIT. Il faut viser une participation plus active du Centre, en particulier dans les activités de coopération technique, la formation du personnel du BIT ainsi que dans les travaux de recherche, les statistiques et les publications, de manière à exploiter pleinement son potentiel.

20. *Un représentant du gouvernement de l'Allemagne* se rallie à la déclaration du groupe des PIEM et fournit quelques précisions sur les deux raisons qui ont incité son gouvernement à approuver la croissance de 0,3 pour cent proposée pour le budget. D'une part, il s'agit de la plus faible augmentation proposée depuis 2000, qui tient compte de la situation difficile des budgets nationaux de nombreux pays. D'autre part, le nouveau barème des contributions élaboré par l'ONU pour le financement des organisations internationales favorise les pays dont l'économie stagne. S'il est regrettable qu'aucun plan de recrutement et de sélection associé au budget n'ait été présenté, il ne fait aucun doute que le Bureau présentera ce plan et s'exprimera à son sujet en temps voulu.

21. *Un représentant du gouvernement des Pays-Bas* souscrit à la déclaration du groupe des PIEM et à celle des pays nordiques. Il se félicite que l'accent soit mis sur un petit nombre de domaines de première importance, et rappelle que l'OIT devrait privilégier les domaines dans lesquels elle est susceptible d'exercer la plus grande influence et elle détient la plus grande expertise. Il est satisfait de constater que le programme fait une place prioritaire à la

promotion de l'emploi, aux socles de protection sociale et aux normes. En ce qui concerne le budget, l'orateur indique que son gouvernement aurait préféré un budget à croissance nominale zéro, mais est disposé à accepter l'augmentation proposée de 0,3 pour cent afin que l'Organisation dispose de la marge de manœuvre nécessaire pour poursuivre son programme de réforme.

22. *Un représentant du gouvernement du Mexique* souscrit à la déclaration du GRULAC. Il approuve l'approche prudente et réaliste qui a présidé à l'élaboration des propositions de budget et se félicite des efforts déployés pour maintenir les niveaux de financement des objectifs stratégiques, moyennant une réduction des coûts de gestion, qui pourrait notamment s'opérer dans le cadre de la réforme du Conseil d'administration et de la Conférence internationale du Travail. Il souligne l'importance de la coopération Sud-Sud et de la coopération triangulaire et la nécessité d'engager davantage de projets de cet ordre. L'orateur ajoute que son gouvernement est convaincu que le processus de changement et de réforme se soldera par une meilleure complémentarité entre le siège et les régions, un renforcement de la collaboration dans l'ensemble de la structure administrative, et une amélioration de la gestion des ressources humaines, autant d'éléments susceptibles d'accroître l'impact de l'action de l'OIT. Les efforts déployés dans ce domaine doivent être poursuivis et consolidés.

23. *Un représentant du gouvernement de l'Inde*, formulant quelques observations à propos des domaines de première importance, indique qu'il y aurait lieu de mettre l'accent sur les domaines liés à la création d'emplois, aux économies rurales et informelles. Il importe que les socles de protection sociale soient définis par les pays eux-mêmes, en fonction du contexte national. Le Bureau devrait proposer aux Etats Membres une assistance technique et des activités de renforcement des capacités pour plusieurs aspects, notamment le respect des règles sur le lieu de travail. Préoccupé par le fait que les frais de personnel représentent une part importante du total des dépenses, l'orateur fait observer que les ressources allouées à la région Asie-Pacifique, notamment pour les dépenses de personnel, ne sont pas proportionnées à l'importance de cette région où vit une part considérable de la main-d'œuvre mondiale. Le BIT devrait davantage axer ses travaux dans la région sur l'employabilité et les compétences, en particulier pour les jeunes, ainsi que sur la promotion de l'Agenda du travail décent dans l'économie informelle. Les indicateurs de résultats présentés dans les propositions sont intéressants, mais il importe qu'ils servent à mesurer la contribution spécifique de l'OIT en la dissociant des initiatives des gouvernements nationaux.

24. *Un représentant du gouvernement du Japon* souscrit aux déclarations du groupe des PIEM et du GASPAC. Son gouvernement, qui aurait préféré un budget à croissance nominale zéro, pourrait cependant approuver exceptionnellement l'augmentation nominale de 0,3 pour cent qui a été proposée. Cette décision tient compte du rôle que l'OIT est appelée à jouer pour aider les mandants à résoudre les difficultés auxquelles ils sont confrontés, ainsi que des initiatives prises par le Directeur général pour réformer l'Organisation, notamment en définissant huit domaines de première importance critique et en réduisant les coûts.

25. *Une représentante du gouvernement de la Suisse* s'associe à la déclaration du groupe des PIEM et salue les propositions de programme et de budget, qui s'appuient sur des réformes et de nouvelles méthodes de travail autour de huit domaines prioritaires. Il serait opportun cependant d'y consacrer plus de 42 pour cent du budget stratégique, s'ils sont véritablement considérés comme étant de première importance. Les priorités du gouvernement de la Suisse vis-à-vis de l'OIT sont les suivantes: des conditions de travail décentes et respectueuses des normes internationales du travail; la promotion du dialogue social; l'encouragement à la concurrence, à la productivité et à de bonnes conditions de travail dans les petites et moyennes entreprises; une gestion responsable des ressources, avec la rigueur budgétaire requise. A l'avenir, le Bureau devrait aussi fournir des

informations sur les variations des principaux indicateurs financiers sur une période de cinq ans, ce qui permettrait de dégager les grandes tendances dans l'évolution du budget. Une augmentation nominale de 0,3 pour cent du budget est acceptable pour le gouvernement de la Suisse. Il importe toutefois que le budget tienne dûment compte du processus de réforme.

26. *Une représentante du gouvernement de l'Australie* souscrit aux déclarations du GASPAC et du groupe des PIEM. Elle approuve sans réserve le budget proposé, fondé sur la nécessité de mieux utiliser les ressources disponibles. Elle se félicite du programme de réforme et des avancées réalisées dans sa mise en œuvre, ainsi que de la sélection des huit domaines de première importance, qui constitueront une base solide pour la mise au point d'un cadre stratégique plus ciblé et plus concis pour l'après-2015.

27. *Une représentante du gouvernement des Etats-Unis* souscrit à la déclaration du groupe des PIEM ainsi qu'à la proposition visant à accorder la priorité à huit domaines de première importance. Elle note avec satisfaction que des ressources sont transférées des services de gestion aux objectifs stratégiques. Des informations sur la répartition du CSBO par résultat auraient complété utilement les informations présentées dans le tableau 4. Il serait nécessaire d'apporter un complément d'information à propos de la décision d'allouer 42 pour cent du budget stratégique aux domaines de première importance. Sans préjudice de son ferme soutien à l'OIT, l'oratrice indique que son gouvernement continuera à préconiser un budget à croissance nominale zéro pour toutes les organisations internationales.

28. *Un représentant du gouvernement de la Chine* appuie la déclaration du GASPAC et formule quatre observations. Premièrement, les précisions apportées dans les propositions à propos du lien entre les huit domaines de première importance cruciale et les 19 résultats sont très utiles. Il déclare que son gouvernement salue les efforts déployés pour réduire le coût des services de gestion et invite instamment le Bureau à continuer sur cette voie. Ces initiatives, associées à l'application de règles strictes et à une gestion axée sur les résultats encore plus performante, permettront de dégager des ressources qui pourront être mises au service d'un renforcement des activités de coopération technique dans les pays en développement. Deuxièmement, il y a lieu de se féliciter aussi du caractère prioritaire assigné à l'emploi, sachant toutefois que l'augmentation proposée des dépenses ne pourra se réaliser qu'à l'aide de ressources extrabudgétaires, ce qui implique que le Bureau adopte une stratégie novatrice pour mobiliser les fonds nécessaires. Troisièmement, il y a une disproportion évidente entre le petit nombre d'objectifs proposés pour la région de l'Asie et du Pacifique et les besoins de la région. Quatrièmement, la coopération Sud-Sud et triangulaire complète utilement la coopération technique traditionnelle et doit donc être dotée de ressources suffisantes. L'augmentation de la contribution de la Chine au budget de l'OIT n'a pas été sans soulever certaines difficultés, mais le gouvernement tient cependant à s'acquitter de ses obligations et approuve les propositions de budget.

29. *Un représentant du gouvernement de la France* souscrit aux propos tenus au nom des PIEM et se félicite des informations fournies par le Directeur général sur le processus de réforme. Il estime que l'OIT a un rôle essentiel à jouer dans la promotion de la justice sociale et de la dimension sociale de la mondialisation, tout particulièrement dans la situation extrêmement difficile que traversent de nombreux pays. Il déclare que son gouvernement soutient exceptionnellement les propositions de budget au taux de croissance nominale de 0,3 pour cent, malgré les contraintes financières existantes. Cela laisse suffisamment de marge de manœuvre au Directeur général pour qu'il puisse mettre en œuvre le programme de réforme et réorienter les priorités de l'Organisation, ce qui facilitera sa modernisation. L'orateur ajoute que son gouvernement accordera une importance immédiate aux résultats concernant quatre points spécifiques, à savoir: la transformation du Bureau en centre d'excellence pour le savoir et la recherche; un plan réaliste en termes de coûts pour le projet de rénovation du bâtiment; la modernisation de la

structure et du fonctionnement du BIT, y compris une stratégie en matière de ressources humaines; l'allocation de ressources suffisantes au programme de l'OIT relatif à l'emploi des jeunes et à la mise en œuvre de la recommandation sur les socles de protection sociale. Faisant référence à une lettre adressée conjointement par les gouvernements de l'Allemagne et de la France au Directeur général, l'orateur invite instamment le BIT à ne pas se replier sur lui-même ni à se restructurer uniquement pour des raisons budgétaires. Ce qu'il faut, c'est une OIT qui joue tout son rôle à l'heure où l'emploi est au cœur des préoccupations, partout dans le monde.

30. *Un représentant du gouvernement du Canada* appuie la déclaration du groupe des PIEM et se félicite du processus d'élaboration des propositions et de leur présentation au Conseil d'administration. Il estime que le BIT devrait poursuivre ses efforts pour gagner en efficacité et faire des économies, notamment lorsque la conjoncture économique est difficile. Il déclare que son gouvernement est satisfait de l'approche adoptée dans la réforme en cours et se dit convaincu que le Directeur général saura faire face aux difficultés que rencontrent actuellement les Membres de l'OIT. Les questions suivantes méritent d'être examinées en particulier: la transformation du BIT en un centre d'excellence pour les connaissances et la recherche, reconnu sur le plan international; un plan de dépenses réaliste pour le projet de rénovation du bâtiment; la modernisation de l'Organisation par une utilisation optimisée des ressources, y compris une stratégie en matière de ressources humaines; l'allocation de ressources suffisantes pour les fonctions d'audit, l'évaluation et les normes ainsi que les mécanismes de contrôle.

31. *S'exprimant au nom des Etats membres du Conseil de coopération du Golfe (CCG) représentés au Conseil d'administration*, un représentant du gouvernement du Qatar salue les efforts déployés en vue de poursuivre les réformes qui permettront d'améliorer les performances et d'accroître les ressources consacrées aux objectifs stratégiques. La proposition d'augmenter les ressources allouées aux régions est bienvenue, de même que le soutien prévu en faveur de la région des Etats arabes, concernant la législation du travail et les programmes par pays de promotion du travail décent. Il est nécessaire d'apporter un soutien accru à la région, vu les conditions difficiles qui y règnent.

32. *Un représentant du gouvernement du Kenya* souscrit à la déclaration du groupe de l'Afrique et approuve les propositions de programme et de budget, qui reflètent les efforts fournis par le BIT pour offrir des services à valeur ajoutée aux mandants en concentrant les ressources sur huit domaines de première importance et en adoptant d'autres mesures de réduction des coûts. L'orateur déclare que son gouvernement soutient le processus de réforme en cours, qui est un moyen d'augmenter l'efficience et l'efficacité, mais relève que les efforts visant à réduire les coûts ne doivent pas diminuer la capacité de l'Organisation ni la qualité de ses services. Il se félicite que les propositions portant sur l'emploi des jeunes et l'économie rurale et celles visant à formaliser l'économie informelle soient mises en avant, et salue les efforts déployés en faveur de la coopération Sud-Sud et de la coopération triangulaire.

33. *Une représentante du gouvernement de la Hongrie* fait sienne la déclaration des PIEM et accueille favorablement les propositions de programme et de budget, en soulignant en particulier la nécessité pour le BIT d'améliorer sa base de connaissances et sa capacité d'analyse, afin de servir de centre d'excellence sur toutes les questions concernant le monde du travail. Elle soutient aussi la proposition visant à privilégier les domaines de première importance qui ont été choisis, car cela pourrait permettre d'obtenir de meilleurs résultats dans les limites des ressources disponibles et en réalisant des gains d'efficacité supplémentaires. Elle encourage le Bureau à s'engager à gagner en efficacité et en qualité, grâce à la gestion axée sur les résultats.

34. *Le Président* ouvre la discussion sur le cadre stratégique (paragr. 38 à 228) et sur les capacités institutionnelles (paragr. 229 à 260).

35. *Le porte-parole des employeurs* déclare à nouveau que son groupe est favorable à la proposition de cibler les activités de l'Organisation sur les domaines de première importance. L'emploi devrait être une priorité dans tous les domaines. La situation dramatique de l'emploi dans de nombreux pays impose à l'OIT de rompre avec l'immobilisme. Des mesures décisives doivent être prises pour que l'Organisation puisse œuvrer à la mise en place des conditions propices qui permettront aux entreprises de créer des emplois aussi rapidement que possible. L'orateur se dit satisfait de la présentation du domaine intitulé «Des emplois plus nombreux et de meilleure qualité pour une croissance inclusive», mais indique que ce domaine n'est pas assez ciblé. Il s'inquiète aussi de ce que le résultat sur les entreprises durables ne figure pas parmi les principaux résultats contribuant à ce domaine. Il faudrait donc redéfinir ce domaine en mettant davantage l'accent sur la promotion d'un environnement favorable – dont les ingrédients sont notamment: une législation du travail qui permet aux entreprises de créer de nouveaux emplois aussi rapidement que possible; la réduction des contraintes bureautiques et des lourdeurs administratives; une administration efficace qui permet aux entreprises de s'immatriculer dans les plus brefs délais; une forte mobilité et une sécurisation du parcours des salariés, au sein de l'entreprise et entre les entreprises; des systèmes d'éducation et de formation de qualité, répondant aux besoins du marché du travail; des systèmes de protection sociale performants, financièrement viables, et favorisant une rapide intégration dans le monde du travail. Le Compte supplémentaire du budget ordinaire (CSBO) devrait être consacré en priorité aux activités à mener dans ce domaine. Le BIT devrait accorder une place centrale à la création d'emplois dans ses plans de travail et évaluer les activités de l'Organisation à la lumière de leur incidence sur l'emploi. En outre, il faudrait définir des objectifs spécifiques pour les domaines de première importance, et les enseignements tirés de leur réalisation devraient servir de base à l'élaboration du prochain cadre stratégique. A cette fin, le Bureau devrait évaluer dans quelle mesure ces domaines ont contribué à renforcer le travail en équipe en son sein.

36. En ce qui concerne les stratégies de résultat, l'orateur fait les observations suivantes: sur le résultat 1, le groupe des employeurs est d'avis que la stratégie est axée sur le cadre macroéconomique et que, les programmes publics étant le principal outil de création d'emplois, le rôle du secteur privé et des cadres réglementaires à cet égard n'est pas reconnu. Les résultats 1, 2 et 3 ne devraient pas être considérés comme des moyens différents d'atteindre l'objectif de remettre les gens au travail; les trois résultats devraient tendre ensemble vers ce même objectif, dans le cadre des domaines de première importance. S'agissant du résultat 2, l'approche proposée est trop limitée à la formation en milieu rural, à l'intégration des personnes handicapées et aux services publics de l'emploi. Il faudrait mettre davantage l'accent sur la mobilisation des partenaires sociaux pour ce qui est de prévoir les besoins des entreprises en compétences et de mieux répondre à cette demande. Le résultat 3 ne devrait pas porter uniquement sur les PME mais aussi sur la nécessité d'un environnement propice aux entreprises en général. Le groupe des employeurs s'attendait à un résultat entièrement consacré aux éléments des conclusions concernant la promotion des entreprises durables adoptées par la Conférence à sa session de 2007, visant à promouvoir un environnement propice au développement des entreprises de toute taille, comme moteur de la création d'emplois. Il convient de noter le chevauchement important entre les résultats 3 et 5, en ce qui concerne les conditions de travail dans les PME. La cible d'un Etat Membre seulement pour l'indicateur 3.4 ne suffit pas, vu la décision du Conseil d'administration concernant une campagne de promotion de la Déclaration sur les entreprises multinationales. Au sujet du résultat 5, il est regrettable que la stratégie ne fasse référence ni aux partenaires sociaux ni aux entreprises durables, et l'on voit mal comment le Bureau pourrait contribuer à l'amélioration des conditions de travail s'il ne tient pas compte des principaux acteurs. La question de l'amélioration de la qualité des travaux de recherche de l'Organisation sur les salaires doit être examinée de toute urgence. S'agissant du résultat 6, il faut saluer la stratégie, qui établit clairement un lien avec les entreprises durables et la productivité, et qui met l'accent sur l'élaboration d'outils privilégiant le dialogue social. La cible de dix pays n'est toutefois pas assez

ambitieuse. Concernant le résultat 12, il est dommage que la stratégie ne renvoie pas à la discussion récurrente sur le dialogue social qui doit avoir lieu en juin 2013, et qui contribuera à donner des orientations importantes à l'Organisation dans ce domaine. La promotion du dialogue social pour que les entreprises restent compétitives devrait également figurer dans la stratégie. Pour ce qui est du résultat 13, les activités sectorielles permettent aux partenaires sociaux de faire face aux difficultés propres à leur secteur et ne devraient donc pas être liées aux priorités fixées dans les programmes par pays de promotion du travail décent. Il est important de faire en sorte que les partenaires sociaux aient toujours la possibilité de choisir les questions les plus urgentes pour leur secteur, indépendamment des priorités fixées dans le PPTD ou le programme et budget. Il serait utile d'avoir un complément d'information sur les effets de l'extension du programme Better Work sur les ressources disponibles pour les activités sectorielles. S'agissant du résultat 14, la stratégie ne devrait pas présenter la négociation collective comme la seule forme de négociation, vu que d'autres formes telles que les accords individuels existent. De même, les activités relatives aux zones franches d'exportation (ZFE) ne devraient pas se limiter à promouvoir la liberté syndicale, mais au contraire s'inscrire dans la promotion du développement et de la croissance à l'échelle nationale dans l'économie en général. Il serait intéressant d'avoir des informations supplémentaires sur la manière dont la collecte de données dans le cadre de ce résultat s'intégrera dans la base de connaissances plus large de l'OIT et sur la façon dont ACT/EMP participera à ce travail. En ce qui concerne le résultat 15, les organisations d'employeurs devraient être associées aux activités visant à éliminer le travail forcé; le paragraphe 185 devrait être revu en conséquence. Quant au résultat 18, les termes «formes de travail inacceptables» devraient être remplacés par une description plus claire de ce que cela recouvre: soit des formes de travail exercées dans des conditions qui portent atteinte aux principes et droits fondamentaux au travail, mettent en péril la vie, la santé, la liberté, la dignité et la sécurité des travailleurs ou les maintiennent dans l'extrême pauvreté. L'engagement de mettre en œuvre un mécanisme efficace d'examen des normes est bienvenu et sera déterminant pour la mise en place de normes adaptées aux réalités du marché du travail. L'indicateur 18.3 devrait préciser que la ratification suppose également l'application de ces conventions et permettre de vérifier dans quelle mesure c'est effectivement le cas.

37. L'orateur note avec satisfaction la prochaine étape dans la mise en œuvre de la stratégie en matière de connaissances, à savoir améliorer la qualité et la crédibilité des analyses du BIT. Il s'agit là d'une question cruciale pour les employeurs, car c'est sur cet aspect que l'Organisation sera jugée au cours de la période biennale. Il demande de quelle façon il est prévu d'y parvenir et souligne qu'il est nécessaire de développer de toute urgence la recherche et les connaissances factuelles.

38. *La porte-parole des travailleurs* soutient le cadre stratégique défini au paragraphe 39 ainsi que les textes sur le dialogue social et la protection sociale. En ce qui concerne l'emploi, le texte devrait aussi porter sur la promotion de politiques macroéconomiques axées sur l'emploi et se référer à l'Agenda global pour l'emploi, à la ratification des normes énumérées dans l'annexe aux conclusions concernant la promotion des entreprises durables adoptées par la Conférence en 2007 et dans l'annexe aux conclusions de la Conférence de 2012 sur la crise de l'emploi des jeunes: Appel à l'action, ainsi qu'à la ratification de la convention (n° 122) sur la politique de l'emploi, 1964. En ce qui concerne les normes et les principes et droits fondamentaux au travail, la première phrase devrait faire référence à la ratification des normes internationales du travail en plus de leur application. Quant aux priorités en matière de travail décent dans les régions, l'OIT devrait s'attacher à réduire les déficits de travail décent et à relever le faible taux de ratification des conventions fondamentales, notamment les conventions nos 87 et 98, en particulier en Asie et dans le Pacifique, ainsi que dans les Etats arabes.

39. Le groupe des travailleurs salue les modifications apportées depuis novembre 2012 au texte sur les domaines de première importance et formule les observations suivantes: i) le

domaine Des emplois plus nombreux et de meilleure qualité pour une croissance inclusive devrait permettre de renforcer les activités macroéconomiques de l'OIT et de privilégier, dans le cas des pays en développement, les politiques industrielles et les mécanismes de nature à promouvoir le développement industriel et les transformations structurelles; ii) en ce qui concerne le domaine Des emplois et des qualifications pour les jeunes, l'OIT devrait inscrire la question du chômage des jeunes dans sa stratégie d'ensemble de réduction du chômage global; iii) la négociation collective est importante dans les PME, d'où la nécessité de relier le domaine concerné aux résultats 12 et 14, ainsi qu'à la Déclaration sur les entreprises multinationales; iv) s'agissant du Travail décent dans l'économie rurale, l'accent devrait être mis sur la promotion du droit d'association et de négociation collective, sur l'augmentation des salaires et sur l'amélioration des conditions de travail, de la productivité, ainsi que de la santé et de la sécurité dans l'agriculture; v) le domaine La formalisation de l'économie informelle devrait porter sur l'extension de la protection sociale, la détermination d'un salaire minimum, le champ d'application de la législation du travail et l'inspection du travail; vi) s'agissant de Renforcer la conformité des lieux de travail par l'inspection du travail, il faudrait veiller à ne pas saper le rôle des services publics d'administration et d'inspection du travail; vii) le domaine Protection des travailleurs contre les formes de travail inacceptables devrait inclure la liberté syndicale et le droit de négociation collective parmi ses principaux résultats.

40. Tout en se félicitant de la référence faite aux normes dans les textes relatifs aux résultats, le groupe des travailleurs aurait préféré les voir figurer plus systématiquement dans les indicateurs de résultat. Certains indicateurs renvoient aux normes fondamentales et à celles relatives à la gouvernance, mais omettent de mentionner d'autres normes pertinentes. La porte-parole du groupe demande qu'on lui précise si la promotion de la ratification des normes à jour fera partie intégrante des activités de l'OIT au cours du prochain exercice.

41. En ce qui concerne le résultat 1, le groupe des travailleurs note avec satisfaction que les travaux sur les politiques macroéconomiques en faveur de l'emploi et les stratégies industrielles et sectorielles vont dans le sens de la discussion récurrente de 2010 sur l'emploi. Cependant, des ressources humaines et financières supplémentaires seront nécessaires pour que la stratégie porte ses fruits. Il serait intéressant de savoir exactement à quoi les 2 millions de dollars E.-U. consacrés à ce résultat seront affectés. Pour ce qui est de l'emploi des jeunes, on accorde encore trop d'importance aux mesures de relance par l'offre. Le BIT devrait s'attacher à promouvoir les stratégies visant à offrir aux jeunes des salaires décents, des conditions de travail décentes et un emploi stable. En outre, la nécessité pour les pays en développement d'opérer des changements structurels pour rendre leur économie plus dynamique et durable devrait se refléter plus clairement dans la mesure des indicateurs. Selon le groupe des travailleurs, il y a trop d'indicateurs relevant de ce résultat, et ils ne se recoupent pas suffisamment avec les trois priorités énoncées au paragraphe 52.

42. Pour ce qui est du résultat 2, il est regrettable que l'indicateur 2.4 ne couvre que six Etats Membres; il faudrait élargir la cible. L'indicateur 2.5 semble davantage s'intégrer dans le cadre du résultat 1. Le résultat 3 semble étroitement lié au domaine de la productivité et des conditions de travail dans les PME. L'indicateur 3.1 devrait inclure toutes les normes contenues dans l'annexe aux conclusions de la Conférence de 2007 concernant la promotion des entreprises durables. La cible d'un seul Etat Membre dans l'indicateur 3.4 est bien trop faible et doit absolument être élargie. La mesure de l'indicateur 3.2 devrait comprendre un volet sur les droits au travail, les salaires, les conditions de travail, et la santé et la sécurité.

43. Le groupe des travailleurs souscrit à la stratégie décrite dans les résultats 4 et 5 et se réjouit de lire le document sur l'emploi d'un langage non sexiste dans la convention (n° 102) concernant la sécurité sociale (norme minimum), 1952, et de voir la publication du *Rapport mondial sur les salaires* maintenue. L'intervenante a également lancé un appel en

faveur de la ratification de la convention (n° 189) sur les travailleuses et travailleurs domestiques, 2011. En ce qui concerne le résultat 6, il est regrettable de constater qu'aucune référence n'est faite à la promotion de la ratification des normes sur la santé et la sécurité au travail. Le domaine Protection des travailleurs contre les formes de travail inacceptables devrait aussi couvrir les secteurs dangereux. Il aurait fallu reconnaître, dans la stratégie, le rôle joué par les syndicats dans la prévention des risques et la promotion de conditions de travail sûres. S'agissant du résultat 7, le groupe des travailleurs aimerait voir des cibles plus ambitieuses sous les deux indicateurs. Dans l'indicateur 7.2, il faudrait aussi faire référence à la convention (n° 97) sur les travailleurs migrants (révisée), 1949, et à la convention (n° 143) sur les travailleurs migrants (dispositions complémentaires), 1975. L'oratrice indique que son groupe approuve également les résultats 8 et 10, et appelle le Bureau à associer ACTRAV à la mise en œuvre des domaines de première importance et à la réalisation des 19 résultats. En ce qui concerne le résultat 11, le Bureau devrait affecter plus de personnel aux questions d'inspection du travail et intensifier ses efforts pour promouvoir la ratification de la recommandation (n° 198) sur la relation de travail, 2006, ainsi que de la convention (n° 81) sur l'inspection du travail, 1947, de la convention (n° 129) sur l'inspection du travail (agriculture), 1969, et de la convention (n° 150) sur l'administration du travail, 1978. Il faudrait consacrer davantage de ressources au résultat 12 afin de renforcer les effets des travaux déjà réalisés dans ce domaine. La cible correspondant à l'indicateur 13.1 devrait être élargie, de même que la cible pour les Etats arabes dans l'indicateur 14.1 et la cible globale dans l'indicateur 14.2. Faisant référence au commentaire précédemment formulé par le groupe des employeurs sur la négociation collective, la porte-parole du groupe des travailleurs rappelle que les accords individuels ne devraient pas être utilisés pour saper la négociation collective, et renvoie à la jurisprudence des mécanismes de contrôle de l'OIT.

44. Le groupe des travailleurs approuve les résultats 15, 16 et 17. Faisant référence au paragraphe 213 sous le résultat 18, la porte-parole du groupe note qu'il y est question de la promotion dans le pays de «mécanismes volontaires» et fait observer qu'un tel mécanisme pourrait être utile, mais qu'il faudrait garder à l'esprit, au moment de convenir de ses modalités, les relations entre les tribunaux nationaux et les organes de contrôle de l'OIT. Elle regrette que seule la ratification des normes fondamentales et de celles relatives à la gouvernance soit mentionnée dans l'indicateur 18.3. Elle demande si la restructuration au sein du BIT libérera des ressources qui pourraient être consacrées à la promotion des normes. Quant au résultat 19, le BIT devrait faire en sorte que les partenariats soient fondés sur la promotion des politiques macroéconomiques en faveur de l'emploi et sur le respect des valeurs de l'OIT.

45. Pour ce qui est des capacités institutionnelles, le groupe des travailleurs s'inquiète de la viabilité du Centre de Turin en tant qu'organe de formation de l'OIT concentré sur l'Agenda du travail décent, étant donné la diminution sensible du nombre de travailleurs, d'employeurs et de gouvernements participant à ses activités. Au cours du prochain exercice, les partenaires sociaux devraient tirer parti de ce centre, comme il convient. Vu l'importance des travaux de recherche indépendants et fondés sur des données concrètes, les travaux de l'Institut international d'études sociales sont bienvenus. Il serait utile d'avoir des informations complémentaires sur les liens entre les travaux de l'Institut et ceux menés ailleurs au BIT.

46. *S'exprimant au nom des Etats membres du GRULAC représentés au Conseil d'administration*, une représentante du gouvernement de la Colombie dit que le GRULAC aimerait que davantage de ressources soient allouées aux bureaux régionaux, notamment en Amérique latine, étant donné que les équipes sur le terrain jouent un rôle clé dans la réalisation des priorités au niveau national. Elle se félicite que la promotion d'emplois plus nombreux et de meilleure qualité pour une croissance inclusive figure parmi les domaines de première importance et que le secteur informel, les PME et l'économie rurale soient aussi considérés comme des priorités. Elle souhaite obtenir des éclaircissements sur la

méthode et les critères utilisés pour définir les résultats, les indicateurs et les cibles, ainsi que sur le lien entre les cibles régionales et les programmes nationaux. En ce qui concerne le résultat 14, le GRULAC souligne une fois de plus la nécessité pour les organes de contrôle de l'OIT d'examiner avec équité tous les cas où la liberté syndicale n'a pas été respectée. Quant au résultat 19, le GRULAC maintient sa position, à savoir que les indicateurs du travail décent devraient être conçus et appliqués en plein accord avec les mandants. S'agissant des cibles en général, il serait intéressant d'en savoir plus sur la manière dont les ressources sont allouées à chacune d'elles, ainsi que sur le manque d'harmonisation perçu entre le budget ordinaire et les ressources extrabudgétaires.

47. *S'exprimant au nom des Etats membres du groupe de l'Afrique représentés au Conseil d'administration*, un représentant du gouvernement du Zimbabwe déclare que les priorités en matière de travail décent mises en évidence dans le tableau 5 reflètent les besoins de la région, qui sont exprimés dans les résolutions de la douzième Réunion régionale africaine tenue en 2011. L'orateur aoute que son groupe aurait aimé que le dialogue social soit considéré comme un élément transversal des stratégies liées aux 19 résultats, à côté de l'égalité entre hommes et femmes et de la non-discrimination. Les domaines de première importance, notamment Des emplois plus nombreux et de meilleure qualité pour une croissance inclusive, répondent aux besoins des économies africaines. Cependant, certains des résultats recouvrent des questions similaires et auraient pu être fusionnés pour des interventions plus ciblées. Le groupe se félicite que la priorité soit donnée à la promotion de l'emploi dans les économies rurales et informelles, et il souligne la nécessité d'agir pour réduire le chômage chez les jeunes.

48. Le groupe de l'Afrique approuve le résultat 1 et fait observer que le budget stratégique qui lui est consacré reflète l'importance que l'OIT y attache. En ce qui concerne le résultat 2, il faut mettre davantage l'accent sur l'offre de formations dans le secteur rural, car de nombreux Africains vivent en milieu rural et travaillent dans le secteur informel ou des PME. Par conséquent, un nombre convenable de pays africains devraient figurer dans la cible relevant de l'indicateur 2.4. Pour ce qui est du résultat 4, le groupe de l'Afrique salue l'initiative visant à donner effet aux résolutions de la Conférence de 2012 visant à faire des socles de protection sociale une réalité dans le monde entier, et il appelle le BIT à aider les pays africains à mettre en place des systèmes de protection sociale. L'OIT devrait aussi recourir aux pratiques exemplaires disponibles dans les régions, notamment en ce qui concerne les systèmes envisagés sous l'indicateur 4.3. Le groupe appuie les moyens d'action proposés au titre du résultat 7 et souligne qu'une assistance devrait être apportée pour l'élaboration de politiques de migrations de main-d'œuvre et de cadres institutionnels là où se produisent des migrations infrarégionales. L'orateur note avec satisfaction l'augmentation de 1 million de dollars E.-U. des ressources du budget ordinaire consacrées au résultat 8, mais s'inquiète de la réduction de 3,5 millions de dollars E.-U. des ressources extrabudgétaires. Le BIT devrait renforcer les partenariats avec les organisations travaillant dans ce domaine, en vue de lever davantage de fonds pour ce résultat. Les initiatives prises au titre des résultats 8, 9, 10 et 11 sont bienvenues, mais le budget consacré au résultat 11 semble insuffisant. L'accent mis sur le soutien des initiatives régionales en faveur de l'établissement ou du renforcement de cadres pour le dialogue social est également bienvenu. Le groupe de l'Afrique est d'avis que les secteurs privilégiés dans les programmes par pays de promotion du travail décent devraient être placés au centre du résultat 13. L'orateur demande que des modalités de fonctionnement soient clairement établies pour ce résultat afin d'éviter le chevauchement d'activités et que des synergies soient créées entre les résultats 7 et 15, vu que les travailleurs migrants risquent davantage d'être victimes du travail forcé. Quant aux cibles, le groupe note avec satisfaction le nombre important de pays africains ciblés, en particulier dans le cadre des indicateurs 1.1, 3.1, 3.2, 14.1, 16.1 et 16.2. Enfin, il est nécessaire de réaliser davantage d'activités de coopération technique dans tous les domaines de l'administration du travail. Le groupe de l'Afrique s'attend à ce que, à l'issue de la réforme, l'Organisation soit mieux à même d'aider ses mandants.

49. *S'exprimant au nom des Etats membres du GASPAC représentés au Conseil d'administration*, un représentant du gouvernement de la République islamique d'Iran déclare qu'il est essentiel d'examiner, au cours du prochain exercice, la manière dont les domaines de première importance et les 19 résultats pourraient être encore améliorés et davantage mis en avant. Il prie instamment le Conseil d'administration d'approuver la mise en place du mécanisme d'examen des normes mentionné dans le résultat 18. Le BIT devrait indiquer quels moyens d'action sont financés par des ressources extrabudgétaires, afin qu'il soit possible d'identifier ceux qui pourraient dépendre d'un soutien supplémentaire des donateurs. Il devrait aussi destiner des ressources du budget ordinaire aux domaines de première importance tels que l'emploi et étendre son champ d'action en renforçant sa capacité de diffuser des produits tels que les outils et les bases de données. En ce qui concerne l'Asie et le Pacifique, il est particulièrement important que le Bureau alloue des ressources suffisantes pour lutter contre le chômage des jeunes, et le Directeur général devrait contrôler à l'avenir le recrutement à court terme de fonctionnaires retraités. S'agissant des résultats 2, 3 et 5, le porte-parole du GASPAC se prononce en faveur de la relance du Fonds palestinien pour l'emploi et la protection sociale. Dans le contexte du réexamen de la structure extérieure, le Bureau devrait notamment se concentrer sur le décalage entre le siège et les bureaux extérieurs et le rééquilibrage de la proportion de techniciens par rapport au personnel administratif. Il devrait notamment envisager d'allouer davantage de ressources financières à l'Asie et au Pacifique et de déployer plus d'experts et de hauts fonctionnaires dans cette région.

50. *S'exprimant au nom des Etats membres du groupe des PIEM représentés au Conseil d'administration*, une représentante du gouvernement du Royaume-Uni dit que, dans son prochain cadre stratégique, l'OIT devrait concentrer ses efforts sur un nombre plus restreint de domaines fondamentaux dans lesquels son action pourrait faire la différence. Etant donné que les travaux sur le chômage des jeunes et sur les socles de protection sociale sont menés au titre de plusieurs résultats, elle demande au Directeur général de veiller à ce que ces questions importantes bénéficient globalement de ressources suffisantes. Le document relatif au programme et budget devrait faire expressément référence au système de contrôle de l'OIT et aux fonctions du Département des normes internationales du travail (NORMES), pour lesquels un indicateur et des cibles seraient définis. L'intervenante engage vivement le Bureau à faire en sorte que l'examen de ses publications soit complet et qu'il aboutisse à une utilisation judicieuse de toutes les ressources consacrées à ce domaine. Les PIEM souhaiteraient un complément d'information sur les projets d'extension du programme Better Work et sur les grands programmes de coopération technique à exécuter d'ici à la fin de 2015. Certains indicateurs, par exemple les indicateurs 3.3 et 3.4, devraient rendre plus clairement compte de la qualité et de la pertinence des activités de l'OIT. Par ailleurs, il est demandé des renseignements supplémentaires sur la manière dont va être dépensé le crédit de 1,3 million de dollars E.-U. affecté à la poursuite des travaux concernant le projet sur l'histoire de l'OIT et sur la date à laquelle ce projet doit être achevé. Un rapport sur l'état d'avancement de ces travaux devrait être présenté au Conseil d'administration.

51. *S'exprimant au nom des pays nordiques représentés au Conseil d'administration*, une représentante du gouvernement du Danemark déclare que les indicateurs définis pour les 19 résultats du cadre stratégique sont utiles pour montrer la manière dont les activités de l'OIT s'intègrent dans les stratégies et politiques nationales et dont le BIT contribue au renforcement des capacités, au développement de l'information et à l'amélioration de la base de connaissances. Toutefois, ils ne mesurent pas les changements au regard des résultats globaux. Des renseignements à cet égard rendraient plus facile l'évaluation de l'effet réel des travaux du Bureau et de ses mandants, ce qui permettrait ensuite au BIT de fournir des réponses et une assistance plus pertinentes dans les domaines de première importance. L'oratrice demande un complément d'information sur les bases de référence qui vont être utilisées et sur la façon dont il va être rendu compte des progrès réalisés.

52. *S'exprimant au nom des Etats membres du Conseil de coopération du Golfe représentés au Conseil d'administration*, un représentant du gouvernement du Qatar approuve le choix de huit domaines de première importance appelant une action prioritaire en 2014-15, ainsi que la poursuite des travaux entrepris au titre du cadre stratégique pour 2010-2015. Afin d'éviter tout chevauchement des activités, le Bureau devrait élaborer un plan d'action détaillé. Il serait utile qu'un rapport périodique simplifié soit établi sur les progrès réalisés dans la mise en œuvre du cadre stratégique d'ici à la fin de 2014 ou au début de 2015.

53. *Un représentant du gouvernement de la République bolivarienne du Venezuela* souscrit à la déclaration du GRULAC et se félicite de l'inclusion des quatre objectifs stratégiques de l'OIT dans les propositions de programme et de budget. Le Bureau devrait compléter le tableau 5 consacré aux exemples de défis à relever en matière de travail décent en y faisant figurer des données sur toutes les régions. L'intervenant déclare apprécier le choix des domaines de première importance, mais il fait toutefois observer que le document mentionne des «entreprises informelles», entités qui n'existent pas dans la pratique, alors qu'il s'agit en l'occurrence de favoriser la formalisation. En ce qui concerne les capacités institutionnelles, il engage l'OIT à adopter une approche inclusive et à veiller à la représentativité en tenant compte des différents forums mondiaux et régionaux. Enfin, le Bureau ne devrait pas encourager les comparaisons entre les Etats effectuées sur la base de statistiques du travail décent qui ne sont ni normalisées ni objectives.

54. *Une représentante du gouvernement de la République de Corée* s'associe aux déclarations du groupe des PIEM et du GASPAC et approuve l'importance donnée par le Bureau à la promotion d'emplois plus nombreux et de meilleure qualité pour une croissance inclusive. Compte tenu de la conjoncture économique actuelle, il faudrait s'efforcer d'accroître les revenus des travailleurs et d'améliorer la répartition des revenus. Le BIT doit continuer à soutenir les catégories de travailleurs vulnérables, comme les jeunes et les personnes travaillant dans des PME ou dans l'économie informelle, et à promouvoir l'emploi pour les femmes. L'expression «formes de travail inacceptables» devrait être définie plus précisément. L'oratrice souligne la nécessité d'une réelle cohérence entre les domaines de première importance et les principaux résultats attendus.

55. *Un représentant du gouvernement du Japon* souscrit aux déclarations des PIEM et du GASPAC; la sélection des domaines de première importance devrait permettre d'améliorer la coordination entre les secteurs et l'efficacité dans l'exécution. Le choix de ces huit domaines est judicieux et vient à point nommé compte tenu de la situation économique mondiale. L'intervenant se dit satisfait de l'équilibre du budget entre le siège et les régions; il espère que la réforme des activités menées sur le terrain se traduira par une augmentation notable des ressources affectées à la région de l'Asie et du Pacifique. Il déclare que son gouvernement souhaiterait savoir pourquoi le budget proposé pour le résultat 6 est si modeste, alors même que le secteur de la sécurité et de la santé au travail englobe des questions aussi vastes que la prévention des maladies professionnelles et les troubles psychosociaux.

56. *Une représentante du gouvernement des Etats-Unis* appuie la déclaration des PIEM et se félicite que l'accent soit mis sur huit domaines de première importance. Les activités des organes de contrôle de l'OIT sont fondamentales pour la protection des travailleurs contre les formes de travail inacceptables. Le Bureau devrait veiller à ce que, dans le budget global, des ressources suffisantes soient affectées aux activités du système de contrôle de l'OIT et à celles de NORMES. Pour ce qui est des travaux relatifs à la traite des êtres humains au titre du résultat 15, le BIT devrait concentrer ses efforts sur la traite des personnes aux fins du travail forcé. S'agissant du résultat 11, l'oratrice demande des éclaircissements sur la divergence notée entre les cibles qui sont définies dans le texte décrivant la stratégie et celles qui figurent dans le tableau des indicateurs. Etant donné que des différences similaires sont également constatées sous d'autres résultats comme le résultat 4, il serait bon de disposer de renseignements complémentaires sur la méthode

employée pour déterminer les cibles. Certaines des mesures en cours de réalisation devraient être affinées pour intégrer les notions de qualité et de valeur dans le cadre des efforts déployés pour renforcer la gestion axée sur les résultats. Les mesures prises en vue de l'amélioration des capacités statistiques et analytiques du BIT sont appréciées tout comme la coopération de l'OIT avec des partenaires au sein et en dehors du système des Nations Unies. Quant aux publications, le Bureau devrait concentrer ses activités sur un nombre restreint de publications périodiques de grande qualité, disponibles en temps utile et pertinentes, et mener une enquête en ligne auprès des utilisateurs de la base de données NORMLEX avant de décider de la structure et du contenu futurs de cette base.

57. *Un représentant du gouvernement de l'Inde* appelle l'attention sur le résultat 13 dans le cadre duquel l'extension du programme Better Work est prévue. Ce programme contient un élément de préférence commerciale fondé sur le respect des normes du travail, ce qui établit un lien direct entre commerce et normes du travail. Cela contredit les dispositions de la Déclaration de l'OIT sur la justice sociale pour une mondialisation équitable.

58. *Une représentante du gouvernement du Canada* souscrit à la déclaration du groupe des PIEM et se félicite de l'engagement pris d'élaborer des plans de travail pour la période biennale qui établissent des responsabilités claires et des calendriers d'exécution précis, ainsi que de l'intention manifestée d'établir des rapports plus détaillés sur l'obtention des résultats, ce qui devrait faciliter la définition d'indicateurs et de cibles plus significatifs. L'engagement pris d'établir des liens et de travailler avec les autres organisations du système multilatéral et d'autres partenaires est également apprécié, notamment parce que cela permettra d'éviter le chevauchement des activités. Les propositions de programme et de budget devraient mentionner expressément le rôle clé du Bureau dans la promotion des normes internationales du travail, y compris par l'intermédiaire de son système de contrôle, et prévoir des ressources spécialement affectées à cet effet. Dans le cadre du programme de réforme, des économies pourraient être réalisées par divers moyens: affecter de façon optimale des services de conseil technique sur le terrain, ce qui suppose d'examiner les bureaux situés dans des pays développés; revoir la distribution d'exemplaires imprimés de documents; évaluation des coûts et de la valeur ajoutée des conférences régionales; réduire encore les dépenses de voyage; fournir les services, notamment les services de santé pour le personnel, au meilleur rapport coût-efficacité.

59. *Un représentant du gouvernement de la Chine* s'associe à la déclaration du GASPAC et approuve la sélection des domaines de première importance proposés, en indiquant que les ressources devraient être consacrées à des questions fondamentales comme l'emploi et la protection sociale. L'intervenant se félicite des travaux accomplis par l'OIT avec d'autres organisations internationales aux fins de la promotion des principes et droits fondamentaux au travail, mais il souligne que ces derniers ne doivent pas conditionner la fourniture d'une assistance. Les autres domaines d'action devraient être les suivants: l'emploi des jeunes, en particulier dans les pays en développement; le renforcement de la protection des travailleurs migrants, notamment par la mise en place d'un cadre international de certification des compétences pour les travailleurs migrants; et le renforcement des capacités en matière de négociation collective. Le Bureau devrait poursuivre la mise en œuvre effective de la stratégie en matière de ressources humaines, étendre la sphère d'influence du site Web de l'OIT en le traduisant dans un nombre accru de langues, et explorer de nouveaux moyens de coopération et de recherche en s'inspirant de l'expérience des mandants.

60. *Le Président* ouvre la discussion sur la partie intitulée «Gouvernance, appui et management» (paragr. 261 à 281).

61. *La porte-parole des travailleurs* se déclare en faveur d'une utilisation efficace et efficiente des ressources de l'OIT conformément aux valeurs et au mandat de l'Organisation. Elle exhorte l'administration à engager une discussion avec le Syndicat du personnel sur les

nouveautés de la stratégie en matière de ressources humaines. Notant l'augmentation conséquente du budget consacré aux technologies de l'information, l'intervenante indique que son groupe s'inquiète du retard pris dans certains travaux, notamment le déploiement d'IRIS dans les régions, un fait qui peut avoir des répercussions sur les services fournis aux mandants. En ce qui concerne la coopération technique, le groupe des travailleurs approuve la conclusion d'accords-cadres pluriannuels et le financement d'activités au moyen du CSBO, mais il souligne que le soutien devrait concerner tous les éléments de l'Agenda du travail décent, y compris le renforcement des capacités des partenaires sociaux. Les partenariats public-privé doivent être conformes aux principes de la Déclaration sur les entreprises multinationales; la collaboration au sein du système des Nations Unies devrait se fonder sur la structure tripartite unique de l'OIT ainsi que sur l'approche fondée sur les droits. L'oratrice appelle l'attention sur la nécessité de préserver la santé des personnes, de respecter les normes de sécurité et de maintenir de bonnes conditions de travail pendant les travaux de rénovation du bâtiment, sur l'application constante de la gestion axée sur les résultats et sur le rôle joué par le Comité d'examen des dépenses, tout en soulignant qu'il convient d'améliorer l'utilisation des ressources plutôt que de simplement les réduire; elle insiste sur l'importance des audits internes et externes et des évaluations indépendantes comme moyen d'améliorer les résultats et de renforcer la responsabilisation.

62. *Le porte-parole des employeurs* souscrit aux efforts consentis par le Bureau pour accroître l'efficacité et l'efficience et mentionne quatre points particulièrement importants. Premièrement, le groupe des employeurs sollicite des renseignements sur la stratégie en matière de ressources humaines ainsi qu'une indication des délais dans lesquels le Bureau fournira cette information, en soulignant que cette stratégie devrait permettre au Bureau de recruter et de garder le personnel possédant les compétences appropriées pour aider les mandants à faire face aux réalités du monde du travail. Le débat sur la reconduction de l'accord intérimaire concernant les jurys de sélection, qui doit se tenir plus tard dans le cadre de la Section du programme, du budget et de l'administration, montre clairement que les efforts doivent être accélérés. Deuxièmement, le groupe juge satisfaisants les changements récemment opérés dans la gestion du projet de rénovation du bâtiment du siège et souhaiterait qu'une mise à jour sur l'état d'avancement de ce projet soit présentée à chaque session du Conseil d'administration. Troisièmement, le groupe partage l'avis du CCCI selon lequel la gestion des risques devrait bénéficier du maximum de visibilité possible et encourage le Bureau à renforcer ses activités dans ce domaine et à faire périodiquement rapport sur cette question au Conseil d'administration. Quatrièmement, en ce qui concerne le réexamen de la structure extérieure, il est essentiel d'établir, sur le plan de la gouvernance, des structures et des attributions précises qui contribuent à améliorer la responsabilité, la transparence et la reddition de comptes des bureaux extérieurs. Les employeurs approuvent la décision qui a été adoptée dernièrement d'ancrer la responsabilité de la structure extérieure au plus haut niveau au sein du Bureau. Les mesures prises dans ce domaine devraient donner plus de cohérence aux activités de l'Organisation.

63. *S'exprimant au nom des Etats membres du groupe de l'Afrique représentés au Conseil d'administration*, un représentant du gouvernement du Zimbabwe souscrit aux initiatives visant à améliorer l'efficacité et l'efficience de l'Organisation. Il insiste sur quatre points particulièrement importants pour son groupe. Premièrement, dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie en matière de ressources humaines, le Bureau devrait s'inspirer des principes et valeurs de l'Organisation et se comporter comme un employeur modèle. Deuxièmement, les bureaux extérieurs de l'OIT en Afrique ne devraient pas être les derniers à bénéficier du déploiement d'IRIS car il est impératif que les opérations soient menées avec efficacité et dans les délais prescrits. Troisièmement, l'établissement d'un lien entre les activités de coopération technique et les résultats relatifs au travail décent est une bonne chose, tout comme l'instauration d'un registre des risques pour 2014-15 qui devrait être périodiquement revu. Quatrièmement, le groupe de l'Afrique est favorable à la

poursuite de travaux avec d'autres partenaires pour le développement afin d'améliorer la prévisibilité des financements volontaires.

64. *S'exprimant au nom des Etats membres du GRULAC représentés au Conseil d'administration*, une représentante du gouvernement de la Colombie approuve l'augmentation du niveau des ressources allouées à la coopération Sud-Sud et à la coopération triangulaire et préconise une meilleure harmonisation entre les fonds du CSBO et les ressources extrabudgétaires. Plus de ressources devraient être allouées aux régions, en particulier pour renforcer les capacités des bureaux régionaux et pour favoriser la tenue de réunions régionales. L'intervenante insiste sur le fait que les économies sur les coûts de personnel devront être réalisées en accord avec les valeurs et les principes de l'Organisation. Le GRULAC est favorable à un processus de réforme touchant également les organes de contrôle. Selon les propositions de programme et de budget, le budget de la Conférence et celui du Conseil d'administration sont maintenus au même niveau que pour la période 2012-13, le budget de la Conférence atteignant presque le triple de celui du Conseil. Par ailleurs, le budget proposé pour le Conseil d'administration est cinq fois plus élevé que le montant des ressources allouées aux réunions régionales, ce qui semble indiquer une centralisation des activités à Genève. Le Bureau prévoit que des économies supplémentaires seront réalisées grâce à la réforme de la Conférence, ce qui signifie que toute amélioration supplémentaire de l'utilisation des ressources dépendra de cette réforme.

65. *S'exprimant au nom des Etats membres du GASPAC représentés au Conseil d'administration*, un représentant du gouvernement de la République islamique d'Iran soutient sans réserve la proposition visant à adopter des méthodes de travail davantage axées sur la collaboration, à rationaliser les structures, à améliorer la visibilité et la reddition de comptes par les hauts dirigeants. Le Bureau devrait encore s'efforcer de réaliser des économies et intégrer, dans le budget proposé pour la période 2016-17, celles qui résultent de la réforme en cours. Le GASPAC approuve la réforme organisationnelle proposée, soulignant son soutien en faveur d'une amélioration des capacités en matière de statistique, de recherche et d'analyse, l'établissement d'un lien plus étroit entre la coopération technique et le renforcement des capacités des mandants, et la pleine intégration des activités du Centre de Turin dans les travaux de l'Organisation. Le groupe approuve le projet de renforcer l'efficacité sur les plans de la gestion et de l'administration, de perfectionner la politique en matière de ressources humaines et d'améliorer la mesure des résultats. Toutefois, il est tout aussi important de définir pour l'Organisation des produits concrets dans un nombre limité de domaines clés comme l'emploi. Par ailleurs, le GASPAC se félicite de l'augmentation proposée des crédits budgétaires affectés à l'emploi, à la coopération Sud-Sud et à la coopération triangulaire, ainsi qu'à l'informatique et aux communications. Il demande des renseignements supplémentaires sur l'allocation de 1,3 million de dollars E.-U. au projet consacré à l'histoire de l'OIT et sur les raisons justifiant la réduction du budget concernant le résultat 6. Il est regrettable que le GASPAC continue d'être sous-représenté au sein du personnel du BIT et que les connaissances linguistiques exigées dans le cadre des nouveaux recrutements constituent un obstacle pour de nombreux candidats. L'intervenant exhorte le Bureau à veiller à une répartition géographique plus équitable du personnel et à assouplir les exigences linguistiques dans le cadre du recrutement de nouveaux membres du personnel.

66. *S'exprimant au nom des Etats membres du groupe des PIEM représentés au Conseil d'administration*, une représentante du gouvernement du Royaume-Uni approuve les travaux entrepris par le Bureau pour explorer les possibilités d'harmoniser les politiques et les pratiques dans le système des Nations Unies. Le Comité d'examen des dépenses joue un rôle important dans la mise en œuvre de ces améliorations et devrait s'inspirer de l'expérience d'autres organisations internationales et de celle des Etats Membres. Les mesures évoquées au paragraphe 264, qui visent à renforcer l'efficacité et l'efficience, devraient concerner les activités tant au siège que sur le terrain, et tenir compte des

réductions des coûts prévues tout comme des impératifs de la gestion des risques. Les PIEM souhaiteraient que figure dans les propositions de programme et de budget l'engagement de procéder à un réexamen complet et transparent de la structure extérieure, de manière à répertorier les possibilités de gains d'efficacité et d'économies. Sur la question des dépenses de voyage, l'oratrice souligne trois points: premièrement, tous les voyages payés par le Bureau, y compris ceux des représentants des employeurs et des travailleurs, devraient être effectués en classe économique; deuxièmement, sous l'indicateur 1.5, la cible concernant la réduction des dépenses de voyage devrait être quantifiée et une base de référence pour la consommation d'électricité devrait être ajoutée; et troisièmement, sous l'indicateur 1.4, la cible concernant le projet de rénovation devrait être «Mise en œuvre, dans les délais et dans les limites budgétaires fixées, du projet de rénovation du bâtiment du siège». Pour ce qui est de l'engagement pris par le Bureau d'accroître le recyclage, les PIEM préconisent un réexamen de toutes les publications du BIT, afin de réduire nettement le volume de documents imprimés, ainsi que la distribution de ceux-ci. L'importance du CCCI devrait être reconnue au moyen d'un indicateur supplémentaire relatif à la gouvernance qui viserait, par exemple, à mesurer le temps nécessaire à l'obtention d'une réaction aux conseils dispensés par le comité. De la même façon, tous les programmes et unités de travail de l'OIT devraient être soumis à des évaluations périodiques et un indicateur relatif à la gouvernance devrait être ajouté à cet effet.

67. *Une représentante du gouvernement de la Suisse* s'associe à la déclaration des PIEM et appelle particulièrement l'attention sur trois points: premièrement, il est important d'élaborer une nouvelle stratégie en matière de ressources humaines qui s'adresse tout aussi bien au personnel du siège qu'à celui du terrain; deuxièmement, le Bureau devrait continuer d'affecter les fonds nécessaires à la maintenance de ses locaux; troisièmement, des ressources suffisantes devraient être allouées aux fonctions d'audit et d'évaluation, la cohérence et la complémentarité de ces dernières devant être assurées. Le Bureau devrait fournir, dans un futur document du Conseil d'administration, des renseignements supplémentaires sur les possibilités de rationalisation de ces fonctions, et notamment sur les économies potentielles liées à une telle rationalisation. L'intervenante souligne que les risques 1 à 3, qui sont jugés élevés dans le registre des risques, méritent toute l'attention des mandants.

68. *Une représentante du gouvernement des Etats-Unis* appuie la déclaration des PIEM. Elle salue l'engagement pris par le Bureau en faveur d'une amélioration de l'efficacité, de l'efficience et de la bonne gouvernance et, en particulier, les projets de celui-ci visant à améliorer l'efficacité, l'efficience, la satisfaction et la responsabilisation du personnel. Par ailleurs, l'oratrice constate avec satisfaction qu'une attention accrue est portée à la gestion des risques, mais note qu'il faudra débattre de cette question plus en détail. Saluant les efforts renouvelés de renforcement des capacités d'évaluation et de contrôle de l'OIT, l'intervenante demande toutefois des renseignements sur la manière dont le Bureau entend maintenir ces fonctions, malgré la réduction proposée des ressources qui seront affectées à celles-ci.

69. *Un représentant du gouvernement du Mexique* appuie la déclaration du GRULAC et se félicite de la réforme en cours dans les domaines de la gouvernance et de la gestion. Cela suppose, entre autres choses, que l'OIT se dote d'une stratégie globale en matière de planification des effectifs et de la relève, conformément aux recommandations du Commissaire aux comptes. Il est également important de diversifier les sources de financement de la coopération technique; à cette fin, l'orateur indique que son gouvernement approuve l'intention manifestée par le Bureau de s'associer à de nouveaux donateurs, notamment dans le cadre de partenariats public-privé. Par ailleurs, le Bureau devrait faire un rapport périodique sur les incidences pour le Bureau de l'Examen quadriennal complet des activités du système des Nations Unies et des coûts et économies qui y sont associés. Les mesures prises par le Bureau pour appliquer les normes IPSAS

sont un bon moyen de favoriser une harmonisation entre les organisations du système des Nations Unies.

70. *Un représentant du gouvernement du Japon* appuie les déclarations du GASPAC et des PIEM et ajoute que son gouvernement est satisfait de l'importance accordée par le Bureau à la bonne gouvernance et à l'utilisation efficace et efficiente des ressources de l'Organisation. Il demande qu'il soit consenti plus d'efforts pour améliorer la gestion des coûts, notamment grâce à la réforme de la Conférence et du Conseil d'administration ainsi qu'aux travaux menés par le Comité d'examen des dépenses.

71. *Un représentant du gouvernement de la Chine* souscrit à la déclaration du GASPAC et salue les travaux de réforme menés par le Directeur général depuis sa nomination. Il déclare que son gouvernement approuve les mesures proposées pour réduire les coûts, notamment le recours à la vidéoconférence. Il se dit favorable à la mise en œuvre de la stratégie en matière de ressources humaines, en particulier pour accroître la mobilité du personnel et assurer la diversité et l'équilibre au sein du personnel par une meilleure représentation des pays sous-représentés.

72. *Le Président* propose de reporter la discussion sur le projet de résolution (paragr. 282 à 288) au jeudi 21 mars, après que le Directeur général aura apporté des réponses détaillées aux questions soulevées pendant le débat en cours.

73. Le Conseil d'administration s'est réuni à nouveau le 21 mars. Le Directeur général a présenté ses propositions concernant les ajustements à apporter aux Propositions de programme et de budget pour 2014-15 [1]. La déclaration du Directeur général est reproduite à l'annexe II.

74. *Le porte-parole des employeurs* se déclare satisfait de l'ajustement proposé en faveur du budget d'ACT/EMP, qu'il considère comme un bon signe pour le tripartisme, même si ce n'est encore qu'un premier pas dans la bonne direction. Faire en sorte qu'ACT/EMP soit à même de remplir sa mission, notamment dans les domaines d'importance fondamentale et en sa qualité de point focal pour les entreprises privées, restera l'une des priorités essentielles du groupe des employeurs. La proposition de réduire la durée des sessions du Conseil d'administration est une bonne idée; il conviendrait d'en faire autant en ce qui concerne la Conférence. Le groupe des employeurs se réjouit du redéploiement de ressources vers les activités régionales consacrées au dialogue social et à la sécurité et la santé au travail ainsi que vers le renforcement des capacités de recherche. Il est à regretter cependant que le Bureau n'ait pas revu le résultat 1 comme le groupe des employeurs le lui avait suggéré dans ses précédentes interventions. Ce sont les entreprises qui créent des emplois durables, d'où la nécessité de recentrer en conséquence le premier domaine d'importance fondamentale et les résultats 1, 2 et 3. Il faudra revenir sur cette question dans deux ans, lors des discussions sur l'exécution du programme. L'intervenant relève avec satisfaction que le Bureau entend ouvrir les travaux sur le prochain cadre stratégique lors de la session d'octobre du Conseil d'administration. La participation du Directeur général à la table ronde sur une croissance durable et la création d'emplois en Afrique, organisée par l'Organisation internationale des employeurs (OIE) en collaboration avec l'OIT et Business Africa la semaine précédente a été appréciée car elle envoie un message clair: l'OIT ne doit pas seulement travailler *pour* les mandants, mais aussi *avec* les mandants.

75. *La porte-parole des travailleurs* se félicite des ajustements de ressources, notamment de ceux destinés à renforcer les capacités techniques dans les domaines de la statistique, de l'analyse économique, de la sécurité et de la santé au travail et du dialogue social. En ce

[1] Document GB.317/PFA/1/1.

qui concerne la sécurité et la santé au travail, les ressources allouées devraient servir à soutenir la promotion et la ratification des normes. Il conviendrait de mettre l'accent sur les secteurs dangereux et d'établir des liens avec le domaine d'importance fondamentale intitulé «La protection des travailleurs contre les formes de travail inacceptables». Dans toutes les activités, il faudrait tenir compte du travail de prévention et d'organisation que font les syndicats pour rendre les conditions de travail sûres et salubres à tous les niveaux. En ce qui concerne le dialogue social, les ressources doivent être employées pour renforcer la capacité des partenaires sociaux de négocier collectivement. Il est important aussi d'améliorer la base de connaissances du BIT sur les relations professionnelles et la négociation collective ainsi que les moyens dont il dispose pour dispenser des conseils sur les politiques macroéconomiques et industrielles favorables à l'emploi, surtout dans le cadre des orientations qu'il donne pour préparer la reprise. Dans ses rapports avec les entreprises privées, le Bureau devrait créer un lien clair avec ACTRAV. Il y aurait lieu d'étudier également la gestion des partenariats public-privé lors de la session d'octobre du Conseil d'administration. Prenant note des économies qu'il est proposé de réaliser en réduisant la durée des sessions du Conseil d'administration, l'intervenante souligne qu'il importe néanmoins de veiller à ce que celui-ci ait suffisamment de temps pour pouvoir parvenir à un accord sur le programme et budget. Le groupe des travailleurs s'est réjoui de la déclaration du Directeur général au sujet des activités normatives et souligne qu'il est nécessaire de se mettre d'accord sur les conditions à réunir pour mettre en œuvre le mécanisme d'examen des normes. Le groupe des travailleurs, qui se félicite du fait que les normes internationales du travail soient placées au centre de tous les domaines d'importance fondamentale et de tous les objectifs, espère que des progrès seront accomplis au cours de l'exercice biennal à venir sur le plan de la ratification et de l'application des normes à jour. Parallèlement à cela, il faudra continuer d'adopter de nouvelles normes. Au sujet de la proposition visant à diminuer le nombre de publications en mettant l'accent sur la qualité, le groupe des travailleurs souligne qu'il est primordial de conserver des publications phares telles que le *Rapport mondial sur les salaires* ou le *Rapport sur le travail dans le monde*.

76. *S'exprimant au nom des Etats membres du groupe de l'Afrique représentés au Conseil d'administration*, un représentant du gouvernement du Zimbabwe se dit satisfait du document présentant les ajustements qu'il est proposé d'apporter aux Propositions de programme et de budget pour 2014-15 ainsi que des précisions données par le Directeur général. Il remercie le Bureau d'avoir apporté des réponses aux questions soulevées durant la discussion des propositions tout en parvenant à comprimer les augmentations de coûts et à accroître les ressources allouées aux régions. Le groupe de l'Afrique apprécierait que les augmentations proposées soient présentées dans un tableau et ventilées entre les dix-neuf objectifs stratégiques car cela lui permettrait de déterminer si le redéploiement des ressources répond aux priorités et aux besoins de sa région. Il apprécie par ailleurs les ajustements visant à renforcer les activités destinées aux employeurs.

77. *S'exprimant au nom des Etats membres du GRULAC représentés au Conseil d'administration*, une représentante du gouvernement de la Colombie salue la déclaration du Directeur général et rappelle que le GRULAC souhaite une répartition équilibrée des ressources entre les régions et entre les domaines d'importance fondamentale, dans le cadre d'une croissance nominale zéro du budget. Le GRULAC est déterminé à œuvrer en étroite coopération avec le Directeur général à la poursuite des objectifs de l'Organisation. Il relève avec satisfaction que les ajustements proposés tiennent compte des points soulevés durant la discussion et que les ressources supplémentaires allouées aux régions proviennent d'une diminution des coûts de gestion et d'économies réalisées grâce à la réforme de la structure du siège. Il prend note avec intérêt de l'engagement pris de redéployer entre 15 et 20 millions de dollars E.-U. pour répondre aux besoins techniques des régions et du siège d'ici à la fin du prochain exercice biennal. Le GRULAC approuve les ajustements aux Propositions de programme et de budget pour 2014-15.

78. *S'exprimant au nom des Etats membres du GASPAC représentés au Conseil d'administration*, un représentant du gouvernement de la République islamique d'Iran souligne que les ajustements de ressources ont été proposés dans un esprit constructif. Le GASPAC est satisfait du rééquilibrage géographique des affectations de ressources ainsi que de la proposition visant une représentation plus équitable des régions au sein des ressources humaines, et il approuve l'accent mis sur le renforcement des capacités techniques, tout particulièrement dans les domaines de la statistique et de l'analyse économique.

79. *S'exprimant au nom des Etats membres du Conseil de coopération du Golfe représentés au Conseil d'administration et de la Jordanie*, un représentant du gouvernement des Emirats arabes unis note avec satisfaction qu'il a été tenu compte des observations formulées durant la discussion et remercie le Directeur général pour les précisions qu'il a apportées. Il faudrait allouer davantage de ressources à la région des Etats arabes. L'intervenant appuie les Propositions de programme et de budget pour 2014-15 et le projet de décision.

80. *Un représentant du gouvernement du Japon* salue l'effort accompli par le Directeur général pour resserrer le budget total. Il dit apprécier le fait que les ajustements proposés bénéficient aux régions, et notamment à la région de l'Asie et du Pacifique, et prend note de l'accroissement des ressources destinées à la sécurité et à la santé au travail.

81. *Une représentante du gouvernement des Etats-Unis* prend note avec satisfaction des ajustements de ressources proposés par le Directeur général, qui correspondent aux préoccupations exprimées au cours de la discussion. Les nouveaux postes qu'il est prévu de créer dans la catégorie des services organiques répondent à la nécessité de renforcer les fonctions de recherche et de statistique du BIT et de permettre à celui-ci d'accomplir sa mission dans les domaines de la sécurité et de la santé au travail et du dialogue social. Le gouvernement des Etats-Unis approuve la réorientation de ressources qui avaient été initialement allouées aux publications et au projet du Centenaire de l'OIT, le redéploiement consécutif au raccourcissement de la durée de la session de mars du Conseil d'administration les années paires, ainsi que l'engagement pris par le Directeur général de réaliser des économies supplémentaires. Il est résolument favorable à l'harmonisation des dispositions régissant les voyages des délégués employeurs et travailleurs du Conseil d'administration avec celles en vigueur au sein de l'Organisation des Nations Unies. Tout en notant avec satisfaction que le montant du budget total est en léger recul par rapport à la proposition initiale, l'intervenante rappelle que son gouvernement doit s'en tenir à une politique de croissance nominale zéro pour toutes les organisations internationales. Cette position s'explique par les restrictions qui pèsent sur le budget national et ne saurait en aucun cas être interprétée comme un désaveu de l'OIT. Le gouvernement des Etats-Unis se félicite de l'impulsion donnée par le Directeur général et de ses idées nouvelles, et il entend bien coopérer avec lui et avec le Bureau.

82. *Une représentante du gouvernement du Royaume-Uni* note avec satisfaction les ajustements de ressources qui sont proposés et approuve le projet de décision. Le gouvernement du Royaume-Uni considère que l'application du programme de réforme est une priorité. Elle ne doute pas que d'autres améliorations seront obtenues, grâce notamment à la révision des dispositions régissant les voyages des délégués employeurs et travailleurs du Conseil d'administration.

83. *Une représentante du gouvernement de la Colombie* souscrit aux propos tenus par le GRULAC et salue les efforts du Directeur général pour prendre en considération les vues exprimées au cours du débat. Le gouvernement de la Colombie approuve les Propositions de programme et de budget pour 2014-15, y compris les ajustements proposés, ainsi que le projet de décision.

84. *Un représentant du gouvernement du Canada* se félicite des ajustements de ressources proposés par le Directeur général dans le cadre des propositions de programme et de budget, en particulier la redistribution de ressources grâce à des économies qui seront réalisées au sein du Bureau. En ce qui concerne le volume du budget, il apprécie les efforts actuellement déployés pour accroître la pertinence et l'impact des activités de l'OIT et le fait que le Directeur général reconnaisse l'impact de la crise financière sur les Etats Membres. Cependant, le gouvernement du Canada estime que le Bureau devrait profiter de l'occasion pour revenir à une croissance nominale zéro, ce qui ne ferait pas de grande différence avec le budget à croissance réelle nulle qui a été proposé. Il ne doute pas que le Directeur général et le Bureau parviendront à réaliser d'autres économies et gains d'efficacité, et il appuie les demandes faites précédemment pour que soient harmonisées les dispositions régissant les voyages des délégués employeurs et travailleurs du Conseil d'administration avec celles qui sont appliquées au personnel. Enfin, il est pleinement satisfait des progrès réalisés dans la mise en œuvre de la réforme et encourage le Directeur général à poursuivre dans cette voie.

85. *Un représentant du gouvernement de Trinité-et-Tobago* fait sienne la déclaration du GRULAC. Il salue les efforts déployés par le Directeur général pour s'approcher d'une croissance nominale zéro du budget et approuve les ajustements de ressources proposés et le processus de réforme. Le gouvernement de Trinité-et-Tobago appuie le projet de décision.

86. *Un représentant du gouvernement de l'Inde* se félicite des ajustements ciblés apportés par le Directeur général aux propositions de programme et de budget. Le gouvernement de l'Inde prend note avec satisfaction de l'accent mis sur les capacités en matière de recherche et de statistique et sur la sécurité et la santé au travail, de la proposition en faveur d'une représentation géographique plus équitable des ressources humaines et de la répartition plus équilibrée des ressources entre les régions.

87. *Un représentant du gouvernement de la République bolivarienne du Venezuela* appuie les propos tenus par le GRULAC. Le gouvernement de la République bolivarienne du Venezuela se félicite des ajustements apportés par le Directeur général à ses propositions de programme et de budget, et il appuie le projet de décision.

88. *Une représentante du gouvernement du Brésil* se rallie aux propos tenus par le GRULAC et salue les efforts réalisés pour allouer davantage de ressources aux activités menées dans les régions. Elle souligne que, à la suite de la modification de l'article 18 du Règlement du Conseil d'administration, les membres du bureau du Conseil d'administration engageront des consultations avec le groupe gouvernemental au sujet de l'exercice de leur mandat. Le gouvernement du Brésil ne doute pas que le Directeur général s'emploiera à atteindre les objectifs stratégiques et à progresser dans les domaines d'importance fondamentale de manière transparente, cohérente et inclusive, en veillant à ce que les points de vue des mandants tripartites soient dûment et équitablement pris en compte.

89. *Un représentant du gouvernement de l'Egypte* appuie la déclaration du groupe de l'Afrique et remercie le Directeur général de ses explications. Sous l'impulsion de ce dernier, l'Organisation sera plus performante à l'avenir. L'assistance technique du BIT est essentielle pour les Etats Membres et devrait être fondée sur un dialogue permanent en vue de la réalisation des objectifs de l'Organisation. Le gouvernement de l'Egypte approuve le projet de décision.

90. *Une représentante du gouvernement du Mexique* souscrit aux propos tenus par le GRULAC et remercie le Directeur général d'avoir prêté attention aux préoccupations exprimées durant les discussions. Le soutien apporté par le Conseil d'administration au programme et budget est un engagement implicite à doter l'Organisation des moyens nécessaires à l'accomplissement de son mandat et à la mise en œuvre complète de la

réforme en cours. Il faut maintenant faire de cet engagement une réalité. Le gouvernement du Mexique approuve les ajustements de ressources proposés ainsi que le projet de décision.

91. *Un représentant du gouvernement de l'Allemagne* se félicite des ajustements de ressources proposés et appuie les propositions de programme et de budget telles qu'elles ont été révisées. Il demande au Bureau d'appliquer les dispositions en matière de voyage en vigueur à l'Organisation des Nations Unies à tous les membres du Conseil d'administration afin de réaliser d'importantes économies, qui pourront être redistribuées aux activités techniques. La position du gouvernement de l'Allemagne sur cette question est coordonnée avec celle des gouvernements de la France, de la Hongrie, de l'Italie, des pays nordiques et du Royaume-Uni.

92. *Une représentante du gouvernement de l'Italie* approuve le budget et les ajustements y relatifs présentés par le Directeur général. Le gouvernement de l'Italie a exprimé ses attentes à l'égard du BIT au cours du débat qui s'est tenu la semaine précédente. Il appuie les propos tenus précédemment sur l'harmonisation des dispositions régissant les voyages applicables de l'ensemble des membres du Conseil d'administration.

93. *Une représentante du gouvernement de la Hongrie* se dit satisfaite des ajustements de ressources proposés, qui reflètent les observations formulées lors des discussions, et se félicite en particulier des augmentations proposées en vue de renforcer les capacités en matière de statistiques, de recherche et de connaissances dans les domaines d'importance fondamentale. Le gouvernement de la Hongrie souscrit aux propos tenus précédemment sur l'harmonisation des dispositions régissant les voyages des membres du Conseil d'administration et se réjouit à la perspective d'autres améliorations découlant de la réforme.

94. *Un représentant du gouvernement de la Chine* appuie la déclaration du GASPAC et note avec satisfaction les ajustements de ressources proposés par le Directeur général, et surtout ceux qui sont destinés à renforcer les domaines techniques, y compris la sécurité et la santé au travail.

95. *Un représentant du gouvernement de la France* soutient le budget révisé qui a été proposé. Le gouvernement de la France est satisfait de l'accroissement du volume de ressources allouées pour renforcer les domaines des statistiques, de l'analyse économique, et de la sécurité et de la santé au travail. Il se rallie aux interventions faites précédemment sur les changements à apporter aux dispositions régissant les voyages des membres du Conseil d'administration.

Décision

96. ***Sous réserve des positions qui ont été exprimées pendant la discussion et qui sont reflétées dans les procès-verbaux de sa 317e session (mars 2013), le Conseil d'administration:***

a) a recommandé à la Conférence internationale du Travail, à sa 102e session (2013), un niveau provisoire de 864 006 872 dollars des Etats-Unis pour le programme calculé au taux de change budgétaire fixé pour 2012-13 à 0,84 franc suisse pour 1 dollar des Etats-Unis, la Conférence devant se prononcer sur le taux de change définitif et le niveau correspondant du budget exprimé en dollars des Etats-Unis, ainsi que sur le montant en francs suisses des contributions mises en recouvrement;

b) a proposé à la Conférence internationale du Travail, à sa 102e session (2013), un projet de résolution concernant l'adoption du programme et budget du 74e exercice (2014-15) et la répartition des dépenses entre les Etats Membres au cours de cette période dans les termes suivants:

> La Conférence générale de l'Organisation internationale du Travail, aux termes du Règlement financier, approuve, pour le 74e exercice prenant fin le 31 décembre 2015, le budget des dépenses de l'Organisation internationale du Travail, s'élevant à …….. dollars des Etats-Unis, et le budget des recettes s'élevant à …….. dollars des Etats-Unis, soit, au taux de change de …….. franc suisse pour 1 dollar des Etats-Unis, à une somme de ..…….. francs suisses, et décide que le budget des recettes, libellé en francs suisses, sera réparti entre les Etats Membres conformément au barème des contributions recommandé par la Commission des finances des représentants gouvernementaux.

(Document GB.317/PFA/1/1, paragraphe 9, tel qu'amendé par le Conseil d'administration.)

Deuxième question à l'ordre du jour

Questions relatives au bâtiment: Projet de rénovation du bâtiment du siège (GB.317/PFA/2)

97. *Le porte-parole des employeurs* souhaite la bienvenue au nouveau chef de projet et note avec satisfaction que celui-ci relève directement du Directeur général adjoint pour la gestion et la réforme. Il souligne qu'il est essentiel que la direction du Bureau lui apporte son soutien et qu'il puisse s'acquitter de sa tâche sans être ralenti par des procédures trop bureaucratiques. En ce qui concerne la passation des marchés, il importe que l'équipe du projet dispose d'effectifs suffisants et que les procédures soient simplifiées pour garantir le bon déroulement des travaux de rénovation.

98. L'intervenant rappelle qu'il n'y a guère eu de coopération entre le Bureau et les autorités suisses dans le passé. Il demande des précisions concernant la composition du groupe de travail qui a été créé avec les autorités suisses ainsi que la fréquence de ses réunions et les résultats auxquels elles ont abouti. Il demande s'il y a eu du nouveau au sujet du terrain et où en sont les consultations entre le Bureau et les autorités suisses. Le groupe des employeurs voudrait savoir si un arrangement a été trouvé avec l'Association internationale de la sécurité sociale (AISS) au sujet de son déménagement et si d'autres unités ou départements devront également déménager. Un complément d'informations et d'explications sur l'état d'avancement de la procédure engagée par le Bureau en vue de nommer un entrepreneur général serait bienvenu.

99. *La porte-parole des travailleurs* demande que le Bureau fasse un point détaillé de la situation concernant le projet de rénovation du bâtiment, en reprenant les éléments du plan complet pour la rénovation approuvé par le Conseil d'administration en novembre 2010.

100. L'intervenante demande des précisions concernant la composition de l'équipe du projet et si le Syndicat du personnel y est représenté. Elle appelle l'attention sur l'importance de la stratégie de communication pour permettre une participation effective du personnel. En ce qui concerne le registre des risques, la catégorisation par degré de proximité – proche, moyenne, lointaine – mériterait davantage d'explications. Les dispositifs d'évacuation prévus sont loin d'être conformes aux normes et prescriptions locales de sécurité applicables à un bâtiment de la taille de celui du siège. Pour ce qui est du rapport financier, des éclaircissements au sujet des coûts des bureaux provisoires et des frais de

déménagement seraient utiles, étant entendu que seul un petit nombre de fonctionnaires sera concerné par ces mesures.

101. L'intervenante estime que les consultations avec le personnel et la négociation avec le Syndicat du personnel sont importantes pour le succès du projet et se félicite que le Syndicat soit représenté au Comité directeur.

102. *S'exprimant au nom des Etats membres du GRULAC représentés au Conseil d'administration*, une représentante du gouvernement de la Colombie note avec satisfaction les progrès accomplis concernant le remplacement des ascenseurs. Le GRULAC est heureux de voir que les travaux seront terminés avant l'échéance prévue initialement mais souhaiterait en savoir plus sur les modalités de la garantie offerte par le fournisseur.

103. En ce qui concerne la gouvernance du projet, le GRULAC souligne qu'il importe de définir clairement le mandat en la matière et d'en assurer la conformité avec les règles et procédures en vigueur. Le GRULAC note avec satisfaction qu'une stratégie d'information a été mise en place, qu'un chef de projet a été nommé et que le personnel a été associé au projet depuis le début. L'oratrice souhaiterait que le budget soit davantage détaillé et que des éclaircissements soient apportés au sujet des coûts d'entretien des bureaux régionaux. La décision de ne pas construire de bâtiment provisoire se reflète dans les économies. Le Bureau devrait présenter, à la prochaine session du Conseil d'administration en juin, un rapport sur l'ensemble des progrès réalisés depuis le début de l'année.

104. Le groupe recommande que toutes les mesures nécessaires soient prises pour éviter des retards qui pourraient entraîner un dépassement du budget approuvé pour la rénovation du bâtiment du siège.

105. *S'exprimant au nom des Etats membres du groupe de l'Afrique représentés au Conseil d'administration*, un représentant du gouvernement du Zimbabwe note avec satisfaction les progrès accomplis en ce qui concerne le remplacement des ascenseurs et la rénovation des cuisines. Il exprime l'espoir que les travaux à venir, compte tenu de leur ampleur, avanceront au même rythme.

106. Indiquant que son groupe est sensible aux assurances données selon lesquelles des dispositions sont prises pour clarifier les fonctions et les attributions des différentes unités du Bureau, l'orateur ajoute qu'il voudrait cependant en savoir plus sur ces dispositions. Il prend note des fonctions confiées au chef de projet qui vient d'être nommé mais souhaiterait de plus amples informations concernant le système prévu pour la présentation des rapports et des recommandations au Directeur général afin d'éviter tout dysfonctionnement en la matière.

107. Le groupe note avec satisfaction que la première phase du projet est restée dans les limites du budget approuvé, de 89,1 millions de francs suisses, et que le Conseil sera tenu dûment informé: le prochain rapport qui lui sera soumis comportera une version plus détaillée du budget et une analyse exhaustive tenant compte de toutes les contraintes qu'implique le fait de maintenir le bâtiment en «parfait état de fonctionnement» pendant la durée des travaux.

108. *S'exprimant au nom des Etats membres du GASPAC représentés au Conseil d'administration*, un représentant du gouvernement du Japon remercie le Bureau pour son rapport sur l'état d'avancement du projet, notamment pour le registre actualisé des risques, qui révèle une baisse du niveau général de risque. Le groupe note avec satisfaction que les travaux avancent conformément au calendrier établi, qu'une stratégie de suivi a été mise en place et que le projet reste dans les limites du budget approuvé. Il demande des informations sur le calendrier des travaux et réitère le souhait de voir progresser les

négociations avec le pays hôte au sujet de la redéfinition du zonage des parcelles que le BIT envisage de vendre pour financer la phase finale du projet.

109. *Un représentant du gouvernement du Mexique* souligne l'importance du registre des risques et réaffirme sa confiance dans la capacité du Bureau à maintenir le projet dans les limites du budget approuvé de 89,1 millions de francs suisses.

110. L'intervenant souligne la nécessité que le chef de projet prenne toutes les mesures voulues pour garantir la conformité du bâtiment aux règles et normes applicables en matière de santé et de sécurité et faire en sorte qu'il soit accessible aux personnes handicapées.

111. *Une représentante du gouvernement de la Suisse* accueille avec satisfaction la poursuite des pourparlers concernant la redéfinition du zonage des parcelles de terrain et la création d'un comité de coordination.

112. Pour ce qui est des risques qu'il y ait des délais imprévus dans l'application des procédures en consultation avec le pays hôte et que la mise en conformité du bâtiment avec les normes locales de sécurité relatives aux incendies et aux sinistres pose des difficultés, un comité de coordination devrait être à même de les diminuer.

113. Le BIT devrait demander les autorisations requises afin que la rénovation du bâtiment se fasse dans le respect de la législation en vigueur et des normes de sécurité. La délégation suisse soutient sans réserve l'avancement du projet.

114. Dans sa réponse, *un représentant du Directeur général* (Directeur général adjoint pour la gestion et la réforme) présente le nouveau chef de projet et décrit les effets positifs que sa nomination a eus sur le projet.

115. L'orateur explique que, dans le cadre des nouvelles dispositions en matière de gouvernance, un comité chargé de la gouvernance, dont il assure la présidence et qui se compose d'un petit nombre de hauts responsables, a été créé. Le Comité directeur, au sein duquel est représenté le Syndicat du personnel et auquel participent à titre consultatif d'autres fonctionnaires, a été maintenu. L'orateur indique qu'il lui appartient, en tant que président du comité chargé de la gouvernance, de transmettre les questions au Directeur général, selon que de besoin. La nouvelle structure de gouvernance comprend également une équipe de projet, dirigée par le chef de projet. Cette équipe s'occupera de tous les aspects techniques de la gestion du projet au quotidien. Un comité représentant les utilisateurs, dans lequel chaque département a un représentant, a également été créé pour garantir la diffusion de l'information, dans les deux sens, auprès de chaque département. Le Syndicat du personnel aura également un représentant au sein de ce comité.

116. L'objectif de la structure de gouvernance proposée est de mettre en place des mécanismes efficaces de gouvernance, de gestion, de communication et de consultation aux fins du projet.

117. Au sujet des relations avec les autorités suisses, l'intervenant indique que des discussions fructueuses ont eu lieu avec le gouvernement concernant le terrain et le bâtiment. Le Bureau est parvenu à un accord qui devrait permettre de lever les objections à la redéfinition du zonage du terrain et attend à présent que les mesures requises soient prises. L'intervenant confirme que, comme l'a évoqué la représentante de la Suisse, la création d'un comité de coordination serait un avantage et dit qu'il prendra des dispositions à ce sujet dans les plus brefs délais. Des contacts réguliers ont été maintenus avec les autorités, notamment par le Directeur général.

118. Au sujet de certaines des questions de sécurité qui ont été soulevées, le Bureau a clairement fait savoir que, aussi bien pendant la phase de construction qu'à son terme, le

bâtiment devait satisfaire à toutes les normes de sécurité applicables. L'orateur confirme que la sécurité est d'une extrême importance et que le bâtiment du BIT doit apparaître comme un lieu sûr, tant pour les fonctionnaires qui y travaillent que pour les visiteurs.

119. L'intervenant dit que, depuis la nomination du chef de projet, un rapport sur l'avancement des travaux et le suivi des dépenses, comprenant également des prévisions, est établi chaque mois. Grâce à ce système, les éventuels dépassements de budget pourront être largement anticipés.

120. Pour ce qui est de la nécessité de vider les lieux en vue des travaux de rénovation, le Directeur général adjoint indique qu'environ une centaine de fonctionnaires devront quitter le bâtiment pendant la durée des travaux afin que le reste du personnel puisse être réparti dans l'espace réduit disponible. Il confirme que le personnel de l'AISS devra quitter le bâtiment pendant les travaux. Une autre unité, qui n'a pas encore été choisie, devra également déménager. Le but est de trouver des locaux provisoires à proximité du siège pour perturber le moins possible les activités du Bureau.

121. *Un autre représentant du Directeur général* (chef du projet de rénovation du bâtiment) déclare que la question de la nomination d'un entrepreneur général est encore à l'étude. Il se dit préoccupé par l'idée qu'un entrepreneur général soit associé au projet étant donné la nature des travaux et le fait qu'ils se dérouleront alors que le bâtiment sera occupé. Les travaux de rénovation donnent souvent lieu à des imprévus qui se traduisent généralement par des coûts supplémentaires; si un entrepreneur général participe au projet, ces coûts seront difficiles à maîtriser. Le fait que le personnel devra être déplacé plusieurs fois pendant les travaux pourrait entraîner des retards ainsi que des coûts supplémentaires ou des réclamations de la part d'un entrepreneur général. Une approche axée sur la direction de travaux permettrait d'atténuer, voire d'éviter, ces problèmes.

122. Au sujet de la stratégie de communication, l'orateur indique que des séances d'information ont eu lieu la semaine précédente dans le but d'expliquer au personnel la vision dans laquelle s'inscrivent le projet, son mandat, sa portée et les progrès accomplis jusqu'à présent. Le Conseil d'administration peut être assuré que d'autres séances seront organisées et qu'il est prévu de continuer d'informer le personnel et de recueillir ses observations pendant toute la durée du projet, notamment par l'intermédiaire des représentants de chaque département.

123. Reconnaissant que les termes relatifs à la proximité des risques qui figurent dans le registre des risques peut prêter à confusion, l'intervenant précise que ce sont les mêmes que ceux qui ont été utilisés dans les registres des risques des rapports précédents. La présentation du registre sera révisée avant la soumission du prochain rapport. Son contenu est identique à celui du rapport présenté en novembre, mais certaines probabilités ont diminué au fur et à mesure de l'avancement du projet.

124. En ce qui concerne les préoccupations liées aux normes de sécurité, l'orateur indique que le bâtiment du siège ne satisfait pas à la législation en vigueur applicable aux nouveaux bâtiments. Des travaux ont été entrepris à cet égard dans le cadre du projet. Pour ce qui est de la sécurité du personnel – qui est prioritaire –, l'approche n'a pas changé; la sécurité sera considérablement améliorée lorsque le projet sera terminé. Il ne reste plus qu'à régler les derniers détails avec les autorités suisses.

125. L'équipe de projet travaille encore sur les plans du projet, et un budget plus précis sera disponible d'ici à la mi-septembre, une fois que les plans détaillés seront prêts. Ce budget sera soumis au Conseil d'administration à sa session d'octobre.

126. L'orateur souligne que les problèmes qui se sont posés lorsque le remplacement des ascenseurs a commencé n'ont eu aucune incidence sur le coût des travaux car ils ont tous été pris en charge par le prestataire.

Résultat

127. ***Le Conseil d'administration a pris note du rapport.***

Troisième question à l'ordre du jour

Délégation de pouvoirs en vertu de l'article 18 du Règlement de la Conférence internationale du Travail (GB.317/PFA/3)

128. *Le porte-parole des employeurs* soutient le point appelant une décision.

129. *La porte-parole des travailleurs* soutient le point appelant une décision.

Décision

130. ***Le Conseil d'administration a délégué à son bureau, pour la période de la 102e session (2013) de la Conférence internationale du Travail, le pouvoir d'exercer les responsabilités qui lui incombent aux termes de l'article 18 du Règlement de la Conférence à l'égard des propositions relatives à des dépenses au titre du 73e exercice prenant fin le 31 décembre 2013.***

(Document GB.317/PFA/3, paragraphe 3.)

Quatrième question à l'ordre du jour

Services communs et coordination du système des Nations Unies: Incidences financières pour l'OIT (GB.317/PFA/4)

131. *La porte-parole des travailleurs* rappelle les réserves précédemment exprimées par le groupe à propos des avantages que présenterait pour les mandants de l'OIT, en particulier les syndicats, la participation de l'Organisation aux activités opérationnelles du système des Nations Unies. Les syndicats ont du mal au niveau national à obtenir la reconnaissance des coordonnateurs résidents. D'autres institutions des Nations Unies et les coordonnateurs résidents ont tendance à considérer les questions de liberté syndicale comme des questions internes aux pays et qui ne les concernent pas et refusent d'intervenir ou de s'exprimer à leur propos. De nombreux coordonnateurs résidents méconnaissent totalement la structure tripartite de l'OIT et son mandat normatif.

132. La participation de l'OIT aux Plans-cadres des Nations Unies pour l'aide au développement (PNUAD) concerne essentiellement les initiatives en matière de réduction de la pauvreté, et rarement les normes internationales du travail ou les principes et droits fondamentaux au travail. Si l'Organisation retire de sa participation aux PNUAD une somme s'élevant à quelque 36 millions de dollars E.-U. par an, elle verse 11 millions de dollars E.-U. à titre de contribution aux travaux par l'intermédiaire des équipes de pays des

Nations Unies. Toute dépense supplémentaire consacrée au système des coordonnateurs résidents viendrait s'ajouter à ce montant.

133. Le groupe des travailleurs souscrit donc à l'affirmation figurant au paragraphe 24 du document du Bureau selon laquelle le coût de la participation de l'OIT aux activités de développement des Nations Unies doit rester raisonnable. L'Organisation sera obligée de prendre en charge une partie de ce coût, mais toute décision en la matière devra être fondée sur les avantages susceptibles d'en découler. Les travailleurs appuient par conséquent le point appelant une décision figurant au paragraphe 25.

134. *Le porte-parole des employeurs* déclare que la question est délicate dans la mesure où le document du Bureau ne fournit pas d'orientations claires sur ce que l'on attend du Conseil d'administration. Il est logique que l'OIT contribue financièrement au système des coordonnateurs résidents car celui-ci mobilise chaque année des fonds importants. Il serait utile cependant, avant toute décision finale sur ce sujet, d'en savoir plus sur les sommes reçues chaque année par les autres institutions, programmes et fonds et sur la manière dont sont calculées les contributions de chaque institution.

135. Les avantages retirés de la participation au système doivent être mis en balance avec les dépenses, mais ces dernières ne sont pas clairement présentées dans le document du Bureau. De plus amples informations sur la nature de ces dépenses seraient donc les bienvenues.

136. La pleine participation de l'OIT aux travaux des équipes de pays des Nations Unies lui permet de prendre connaissance des consultations et débats menés au niveau national sur la question du cadre de développement pour l'après-2015. Si l'OIT contribuait davantage à ces travaux, les mandants de l'Organisation participeraient davantage à la préparation des programmes de développement nationaux prévus par le cadre de développement pour l'après-2015. Il est donc nécessaire que l'Organisation reste dans le système, mais il importe qu'elle soit reconnue, à l'occasion des négociations portant sur les conditions de cette participation, comme la seule institution des Nations Unies au sein de laquelle le dialogue social et le rôle des organisations d'employeurs et de travailleurs occupent une place centrale.

137. *S'exprimant au nom des Etats membres du GRULAC représentés au Conseil d'administration*, une représentante du gouvernement de la Colombie salue les travaux menés par le système des Nations Unies pour promouvoir les priorités en matière de développement national. Le meilleur moyen pour l'OIT de promouvoir l'Agenda du travail décent au niveau national est de coopérer avec les autres institutions. La résolution sur l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies appelle le Secrétaire général de l'ONU à formuler des propositions pour le financement du système des coordonnateurs résidents, lesquelles toutefois devront être négociées avec les programmes, fonds et institutions et tenir compte de l'objectif consistant à s'assurer que les coordonnateurs résidents disposent des ressources nécessaires pour jouer efficacement leur rôle sur une base stable et prévisible sans avoir à puiser dans les fonds destinés aux programmes. Ces propositions doivent être équitables et associer toutes les institutions concernées à proportion des services qu'elles utilisent effectivement. Le rôle du Conseil d'administration est donc de déterminer si les mandants de l'OIT souhaitent ajouter des conditions à la participation de l'Organisation à ces négociations. Au-delà des coûts, cette question touche à la gouvernance. Le cadre des activités de l'OIT reste la Déclaration sur la justice sociale pour une mondialisation équitable, qui propose que les activités de l'Organisation axées sur la promotion des programmes par pays de promotion du travail décent soient menées dans le cadre du système des Nations Unies et préconise la mise en place de partenariats avec le système multilatéral en vue de renforcer les programmes et activités opérationnelles de l'OIT. Cette dernière devrait apporter son soutien aux mesures proposées dans la résolution sur l'examen quadriennal complet afin

d'améliorer l'efficacité et l'efficience du système des coordonnateurs résidents, le but ultime étant d'avoir un système plus ouvert, plus participatif et plus coopératif.

138. *S'exprimant au nom des Etats membres du groupe de l'Afrique représentés au Conseil d'administration*, un représentant du gouvernement du Zimbabwe reconnaît les avantages de la participation de l'OIT au système des Nations Unies, compte tenu notamment des sommes mobilisées par les fonds d'affectation spéciale multidonateurs, dont l'Afrique est la principale bénéficiaire. Ces fonds constituent une part importante des ressources extrabudgétaires. Le coût de la participation est sans commune mesure avec les avantages que celle-ci apporte, aussi l'OIT doit-elle continuer à contribuer au système des Nations Unies. De plus amples informations seraient toutefois les bienvenues sur la manière de calculer le taux de participation de chaque institution, fonds et programme aux équipes de pays des Nations Unies. Les organismes du système des Nations Unies devraient convenir de modalités de calcul communes appelées à remplacer les dispositifs actuels de financement ad hoc. En Afrique, les bureaux de l'OIT participent activement à de nombreux PNUAD, dans la plupart desquels les programmes par pays de promotion du travail décent ont été pris en compte. Il s'agit là d'un bon moyen de s'assurer que les politiques et objectifs de l'OIT font l'objet d'un suivi au niveau national.

139. *S'exprimant au nom des Etats membres du groupe des PIEM représentés au Conseil d'administration*, une représentante du gouvernement de l'Italie réaffirme l'engagement de son groupe à faire du système des Nations Unies pour le développement un système plus pertinent, plus cohérent, plus efficient, plus efficace, plus transparent et plus responsable. Afin d'accroître, en volume comme en qualité, le financement des activités opérationnelles du système, il y a lieu d'améliorer la gestion axée sur les résultats et d'harmoniser plus avant le dispositif d'établissement de rapports sur les résultats. Les institutions des Nations Unies devraient s'employer davantage à rationaliser l'utilisation des ressources consacrées au développement, conformément au principe de l'unité dans l'action.

140. L'OIT a beaucoup tiré parti du système des Nations Unies au cours des cinq dernières années. La coordination de ce système apporte plus que de simples avantages financiers: en participant aux équipes de pays des Nations Unies, l'OIT et les autres institutions peuvent inciter ces équipes à s'intéresser davantage aux questions normatives afin que les PNUAD contribuent à la mise en œuvre des principes et des normes. Cet engagement est également essentiel pour s'assurer de la prise en compte pleine et entière des préoccupations de l'Organisation dans le cadre de développement pour l'après-2015. Toutefois, le rang de priorité accordé par les coordonnateurs résidents aux programmes, aux principes, aux normes et aux orientations politiques de l'OIT est préoccupant, et l'oratrice sollicite un supplément d'informations sur l'expérience de l'OIT à cet égard et sur la manière dont la coordination affecte la capacité de cette dernière à mener ses programmes efficacement. Tout en collaborant avec les équipes de pays des Nations Unies, l'OIT doit rechercher directement au niveau national des sources de financement extrabudgétaire pour ses programmes. Les gouvernements du groupe des PIEM soutiennent ces efforts, à condition qu'ils soient déployés de manière transparente dans le cadre d'une stratégie globale et coordonnée de mobilisation de ressources. Le Secrétaire général des Nations Unies soumettra au mois de mai ses propositions initiales en matière de financement du système des coordonnateurs résidents. L'oratrice encourage l'OIT à participer activement aux négociations sur les modalités de financement de ce système afin de parvenir à une formule de partage des coûts viable. La contribution de l'Organisation au système ne doit cependant entraîner aucun relèvement des plafonds budgétaires pour 2014-15.

141. *Un représentant du gouvernement de la République bolivarienne du Venezuela* appuie la déclaration du GRULAC. La coopération de l'OIT avec le système des Nations Unies présente plusieurs avantages, notamment la possibilité d'en obtenir des ressources extrabudgétaires, mais elle a également un coût. En vertu du quatrième examen

quadriennal complet adopté par l'Assemblée générale des Nations Unies en décembre 2012, le Secrétaire général doit présenter des propositions concrètes sur les modalités de financement du système des coordonnateurs résidents. Les actuelles propositions de programme et de budget ne prévoient pas un tel financement. Des propositions spécifiques seront nécessaires pour assurer un financement stable et prévisible, alors que le système des coordonnateurs résidents est confronté à l'éventualité d'une réduction de ses ressources. Les coûts que cela implique doivent être maintenus à un niveau raisonnable et proportionné et figurer en toute transparence dans le programme et budget.

142. *Un représentant du gouvernement du Japon* souligne que la coopération avec les Nations Unies et le système des coordonnateurs résidents au niveau national est essentielle pour l'OIT, dont on attend qu'elle joue un rôle plus important dans les activités opérationnelles du système des Nations Unies, notamment en ce qui concerne le programme de développement pour l'après-2015, lequel doit impérativement souligner le rôle central de l'emploi. L'OIT et le système des Nations Unies doivent par conséquent coopérer efficacement. Des exemples spécifiques d'une bonne coordination avec les autres institutions des Nations Unies seraient les bienvenus, au même titre que des éclaircissements sur les avantages et les coûts de la participation de l'OIT.

143. *Une représentante du gouvernement de la Suisse* réaffirme que le renforcement du système des coordonnateurs résidents est l'un des éléments essentiels de la résolution sur l'examen quadriennal complet. En même temps, l'OIT, comme les autres institutions spécialisées, doit garder son autonomie opérationnelle. Aux fins de la réalisation de ses objectifs stratégiques, l'Organisation participe à de nombreux programmes conjoints, par l'intermédiaire notamment des équipes de pays des Nations Unies, aussi doit-elle, au même titre que toutes les institutions spécialisées, soutenir le système des coordonnateurs résidents. L'oratrice appuie la participation pleine et entière de l'OIT aux discussions qui seront menées sur le sujet au niveau des Nations Unies. Des solutions permettant d'intégrer les coûts supplémentaires doivent être trouvées sans accroître le budget global présenté dans les propositions de programme et de budget et, à cet égard, l'intervenante appuie la déclaration du groupe des PIEM. Les économies générées par la réforme de l'OIT pourraient servir à financer le système des coordonnateurs résidents. Une ligne budgétaire séparée pour la coordination du système des Nations Unies devrait être créée dans le programme et budget.

144. *Un représentant du gouvernement de l'Inde* note que la récente résolution sur l'examen quadriennal complet n'est pas juridiquement contraignante pour les institutions spécialisées telles que l'OIT. Le document du Bureau est compatible avec l'objectif de la cohérence des activités à l'échelon du système des Nations Unies. N'importe quelle source de financement au niveau des Nations Unies risque de poser des problèmes de procédure car l'approbation des fonds peut être assortie de restrictions à leur utilisation par l'OIT au niveau national: certains programmes peuvent être rejetés par le système des coordonnateurs résidents pour insuffisance de fonds, ou simplement parce qu'ils sont considérés comme moins prioritaires. La centralisation du financement pourrait entraîner des retards dans la mise en œuvre des programmes et causer des difficultés pour le système d'audit interne du BIT, lequel pourrait devenir inutile si le principe d'un organe d'audit unique était adopté. La modification du système de financement actuel est une source de préoccupation en raison des complications juridiques qu'elle risque d'entraîner et de la résistance au changement de la part des pays participants.

145. Compte tenu des ressources limitées dont dispose l'OIT, l'intervenant demande quels mécanismes le secrétariat des Nations Unies proposerait comme base de calcul; quel serait le montant total d'un tel financement et dans quelles conditions serait-il réparti? Il s'enquiert de la position des autres institutions des Nations Unies au sujet de la contribution et du coût annuel pour l'OIT et demande si ce coût dépendrait des

contributions aux PNUAD. La question n'est toutefois pas exclusivement financière car elle touche également à la gouvernance.

146. *Un représentant du Directeur général* (directeur, Bureau de programmation et de gestion), répondant aux questions, remercie le Conseil d'administration pour la clarté de ses contributions. L'OIT est membre des Nations Unies. La question est donc de savoir comment elle peut maximiser les avantages qui en découlent en maintenant les coûts à un niveau raisonnable. En réponse aux employeurs, l'intervenant déclare que la question des coûts susceptibles d'être imputés à chaque institution des Nations Unies pour sa participation au système des coordonnateurs résidents fait l'objet de discussions au sein du Groupe des Nations Unies pour le développement ainsi que du réseau Finances et budget du Comité de haut niveau sur la gestion. Le Secrétaire général a été prié, dans l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles, de faire des propositions au Conseil économique et social des Nations Unies et à l'Assemblée générale, en juillet et septembre 2013 respectivement. Les modalités de financement des coûts de la coordination du système des Nations Unies font toujours l'objet de discussions dans le cadre de différentes enceintes interinstitutionnelles, et les estimations continuent de varier, notamment celles qui concernent les chiffres donnés dans le document du Bureau. L'intervenant reconnaît que cela soulève plusieurs questions touchant à la gouvernance. En tant que membre du système des Nations Unies, l'OIT bénéficie des PNUAD et des programmes conjoints, ainsi que des fonds levés par les équipes de pays des Nations Unies, ce qui lui permet de promouvoir son programme et de mieux faire connaître aux coordonnateurs résidents et aux équipes de pays des Nations Unies ses valeurs, le tripartisme, le rôle des employeurs et des travailleurs et l'Agenda du travail décent. Il importe que les programmes par pays de promotion du travail décent conservent leur autonomie, et la participation de l'Organisation aux PNUAD et à la programmation conjointe devrait aller de pair avec les activités de promotion du dialogue social. Une fois que les modalités de financement conjoint du système des coordonnateurs résidents auront été clarifiées, le Bureau les communiquera au Conseil d'administration pour décision.

147. *Un autre représentant du Directeur général* (directeur, Département des services financiers et Trésorier et contrôleur des finances) déclare que l'estimation de la contribution annuelle de l'OIT au financement du système des coordonnateurs résidents (2,5 millions de dollars E.-U.) est fondée sur l'analyse comparative des dépenses et des effectifs dans toutes les organisations du système des Nations Unies.

Décision

148. ***Le Conseil d'administration a fourni au Bureau des orientations sur la coopération aux activités opérationnelles de développement menées par le système des Nations Unies, évoquée au paragraphe 24 du document GB.317/PFA/4, en particulier en ce qui concerne les incidences financières de la coordination, et a confirmé que les futures modalités de financement du système des coordonnateurs résidents et des équipes de pays des Nations Unies, compte tenu de leurs incidences possibles pour l'OIT, devront lui être soumises pour décision.***

(Document GB.317/PFA/4, paragraphe 25.)

Cinquième question à l'ordre du jour

Autres questions financières

Rapport des membres gouvernementaux du Conseil d'administration chargés des questions de répartition des dépenses
(GB.317/PFA/5)

149. *Le porte-parole des employeurs* appuie les points appelant une décision.

150. *La porte-parole des travailleurs* appuie les points appelant une décision.

151. *S'exprimant au nom des Etats membres du groupe de l'Afrique représentés au Conseil d'administration*, un représentant du Zimbabwe appuie les points appelant une décision.

Décisions

152. ***Le Conseil d'administration a décidé de proposer à la Conférence internationale du Travail que, conformément à la pratique établie qui consiste à harmoniser les taux de contribution des Etats Membres de l'OIT avec leur quote-part prévue dans le barème de l'Organisation des Nations Unies, la contribution de la République du Soudan du Sud au budget de l'OIT pour la période où elle aura été Membre de l'Organisation en 2012 et pour 2013 soit calculée sur la base d'un taux annuel de 0,003 pour cent.***

(Document GB.317/PFA/5, paragraphe 7.)

153. ***Le Conseil d'administration a décidé de proposer à la Conférence internationale du Travail que, conformément à la pratique établie qui consiste à harmoniser les taux de contribution des Etats Membres de l'OIT avec leur quote-part prévue dans le barème de l'Organisation des Nations Unies, la contribution de la République des Palaos au budget de l'OIT pour la période où elle aura été Membre de l'Organisation en 2012 soit calculée sur la base d'un taux annuel de 0,001 pour cent.***

(Document GB.317/PFA/5, paragraphe 10.)

154. ***Le Conseil d'administration a décidé, conformément à la pratique établie qui consiste à harmoniser les taux de contribution des Etats Membres de l'OIT avec leur quote-part prévue dans le barème de l'Organisation des Nations Unies, de proposer à la Conférence internationale du Travail d'adopter le projet de barème pour 2014 et 2015 figurant à la colonne 3 de l'annexe au document GB.317/PFA/5, sous réserve des ajustements qui pourraient s'avérer nécessaires au cas où une modification de la composition de l'Organisation surviendrait avant que la Conférence ne soit appelée à adopter le barème recommandé.***

(Document GB.317/PFA/5, paragraphe 13.)

PROJET

Segment relatif aux audits et au contrôle

Sixième question à l'ordre du jour

Suite donnée au rapport du Chef auditeur interne pour l'année qui s'est achevée le 31 décembre 2011
(GB.317/PFA/6)

155. *La porte-parole des travailleurs* déclare que, dans sa version révisée, l'avis du Directeur général relatif aux rôles et responsabilités des directeurs principaux du BIT devrait porter à la connaissance de tous les membres du personnel concernés que seul un fonctionnaire du BIT en exercice peut être désigné fonctionnaire responsable en l'absence d'un directeur de bureau. Elle souligne que son groupe souhaite connaître les mesures prises par le BIT pour s'assurer que ses fournisseurs de biens et de services se conforment aux normes de l'OIT. Relevant que le Directeur général a demandé aux directeurs exécutifs et aux directeurs régionaux d'assumer une responsabilité accrue s'agissant de donner suite en temps voulu aux recommandations de l'audit interne, l'intervenante attend avec intérêt que cela se traduise par un suivi accéléré, en particulier sur le terrain.

156. *Le porte-parole des employeurs* se félicite de l'examen des pratiques en matière de gestion des risques, mais ne saisit pas très bien qui se verra attribuer la responsabilité de la gestion des risques. Il attend des informations au sujet de l'analyse coûts-avantages dont le Chef auditeur interne a proposé la réalisation concernant l'affectation éventuelle de ressources additionnelles pour la gestion des risques. Il approuve la définition d'une procédure formelle de planification de la continuité des opérations et souhaite savoir qui en assumera la responsabilité générale. Pour ce qui est de l'initiative de partage des coûts avec les Nations Unies, le Bureau devrait préciser le montant mis à la charge de l'OIT. Enfin, l'intervenant juge indispensable que les recommandations de l'audit interne soient appliquées correctement et en temps voulu.

157. *Prenant la parole au nom des Etats membres du groupe de l'Afrique représentés au Conseil d'administration*, un représentant du gouvernement de l'Egypte déclare que la planification de la continuité des opérations apparaît de plus en plus indispensable pour garantir l'efficacité et la viabilité des activités, et il insiste sur l'importance de l'harmonisation avec les organismes des Nations Unies et de l'optimisation des coûts. Dans le droit fil du plan établi par le Directeur général pour l'exercice biennal à venir, il conviendrait de consacrer l'attention et les ressources nécessaires au développement du personnel. Les formations devraient être adaptées aux besoins des membres du personnel, à leurs responsabilités et à leur lieu d'affectation. L'intervenant veut croire que, une fois appliquée, la recommandation relative au suivi du comportement professionnel permettra de remédier aux manquements à cet égard. La mise à jour de la procédure de suivi des recommandations du Chef auditeur interne témoigne de la détermination du Bureau, mais le groupe de l'Afrique souhaite cependant savoir pourquoi la recommandation touchant à la nomination d'un coordonnateur n'a pas été acceptée.

158. *S'exprimant au nom des Etats membres du groupe des PIEM représentés au Conseil d'administration,* une représentante du gouvernement des Pays-Bas demande un complément d'information concernant l'état d'avancement du projet de cadre de gestion des risques et le rôle confié au comité chargé de la gestion des risques, ainsi que des précisions quant au rapport qui existe entre ce cadre et ce comité, d'une part, et la recommandation relative à la nomination d'un fonctionnaire chargé de la gestion des risques, d'autre part. Elle se félicite par ailleurs de la coopération avec le Bureau des Nations Unies à Genève. Le groupe des PIEM attache beaucoup d'importance à la gestion

et au développement du personnel et souhaite savoir si la formation en matière de gouvernance et de reddition de comptes qui doit être dispensée à l'échelle du Bureau sera obligatoire et, le cas échéant, pour qui, quand cette formation pourra commencer et comment son impact sera mesuré. Il serait bon que le Bureau s'assure à chaque étape du cycle de suivi du comportement professionnel que les membres du personnel s'acquittent correctement de leurs fonctions et qu'il prenne des mesures disciplinaires en cas de manquements répétés. Par ailleurs, il conviendrait que les échéances soient respectées en 2013, en prévision de l'introduction du système électronique que l'ensemble du personnel devrait pouvoir utiliser pour le cycle de 2014-15. L'oratrice demande qu'un rapport sur l'état d'avancement de ce système soit présenté en octobre 2013 et appelle instamment le Bureau à donner dûment suite aux recommandations.

159. *Un représentant du gouvernement de l'Inde* fait observer que l'on pourrait définir un programme de formation commun couvrant tous les aspects des recommandations mises en œuvre: gestion des risques, planification de la continuité des opérations, développement du personnel, suivi du comportement professionnel. Il formule l'espoir que l'application des différentes recommandations permettra de renforcer les contrôles et d'assurer un meilleur respect des procédures.

160. *Un représentant du gouvernement de la Chine* relève que, d'après le plan de réforme, un lien hiérarchique direct a été établi entre le Bureau de l'audit interne et du contrôle (IAO) et le Directeur général. L'évaluation interne du comportement professionnel permet à la direction de comprendre le travail du personnel, de recenser les problèmes et de procéder à des aménagements.

161. *Un représentant du Directeur général* (directeur, Département des services financiers et Trésorier et contrôleur des finances) explique que les conditions générales des contrats établis par le BIT stipulent que les fournisseurs, leurs sous-traitants et leur personnel sont tenus de respecter les normes internationales du travail. Il n'existe pas de procédure formelle permettant au service responsable des achats de veiller au respect de cette obligation, et tout manquement peut entraîner la résiliation du contrat.

162. L'intervenant précise que, lorsque le document du Bureau a été établi, le Directeur général n'avait pas encore annoncé que le Trésorier assumerait la responsabilité de la gestion globale des risques. Le cadre de gestion des risques et les documents de gouvernance y relatifs ont été modifiés après que le Directeur général a dévoilé son plan de réforme en février 2013 et devraient bientôt être finalisés. La responsabilité de la gestion de la continuité des opérations a elle aussi été transférée au Trésorier. Dans le cadre de l'initiative de partage des coûts, le Bureau bénéficie, pendant l'équivalent de deux mois de travail par an, des services de l'expert du Bureau des Nations Unies à Genève en matière de gestion de la continuité des opérations, pour un coût s'élevant à quelque 40 000 dollars E.-U.

163. La recommandation invitant le Bureau à désigner des coordonnateurs attitrés dans chaque bureau a été rejetée puisque les instructions du Directeur général assignent clairement aux directeurs exécutifs et aux directeurs régionaux la responsabilité de mettre en œuvre les recommandations. Le Bureau estime que cette responsabilité doit rester celle de hauts fonctionnaires. Quoi qu'il en soit, le suivi des recommandations a laissé à désirer et il doit continuer de faire l'objet d'un contrôle attentif.

Résultat

164. ***Le Conseil d'administration a pris note du rapport.***

Septième question à l'ordre du jour

Rapport du Chef auditeur interne pour l'année qui s'est achevée le 31 décembre 2012
(GB.317/PFA/7)

165. *Le porte-parole des employeurs* déclare que la gestion adéquate des risques est une question hautement prioritaire et estime que le responsable qui sera désigné devra veiller à ce que les politiques en la matière soient appliquées à tous les niveaux hiérarchiques, dans l'ensemble du Bureau, tout en évitant le cloisonnement. Le Bureau devrait s'efforcer de donner suite aux recommandations avec davantage de rigueur et de diligence. Le taux d'application de 50 pour cent relevé à New Dehli est absolument inacceptable. L'intervenant demande à connaître les raisons de ce piètre résultat, les conséquences qu'il aura et la manière dont le Bureau entend traiter le problème que présente l'application des recommandations.

166. *La porte-parole des travailleurs* estime que le BIT devrait dispenser aux partenaires d'exécution, et notamment aux syndicats, des formations en matière de présentation de rapports. Sachant que l'environnement informatique du BIT peut être la cible d'attaques extérieures qui auraient de graves conséquences, il convient de prendre des mesures propres à enrayer cette menace. Le rapport fait état d'un risque de mauvaise gestion financière dû à l'utilisation d'un système de comptabilité obsolète, ce qui ne fait que souligner l'urgence qu'il y a de déployer IRIS dans tous les bureaux extérieurs. La suite irrégulière donnée aux recommandations de l'audit interne est particulièrement préoccupante et l'intervenante espère voir les directeurs régionaux s'engager plus assidûment pour y remédier.

167. *Prenant la parole au nom des Etats membres du groupe de l'Afrique représentés au Conseil d'administration*, un représentant du gouvernement de l'Egypte déclare que l'indépendance de l'IAO dans ses activités d'enquête est cruciale pour assurer la transparence et le respect des règles. Le Bureau devrait faire part au Conseil d'administration des mesures prises dans les deux domaines désignés par l'IAO en ce qui concerne l'exécution des projets. L'orateur appelle à mettre particulièrement l'accent, dans le cadre du développement du personnel, sur les formations d'ordre opérationnel dispensées dans les bureaux régionaux et de pays et sur les besoins spécifiques des fonctionnaires selon leurs attributions et leur lieu d'affectation.

168. *S'exprimant au nom des Etats membres du groupe des PIEM représentés au Conseil d'administration*, un représentant du gouvernement des Pays-Bas souhaite en savoir plus au sujet des mesures de contrôle appliquées dans les cas où l'accès au système de gestion financière des bureaux extérieurs (FISEXT) n'a pas été octroyé en attendant le déploiement d'IRIS. Il s'enquiert du nombre de bureaux qui ne sont reliés ni à FISEXT ni à IRIS. Il engage le Bureau à donner suite à la recommandation relative à la nomination d'un responsable de la gestion des risques et attend d'autres mesures innovantes se traduisant par une meilleure maîtrise des risques. L'attention portée au développement du personnel n'est pas sans rappeler le point de vue défendu depuis longtemps par le groupe des PIEM, lequel espère recevoir davantage d'informations sur la stratégie révisée en matière de ressources humaines. Il est essentiel pour le renom de l'OIT d'identifier, traiter et corriger tout ce qui peut être perçu comme un abus, et c'est pourquoi l'IAO doit être encouragé dans ses investigations. L'intervenant souscrit aux recommandations visant à améliorer les directives techniques relatives à l'encadrement des agents d'exécution. Il s'alarme de ce que les recommandations de l'audit soient aussi peu suivies d'effets dans les bureaux extérieurs et appelle à prendre des mesures pour garantir leur mise en œuvre, en prévoyant par exemple des sanctions disciplinaires en cas de défaut d'application persistant. Il renouvelle une suggestion déjà émise auparavant, à savoir que l'annexe

présentant les principales recommandations soit conçue de manière à distinguer celles qui sont absolument prioritaires de celles nécessitant une action sur le long terme. Cette annexe devrait par ailleurs être rédigée de telle sorte que le lecteur n'ait pas à se reporter au corps du document.

169. *Un représentant du gouvernement de l'Inde* estime qu'il faut s'attacher au plus vite à examiner les problèmes de cybersécurité relevés au siège. Les politiques de gestion des risques pèseront sur les décisions relatives à l'affectation de ressources pour les projets de l'OIT. Il conviendrait d'apporter toute l'attention due à l'amélioration de la planification des activités, à la surveillance des partenaires d'exécution et au respect des règles et procédures de gestion financière en vigueur au BIT.

170. *Un représentant du gouvernement de la Chine* déclare que les audits devraient consister essentiellement à vérifier l'authenticité, la légalité et l'utilité des dépenses engagées. Le Directeur général devrait insister auprès des bureaux faisant l'objet d'un audit pour qu'ils mettent dûment en œuvre les recommandations qui en découlent.

171. *Le Chef auditeur interne* prend note de la suggestion soumise par les PIEM au sujet de la présentation du rapport. Pour ce qui est de la nomination d'un responsable de la gestion des risques, il précise que ce fonctionnaire aura notamment pour mission d'assurer la coordination dans ce domaine à l'échelle du Bureau. L'IAO a réitéré sa recommandation concernant la désignation d'un coordonnateur car, si le Bureau a indiqué clairement qui avait la responsabilité de donner suite aux recommandations, il reste maintenant à déterminer comment cette responsabilité sera exercée. Les responsables de la coordination dans les régions ou au sein des départements du siège, qui devront rendre compte à cet égard, seront désignés de manière formelle.

172. *Un représentant du Directeur général* (directeur, Département des services financiers et Trésorier et contrôleur des finances) déclare que le Bureau présentera au Conseil d'administration sa réponse détaillée aux recommandations du Chef auditeur interne lors d'une session ultérieure. Il explique que FISEXT, le système de comptabilité en usage dans les bureaux extérieurs depuis dix-huit ans, est progressivement remplacé par IRIS. Tous les bureaux de l'OIT, mais non tous les projets, utilisent déjà l'un ou l'autre de ces systèmes. Sachant que bureaux et projets devraient tous, à terme, employer IRIS ou une application similaire, il a été considéré qu'il n'était pas rationnel, au plan de l'utilisation des ressources, d'installer FISEXT à titre provisoire.

Résultat

173. ***Le Conseil d'administration a pris note du rapport.***

Huitième question à l'ordre du jour

Rapport du Comité consultatif de contrôle indépendant (CCCI)
(GB.317/PFA/8)

174. *La présidente du Comité consultatif de contrôle indépendant (CCCI)* fait observer que le rapport du CCCI est un rapport de transition au sens où il reflète à la fois les travaux et les recommandations du comité sortant et ceux du comité nouvellement constitué.

175. L'intervenante confirme que le rôle du comité est de donner au Conseil d'administration et au Directeur général un avis indépendant de qualité sur les questions relevant de son

mandat, de s'interroger sur les mesures prises, de les valider ou de s'y opposer, et de rendre compte de l'efficacité des politiques et des procédures appliquées.

176. Le comité s'est intéressé en particulier au programme de réforme du Directeur général, au programme et budget pour 2014-15 et aux procédures de gestion des risques du Bureau. A sa réunion de mai, il se consacrera à l'examen des états financiers et du rapport de la Commissaire aux comptes. Des orientations de la part du Conseil d'administration quant aux domaines sur lesquels le comité devrait se concentrer seraient les bienvenues.

177. *Le porte-parole des employeurs* félicite les membres du nouveau CCCI de leur désignation et leur souhaite, ainsi qu'à la présidente du comité, M^me^ Hilary Wild, bonne chance et plein succès dans leurs nouvelles fonctions. Le groupe a toujours apprécié les recommandations très claires et pertinentes du CCCI. Toutefois, il juge le rapport dont il est saisi plus vague que les rapports des années passées. Le groupe reconnaît qu'il s'agit là du premier rapport du nouveau comité. Cependant, les employeurs apprécieraient un rapport plus précis à nouveau à l'avenir. L'orateur se rallie au CCCI pour demander que des objectifs précis soient définis en ce qui concerne la collecte de données sur le recensement des compétences et leur utilisation, et qu'il soit indiqué quelles données doivent être recueillies et à quelles échéances. Pour que le recensement des compétences soit efficace, le Bureau doit avoir une idée très claire de l'utilisation qui sera faite des données collectées. L'intervenant dit partager l'inquiétude du CCCI face au nombre de recommandations formulées par le Chef auditeur interne qui n'ont pas été pleinement mises en œuvre, et demande au Directeur général de prendre d'urgence des mesures pour remédier à cette situation.

178. L'intervenant approuve la recommandation visant à ce qu'IRIS ait un responsable attitré et demande si cette fonction incombe au Directeur général adjoint pour la gestion et la réforme.

179. L'intervenant demande au CCCI de donner des précisions concernant sa recommandation 2 (2013) relative à la mise en œuvre d'un processus de gestion interne. Il appuie la recommandation visant à donner à la gestion globale des risques le maximum de visibilité, et demande au CCCI un complément d'information au sujet de la recommandation relative à la création d'un poste de responsable de la gestion des risques. Le fonctionnaire chargé de la gestion des risques devrait avoir une fonction d'appui, l'objectif étant d'assurer l'application des politiques en matière de risque dans le cadre de la gestion du BIT en évitant tout cloisonnement.

180. *La porte-parole des travailleurs* se félicite de l'appréciation positive faite par le CCCI du travail accompli par la Commissaire aux comptes et par le Chef auditeur interne, de l'utilisation de la méthode de la gestion axée sur les résultats (GAR) et de l'application des Normes comptables internationales pour le secteur public (IPSAS). Elle attend avec intérêt de recevoir un complément d'information sur le déploiement d'IRIS et son coût estimatif, en particulier sur la méthode du «coût total d'appropriation».

181. *S'exprimant au nom des Etats membres du groupe de l'Afrique représentés au Conseil d'administration*, un représentant du gouvernement de l'Egypte encourage le Bureau à poursuivre activement la mise en œuvre des recommandations portant sur l'application de solutions informatiques intégrées pour le recensement des compétences.

182. L'intervenant soutient les recommandations relatives à la formation à l'encadrement et aux mesures visant à améliorer la qualité et la rapidité de la mise en œuvre des recommandations de l'audit interne et de la vérification extérieure des comptes. Pour ce qui est du recrutement, il souhaiterait connaître les vues du comité au sujet des mesures à prendre pour que les Etats non représentés ou sous-représentés dans la structure du personnel du Bureau le soient davantage.

183. L'intervenant prend note des observations positives formulées par le CCCI au sujet du plan de travail pour l'audit interne axé sur les risques de 2012-13 et des progrès réalisés dans l'application des normes IPSAS, ainsi qu'à l'égard des modifications apportées à la structure de la direction du Bureau.

184. *S'exprimant au nom des Etats membres du groupe des PIEM représentés au Conseil d'administration*, un représentant du gouvernement du Royaume-Uni dit adhérer à la totalité des recommandations formulées dans le rapport. Il relève que, même si le CCCI est globalement satisfait de la suite donnée aux recommandations de mars 2013, le Bureau devrait mettre pleinement en œuvre les recommandations 2 et 3 relatives au recensement des compétences et à l'application d'une solution informatique intégrée.

185. En ce qui concerne la recommandation 5, l'intervenant partage la préoccupation du CCCI au sujet de la qualité et de la rapidité de la mise en œuvre. Il faudra donner suite à la recommandation du comité si aucun progrès n'est fait rapidement. Il convient de noter que le comité s'est dit satisfait de la méthode utilisée pour préparer et gérer le plan de travail pour l'audit interne axé sur les risques de 2012-13 et qu'il a également approuvé la portée du plan de vérification extérieure des comptes pour 2012.

186. L'intervenant note que le CCCI a encouragé le Bureau et la Commissaire aux comptes à revoir et améliorer la présentation des états financiers afin de les rendre plus compréhensibles, notamment en envisageant de montrer les variations de certains indicateurs financiers essentiels sur une période de cinq ans, de sorte qu'il soit possible de dégager des grandes tendances.

187. L'intervenant se dit préoccupé par le manque de précisions concernant les estimations du coût total d'appropriation et des analyses coûts-avantages en vue du déploiement d'IRIS sur le terrain et demande au Bureau de combler cette lacune et de formuler ses commentaires sur la recommandation préconisant la désignation d'un responsable attitré du système.

188. L'intervenant souscrit au projet en cours consistant à élaborer de nouveaux manuels sur les procédures administratives, mais relève que le comité a estimé qu'il demeurait nécessaire de désigner un responsable attitré du projet. Le Bureau est invité à engager un processus de gestion interne conformément à la recommandation du comité.

189. Les progrès réalisés par le Bureau dans le sens d'une meilleure gestion des risques et de la définition de directives générales pour la gestion de la continuité des activités sont des points positifs. Le Bureau est encouragé à mettre en place un système efficace de suivi du comportement professionnel.

190. *S'exprimant aussi au nom du gouvernement de la France*, un représentant du gouvernement de l'Allemagne dit que le rapport du CCCI aurait dû traiter plus directement des principaux aspects du mandat du comité et offrir au Conseil d'administration une évaluation et des conseils qualitatifs. On s'attendait à trouver dans le rapport une analyse à la fois critique et constructive des résultats du Bureau dans des domaines clés, ainsi que des propositions d'améliorations, une analyse des enseignements tirés et des observations sur les principaux aspects des réformes en cours.

191. Compte tenu du fait que quatre des cinq membres du CCCI viennent d'être nommés, l'intervenant s'étonne que le comité ait estimé être déjà en mesure d'exprimer sa satisfaction au sujet des informations fournies par le Bureau dans de nombreux domaines et des mesures correctives ou autres prises par celui-ci. En outre, étant donné la complexité qui caractérise bon nombre des activités du Bureau, on se serait attendu à ce que le CCCI indique des points appelant une confirmation et un suivi dans les mois à venir, ainsi que des domaines devant être examinés de manière plus approfondie. Il serait souhaitable que

les prochains rapports et comptes rendus fassent ressortir les éventuelles incidences budgétaires de la mise en œuvre des recommandations.

192. *Un représentant du gouvernement de l'Inde* rappelle les modalités de la sélection des membres du CCCI et félicite le comité de sélection tripartite d'avoir respecté des critères assurant une répartition géographique équitable lors de la sélection.

193. L'intervenant relève que les recommandations formulées par le CCCI portent sur des questions de fonctionnement fondamentales qui touchent les systèmes financier et administratif, la gestion axée sur les résultats, les normes IPSAS, la gestion des risques, les ressources humaines ainsi que l'audit interne et la vérification extérieure des comptes. Il recommande d'accorder une attention particulière aux travaux relatifs à la collecte de données sur le recensement des compétences et à l'application d'une solution informatique intégrée.

194. *Une représentante du gouvernement de la République de Corée* partage la préoccupation du CCCI face au taux d'exécution des recommandations de l'audit dans les bureaux régionaux. Elle dit avoir des doutes quant à l'efficacité des mesures prises par le Bureau jusqu'à présent pour améliorer la mise en œuvre des recommandations. Le Bureau est invité à réfléchir à l'opportunité d'incorporer le taux d'exécution des recommandations dans les indicateurs de performance.

195. *Un représentant du gouvernement de la France*, décrivant le rôle du CCCI, dit que celui-ci aide le Conseil d'administration à comprendre les enjeux clés et à hiérarchiser les priorités dans le contexte de la réforme. Il note que le CCCI a dû s'en remettre aux travaux du vérificateur interne et de la Commissaire aux comptes, qui ont les ressources nécessaires pour aller dans le détail.

196. *La présidente du CCCI* répond que les prochains rapports seront davantage ciblés et que les orientations du Conseil d'administration aideront le comité à définir des priorités et à améliorer la structure et la présentation de ses rapports. La mise en œuvre des recommandations de l'audit fait partie des objectifs prioritaires du programme de travail du CCCI. Le comité n'est pas convaincu que le fait d'exiger une certification de la part des directeurs régionaux soit la solution et a le sentiment qu'il faudrait plutôt mettre l'accent sur les moyens de déterminer si les recommandations ont ou non été mises en œuvre. Le rôle du comité ne se limitera pas à indiquer si des progrès ont été faits ou non; il consistera également à donner des conseils concernant des mécanismes susceptibles d'améliorer le taux d'exécution.

197. Avec la recommandation 2 (2013), le comité cherche à faire en sorte que les manuels de procédures, qui couvrent des aspects relevant de la compétence de différents services du BIT, soient achevés à temps en en confiant la responsabilité à une seule personne spécialement désignée à cette fin.

198. L'oratrice explique que la recommandation du comité relative à la désignation d'un responsable de la gestion des risques vise précisément à garantir une coordination efficace, pour l'ensemble du Bureau, des activités de gestion des risques afin d'éviter tout cloisonnement ou «effet silo».

199. Le CCCI assurera le suivi du déploiement d'IRIS sur le terrain, et recueillera notamment des données détaillées sur le coût total d'appropriation. L'intervenante confirme que le rôle du CCCI consiste à assembler les différents éléments en un tout cohérent pour aider le Conseil d'administration à comprendre comment ces éléments s'imbriquent les uns dans les autres et quels sont les enjeux.

200. *Un représentant du Directeur général* (Directeur général adjoint pour la gestion et la réforme) confirme qu'il est le responsable attitré d'IRIS, et que des mesures sont prises pour remédier au retard pris dans la mise en œuvre des recommandations de l'audit. Le programme de réforme afférent à la recommandation 2 (2013) relève également de sa responsabilité. De plus amples informations concernant le processus et le mécanisme de la réforme, y compris dans les domaines des ressources humaines et du suivi du comportement professionnel, seront fournies au Conseil d'administration à sa prochaine session.

201. En ce qui concerne la recommandation 3 (2013), le Directeur général a confié la responsabilité de la gestion globale des risques et de la gestion de la continuité des activités au Trésorier et contrôleur des finances.

202. *Un représentant du Directeur général* (directeur, Département des services financiers, et Trésorier et contrôleur des finances) fait observer que des rappels ont été envoyés pour relancer la mise en œuvre des recommandations de l'audit et que la question fera l'objet de nouvelles discussions à la réunion de l'équipe globale de direction qui aura lieu dans la semaine. Il compte que d'ici la réunion de septembre du CCCI des données statistiques faisant apparaître une amélioration du taux d'exécution pourront être produites.

Résultat

203. ***Le Conseil d'administration a pris note du rapport.***

Segment des questions de personnel

Neuvième question à l'ordre du jour

Déclaration du représentant du personnel

204. La déclaration du représentant du personnel est reproduite à l'annexe III du présent rapport.

Dixième question à l'ordre du jour

Amendements au Statut du personnel: Révision des procédures de recrutement et de sélection
(GB.317/PFA/10)

205. *Le porte-parole des employeurs* note que le document du Bureau contient deux propositions, à savoir que: 1) le Directeur général fasse à nouveau rapport sur la question en octobre 2013; et 2) les arrangements transitoires relatifs aux procédures de recrutement et de sélection continuent d'être appliqués jusqu'à ce que des propositions relatives à une révision globale des procédures de gestion des ressources humaines soient élaborées et soumises au Conseil d'administration. C'est la troisième fois de suite que ce même message est délivré; il faut cesser de faire des promesses répétées qui n'aboutissent pas. Reconnaissant que la révision et la réforme des politiques de gestion des ressources humaines est une entreprise de grande envergure, l'orateur estime que ce processus doit être conduit de façon cohérente en respectant les délais fixés. Il suggère que, pour faire en sorte que tout manquement futur aux promesses ait des conséquences, dans une telle

éventualité les arrangements transitoires relatifs aux procédures de recrutement et de sélection cessent de s'appliquer.

206. Le groupe des employeurs reconnaît que la procédure de recrutement doit être équitable, neutre et transparente et susciter la confiance des membres du personnel, de leur syndicat et des administrateurs du BIT. Toutefois, le groupe des employeurs continue d'être fondamentalement opposé à la présence d'un représentant du Syndicat du personnel en tant qu'observateur de l'évaluation technique des candidats. Plusieurs gouvernements s'en sont fait l'écho lors de précédentes discussions au sein du Conseil d'administration, et des propositions ont été faites concernant d'autres façons de rassurer l'ensemble des parties sur le caractère équitable du processus de sélection. Le groupe des employeurs n'appuie pas cette disposition des arrangements transitoires et exige que le Bureau soumette d'autres propositions en vue d'améliorer la transparence des procédures de recrutement et de sélection. L'intervenant propose de modifier le point appelant une décision en demandant de fixer une date limite précise et raisonnable au Bureau pour soumettre au Conseil d'administration des propositions révisées concernant les procédures de recrutement et de sélection, ainsi que dans d'autres domaines de la réforme des ressources humaines d'ici à mars 2014, faute de quoi les arrangements transitoires deviendront caducs.

207. *La porte-parole des travailleurs* indique qu'elle estime que le rôle d'observateur du Syndicat du personnel est important du point de vue de la transparence. Néanmoins, son groupe appuie le point appelant une décision tel qu'amendé par le groupe des employeurs. Douze mois semblent être une période de temps raisonnable pour trouver un accord, et elle doute que quiconque souhaite revenir au statu quo qui existait avant les arrangements transitoires.

208. *S'exprimant au nom des Etats membres du groupe de l'Afrique représentés au Conseil d'administration*, un représentant du gouvernement de la République-Unie de Tanzanie salue l'initiative du Directeur général orientée vers une révision globale de la gestion des ressources humaines. Il invite le Bureau à poursuivre les discussions avec le Syndicat du personnel en vue de garantir la transparence, la responsabilité et l'efficacité des procédures de recrutement et de sélection, tout en tenant dûment compte de la situation particulière de l'Afrique, qui est sous-représentée au sein du Bureau. L'intervenant propose donc que cette préoccupation soit prise en compte dans le point appelant une décision.

209. *Un représentant du gouvernement du Kenya* appuie la proposition du groupe de l'Afrique et demande que d'autres préoccupations soient prises en compte dans le cadre de l'examen des politiques et des pratiques en matière de ressources humaines: la diversité et la couverture géographique équitable du personnel devraient s'appliquer de la même façon pour tous les postes, qu'ils relèvent du budget ordinaire ou de la coopération technique; des mesures d'action positive devraient être envisagées en ce qui concerne les candidats originaires de régions ou de milieux défavorisés; les exigences en matière de connaissances linguistiques devraient être adaptées en ce qui concerne les candidats qui parlent plusieurs langues, mais pas les trois principales langues de l'Organisation.

210. *S'exprimant au nom des Etats membres du GASPAC représentés au Conseil d'administration*, un représentant du gouvernement du Japon fait observer que l'examen des procédures de recrutement et de sélection a déjà été reporté à deux reprises et il dit être déçu que la question soit maintenant renvoyée à une session future du Conseil d'administration. En même temps, il reconnaît qu'il faut du temps pour entreprendre une réforme de grande ampleur des politiques de gestion des ressources humaines et il espère que cette initiative aboutira aux résultats souhaités. Se référant au document du Bureau intitulé «Composition et structure du personnel» [2], il note que de nombreux pays de la

[2] Document GB.317/PFA/INF/2.

région de l'Asie et du Pacifique ne sont toujours pas représentés au sein du personnel du BIT ou le sont insuffisamment, et que des mesures spéciales doivent être prises pour régler ce problème de longue date. Il prie donc instamment le Bureau de se pencher sur la question de la représentation géographique équitable dans le contexte de la réforme.

211. *Des représentants des gouvernements de la Chine, de la République islamique d'Iran et de l'Inde* appuient l'intervention faite par le Japon au nom du GASPAC. Le représentant du gouvernement de la Chine rappelle que, pour le recrutement et la sélection du personnel des services organiques, il convient de donner la priorité aux compétences professionnelles et techniques, sans ignorer la nécessité de maintenir une représentation géographique appropriée. Le représentant du gouvernement de la République islamique d'Iran souligne aussi l'importance pour le BIT d'avoir un personnel hautement qualifié, efficace et intègre, originaire du plus grand nombre de régions possible, et ce à tous les niveaux. Tous les Etats Membres doivent avoir la possibilité d'être représentés et d'assurer ainsi la diversité géographique, culturelle, politique et philosophique qui est déterminante pour le succès de l'OIT. L'orateur encourage le Directeur général à régulièrement faire le point de la situation au sujet de la représentation géographique et à lutter contre la sous-représentation.

212. *Une représentante du gouvernement de la Suisse* remercie le Bureau d'avoir fait circuler un récent rapport du Corps commun d'inspection intitulé: «Staff Recruitment in United Nations system organizations: a comparative analysis and benchmarking framework», qui contient les informations qu'elle avait requises en novembre 2012 au sujet des pratiques des autres organisations des Nations Unies en ce qui concerne la participation de représentants du personnel dans les organes de recrutement et de sélection. La Suisse encourage le Directeur général à poursuivre la révision cohérente et globale des politiques et pratiques en matière de ressources humaines dans un esprit de dialogue social et, par conséquent, appuie le point appelant une décision tel que proposé par le groupe des employeurs et approuvé par le groupe des travailleurs.

213. *Un représentant du Directeur général* (Directeur général adjoint pour la gestion et la réforme) note que la réforme en matière de gestion des ressources humaines est une question extrêmement vaste et complexe et que la présence d'un représentant du Syndicat du personnel dans les comités de sélection n'est qu'un point de détail. La diversité géographique, question à laquelle le Bureau attache une grande importance, est un bon exemple de cette complexité, de même que d'autres éléments examinés tels que la mobilité ou la planification des effectifs. La réforme globale des politiques intimement liées en matière de ressources humaines va bien au-delà des questions de recrutement et de sélection et doit donc être examinée dans toute son ampleur, ce qui demande du temps. Afin de tenir compte des préoccupations soulevées par plusieurs gouvernements au sujet du maintien d'un équilibre géographique équitable entre pays et régions, l'intervenant suggère d'insérer le texte proposé par le groupe de l'Afrique dans le point appelant une décision soumis par le groupe des employeurs.

214. *Le porte-parole des employeurs* propose que la question de la représentation géographique soit prise en compte dans tous les aspects de la réforme en matière de gestion des ressources humaines et ne soit pas limitée aux procédures de recrutement et de sélection.

215. *La porte-parole des travailleurs* se demande s'il convient aussi de mentionner d'autres aspects de la diversité comme, par exemple, l'égalité entre hommes et femmes ou le recrutement de personnel ayant une expérience des organisations de travailleurs ou d'employeurs.

Décision

216. ***Le Conseil d'administration a prié le Directeur général de lui présenter, à sa 320e session (mars 2014) des propositions de réforme des procédures de recrutement et de sélection compte tenu des avis déjà exprimés par le Conseil d'administration quant à la transparence des procédures de recrutement, ainsi qu'une proposition complète concernant les politiques et les pratiques relatives à tous les volets de sa réforme de la gestion des ressources humaines qui prenne en considération les aspirations des régions sous-représentées, de façon à assurer un équilibre géographique équitable. Si ces propositions ne sont pas présentées à cette date, les arrangements transitoires cesseront de s'appliquer et les pratiques antérieures seront rétablies.***

(Document GB.317/PFA/10, paragraphe 7, tel qu'amendé par le Conseil d'administration.)

Onzième question à l'ordre du jour

Questions relatives aux pensions

Rapport du Conseil de gestion de la Caisse de versements spéciaux
(GB.317/PFA/11)

217. *S'exprimant au nom des Etats membres du groupe de l'Afrique représentés au Conseil d'administration*, un représentant du gouvernement de la République-Unie de Tanzanie tient à remercier M[me] Gabrielle Stoikov de ses six années d'exercice au sein du Conseil de gestion de la Caisse de versements spéciaux et se félicite de la nomination de M[me] Margaret Kearns, qui a longtemps travaillé au Bureau régional de l'OIT pour l'Afrique.

Décision

218. ***Le Conseil d'administration a nommé M[me] Margaret Kearns, membre du Conseil de gestion de la Caisse de versements spéciaux, à compter du 1er avril 2013.***

(Document GB.317/PFA/11, paragraphe 6.)

Douzième question à l'ordre du jour

Questions relatives au Tribunal administratif de l'OIT

Composition du Tribunal
(GB.317/PFA/12)

219. *Le porte-parole des employeurs et la porte-parole des travailleurs* appuient le point appelant une décision.

220. *S'exprimant au nom des Etats membres du groupe de l'Afrique représentés au Conseil d'administration*, un représentant du gouvernement de la République-Unie de Tanzanie appuie le point appelant une décision.

Décision

221. ***Le Conseil d'administration:***

a) a décidé de proposer à la Conférence internationale du Travail de renouveler les mandats de M. Rouiller (Suisse) et de M. Patrick Frydman (France) pour une durée de trois ans;

b) a délégué à son bureau, en cas de vacance de poste avant la 102e session (2013) de la Conférence internationale du Travail, et à titre exceptionnel, le pouvoir de proposer directement à la Conférence un autre candidat, après consultation du Directeur général d'ici à juin 2013;

c) décide donc de proposer le projet de résolution ci-après en vue de son éventuelle adoption par la Conférence internationale du Travail.

La Conférence générale de l'Organisation internationale du Travail,

Décide, conformément à l'article III du Statut du Tribunal administratif de l'Organisation internationale du Travail, de renouveler les mandats de M. Rouiller (Suisse) et de M. Frydman (France) pour une durée de trois ans.

(Document GB.317/PFA/12, paragraphe 5.)

PROJET

Annexe I

Propositions de programme et de budget pour 2014-15 présentées par le Directeur général

(317e session, 11 mars 2013)

Un peu moins de six mois après mon entrée en fonctions, il m'incombe aujourd'hui de présenter mes Propositions de programme et de budget pour 2014-15 au Conseil d'administration.

Ces propositions ont pour toile de fond un processus continu de changement et de réforme au sein de notre Organisation, ainsi qu'une crise persistante dans le monde du travail. Il est donc impératif non seulement qu'elles soient conformes à l'orientation donnée à ce processus, mais aussi que le programme et budget proposé et la réforme se renforcent mutuellement pour constituer la dynamique du changement qui permettra de réaliser les objectifs que nous partageons tous – à savoir faire de l'OIT:

– une organisation efficace offrant des services utiles, adaptés et de qualité, conformément à ce que vous, ses mandants, attendez d'elle;

– le défenseur crédible et influent du travail décent sur la scène internationale, comme l'impose la situation actuelle;

– le centre d'excellence dans l'ensemble des domaines touchant au monde du travail, dont tout le reste dépend;

– le fidèle dépositaire d'un mandat historique, à savoir la promotion de la justice sociale – mandat peut-être plus nécessaire que jamais aujourd'hui dans le monde.

Il est tout aussi impératif que, sur le fond, ces questions que nous définissons comme prioritaires et qui mobilisent nos efforts et nos ressources correspondent véritablement aux grandes questions d'aujourd'hui. Si nous ne parvenons pas à nous fixer des priorités, l'impact de notre action en souffrira (il en a souffert). Mes propositions visent justement à établir ces priorités, mais nous devons faire des choix avisés. Je pense que la discussion consacrée à l'aperçu préliminaire de ces propositions en novembre dernier nous donne toutes les pistes pour y parvenir. Par ailleurs, conformément aux principes démocratiques, ces propositions doivent également refléter les positions que j'ai défendues pendant ma campagne et qui m'ont valu d'être élu par vous au poste de Directeur général.

Les contraintes, parfois très fortes, qui pèsent sur les finances publiques de nombreux Etats Membres constituent et une cause et une conséquence de la crise que connaît le monde du travail. Mes collègues et moi-même en sommes bien conscients. Aussi dois-je avouer que, à l'heure de décider du niveau des propositions budgétaires qui vous sont soumises, il a été difficile de concilier la nécessité de tenir compte des efforts consentis par les administrations publiques d'un grand nombre de vos pays avec les aspirations et les ambitions que nous avons tous pour l'OIT.

Dans ce contexte, et à l'issue des nombreux entretiens que j'ai eus avec vous, je pense qu'il est juste et raisonnable de vous présenter un budget à croissance nulle en valeur réelle, c'est-à-dire un budget dont le montant en dollars des Etats-Unis reste inchangé par rapport à celui du budget pour 2012-13, outre une provision pour augmentation des coûts prévus. Suivant exactement la même méthode de calcul que dans le passé et compte tenu des estimations les plus fiables, le montant de cette provision s'élève à 2,4 millions de dollars des Etats-Unis, soit 0,3 pour cent du budget précédent.

Des taux d'inflation généralement faibles signifient que la différence entre une croissance nulle en valeur réelle et une croissance nulle en valeur nominale (à laquelle je n'ignore pas que certains Membres restent attachés) est nettement plus faible que celle enregistrée durant la plupart des périodes biennales précédentes. L'effort relativement limité que supposent mes propositions vous semblera, je l'espère, être un investissement acceptable dans une Organisation qui fait concrètement la preuve de sa volonté d'optimiser ses ressources pour relever les immenses défis qui existent aujourd'hui dans le monde du travail.

Je vois dans cette situation un contrat implicite. D'une part, le Conseil d'administration exprime le vote de confiance et le soutien des mandants qui veulent croire en l'Organisation, en son mandat et en son avenir. D'autre part, le Bureau s'engage à parvenir à davantage d'efficacité, de qualité et de pertinence et à obtenir des résultats. Je sais, nous savons tous, que nous devons travailler pour gagner votre soutien et le conserver.

Permettez-moi maintenant de passer à l'affectation des ressources présentée dans mes propositions.

Comme il se doit, ces propositions ont été guidées à la fois par les priorités et les axes de ma campagne et par les orientations que le Conseil d'administration a formulées lors de nos discussions en novembre. Je vous ai écouté avec la plus grande attention et j'ai agi en conséquence.

Vous verrez ainsi que les frais de gestion ont été réduits, à la fois au siège et dans les régions. L'ensemble des crédits alloués à la réalisation des objectifs stratégiques ont été augmentés en conséquence, bien que dans une faible mesure. Du fait de la modification des affectations entre les quatre objectifs stratégiques, des ressources supplémentaires sont allouées à l'emploi, avec en conséquence des ajustements mineurs en ce qui concerne les autres objectifs – protection sociale, normes et dialogue social.

Je tiens à préciser à ce stade que je continuerai à tout mettre en œuvre pour diminuer les frais de gestion et les dépenses administratives; c'est pour moi une condition préalable au financement d'activités plus techniques au siège et dans les régions. Cet effort est, et restera, un moteur essentiel de la mise en œuvre du programme de réforme.

Lors de nos discussions en novembre dernier, la nécessité de trouver l'équilibre le plus juste possible entre changement et continuité dans les propositions de programme est apparue comme une question importante, et épineuse à certains égards.

Tout l'enjeu de ce débat tenait, et tient toujours, à la difficulté, inévitable à mon sens, de concilier l'obligation évidente d'engager un changement rapide et important avec la réalité des paramètres définis dans le cadre stratégique en vigueur jusqu'en 2015, c'est-à-dire jusqu'à la fin de la période biennale considérée.

Il était clair en novembre que, malgré les inconvénients évoqués par certains, il n'était tout simplement pas recommandé ni réalisable d'abandonner le cadre à mi-parcours. La mise en place d'une autre solution dans le délai imparti non seulement aurait été extrêmement risquée – voire impossible –, mais elle aurait aussi entraîné la perte de l'architecture de base de notre système de gestion axée sur les résultats, avec toutes les conséquences que cela aurait eu quant à la responsabilité de l'exécution des programmes.

C'est pourquoi les propositions que je vous présente ici reprennent les 19 résultats stratégiques des exercices précédents qui constituent la structure du cadre stratégique. Je reconnais que cet élément de continuité, à la fois visible et important, peut avoir pour effet d'occulter les changements très marqués contenus dans les propositions, ainsi que ceux qui

découlent du processus de réforme. J'ai décrit ce phénomène comme une illusion d'optique – ou «désillusion» d'optique –, précisément parce qu'il peut laisser dans l'ombre les changements essentiels et novateurs qui figurent dans les propositions et qui sont portés par le processus de changement organisationnel.

Ces changements doivent être opérés, avant tout, dans les domaines de première importance proposés, qui ont été examinés plus ou moins en détail en novembre, puis remaniés à la lumière des discussions. Leur importance tient autant à la méthode qu'au contenu.

En ce qui concerne la méthode, les domaines de première importance correspondent au consensus qui s'est dégagé parmi les mandants sur la nécessité d'un ordre de priorité, d'un recadrage, d'une masse critique et d'un impact accru. Parallèlement aux changements en cours dans le cadre de la réforme, ces domaines favoriseront le travail d'équipe dans l'ensemble des structures établies ainsi que les contributions pluridisciplinaires sur des questions essentielles.

Il convient de souligner une fois encore que les huit nouveaux domaines de première importance ne sont pas à dissocier des 19 résultats stratégiques et ne les complètent pas non plus. En fait, chacun de ces domaines reprend et intègre plusieurs résultats et se combine avec eux. Concrètement, comme vous pourrez le constater, les propositions figurant sous chacun des résultats stratégiques sont regroupées en deux grands domaines de travail, dont l'un se recoupe avec d'autres résultats stratégiques. Ce sont ces domaines de travail transversaux et communs qui constituent les huit domaines de première importance proposés.

Ainsi, les domaines de première importance permettent de conjuguer les contributions techniques de différentes disciplines et structures du Bureau, à la fois à Genève et sur le terrain, afin de régler des questions qui revêtent une importance majeure pour les Etats Membres. Ils tendront vers un plan de travail commun, avec une masse critique et des orientations requises pour garantir un travail de qualité et un impact réel. Je pense que vous verrez en eux une réponse crédible à votre exigence de pertinence, d'utilité et de qualité; j'ai l'intention de commencer le travail dans ces domaines dès que vous les aurez approuvés.

Ceci m'amène au contenu des domaines de première importance proposés, qui sont désormais au nombre de huit – soit un de plus que ce qui était initialement prévu en novembre, l'économie rurale ayant été séparée de l'économie informelle.

Cela a été un encouragement de constater en novembre que les thèmes retenus ont recueilli un large soutien. Toutefois, quelques ajustements nécessaires ont été effectués, notamment la redéfinition du domaine, qui s'intitule désormais: «Des emplois plus nombreux et de meilleure qualité pour une croissance inclusive». Avec ces modifications, j'estime que nous sommes en mesure de mobiliser l'effort et les ressources nécessaires au traitement de ces problématiques – emplois et croissance, emplois et formation pour les jeunes, socles de protection sociale, petites et moyennes entreprises, économie rurale, économie informelle, inspection du travail, et formes de travail inacceptables – autant de domaines dans lesquels l'Organisation, pour faire véritablement avancer les choses, se doit de répondre aux besoins et aux demandes de ses mandants. A cette fin, nous devons – et nous pouvons – recourir aux processus complémentaires suivants:

– recueillir des données sur la nature et l'ampleur des difficultés à surmonter;

– rassembler et diffuser les bonnes pratiques qui, dans un contexte régional et national bien précis, ont permis de faire face à ces difficultés;

– sur la base de ces éléments, promouvoir le dialogue social, afin d'élaborer les meilleures stratégies possibles;

– fournir aux mandants une assistance technique de qualité fondée sur ce précieux ensemble de données concrètes actualisées;

– tirer les enseignements de l'expérience pratique.

Vaste programme, qu'il ne sera pas facile de mettre en œuvre; il faudra avant tout doter le Bureau des capacités nécessaires en matière de collecte des données, de recherches et de gestion des connaissances. C'est là la toute prochaine étape de la réforme, et nous nous y consacrons activement, car elle est d'une importance cruciale.

Les propositions qui vous sont présentées, et les mécanismes que je viens de décrire, nous permettent de poursuivre la mise en œuvre de l'Agenda du travail décent et tiennent dûment compte, selon moi, du fait que les quatre objectifs stratégiques sont interdépendants et se renforcent mutuellement. Telle est bien la mission qui nous est assignée par la Déclaration sur la justice sociale pour une mondialisation équitable, 2008.

Remettre le monde sur la voie du travail est l'objectif premier, à l'heure où environ 200 millions de personnes sont tout simplement sans travail et qu'un plus grand nombre encore sont aux prises avec la pauvreté, le sous-emploi ou l'emploi informel. C'est pourquoi la question de l'emploi sous-tend toutes les propositions, sans négliger toutefois les points d'équilibre et les liens qu'il faut établir avec les autres objectifs stratégiques. Loin de s'éloigner de cette préoccupation, l'attention accordée à la protection sociale, aux normes et aux droits fondamentaux, et au dialogue est résolument axée sur la création d'emplois.

Permettez-moi de préciser que, lorsque je parle de crise dans le monde du travail, je sais bien que la situation varie considérablement d'une région à l'autre. Dans certains des Etats Membres où je me suis rendu depuis mon entrée en fonctions, j'ai pu constater un optimisme et un dynamisme sans précédent. L'économie mondiale est en train de changer, de se rééquilibrer.

C'est tout cela que nous devons comprendre et assimiler, à mesure que nous allons de l'avant. Alors que nous nous efforçons de remettre le monde du travail sur la voie de l'emploi, nous devons également comprendre que nous sommes confrontés à des enjeux complexes. Partout plane le spectre du chômage, qui côtoie des inégalités, de plus en plus criantes, de plus en plus intolérables, ainsi que la réduction de la mobilité sociale. Aucune stratégie simpliste ne peut nous aider à sortir d'une telle situation. Toutes celles qui reposent exclusivement sur un durcissement des mesures d'austérité, sur la déréglementation accrue de l'emploi ou, à l'inverse, sur l'augmentation des dépenses publiques sont autant de solutions expéditives qui se sont révélées et continueront de se révéler insuffisantes. Nous allons au devant de quelque chose de plus complexe, de plus difficile, et l'OIT doit être à la hauteur de ce défi. Il faut que nous préservions l'Agenda du travail décent dans son intégralité. Il faut faire en sorte que celui-ci puisse s'appuyer sur un système normatif qui fasse autorité, et nous avons un travail urgent à accomplir à cet égard. Nous ne pouvons pas, cédant à la pression des circonstances, renoncer au mandat qui a toujours été le nôtre, ni rompre avec les valeurs qui ont fait notre histoire. Les solutions simples, aussi séduisantes soient-elles, sont immanquablement de mauvaises solutions. C'est une autre leçon que nous pouvons tirer de notre histoire.

Vous allez examiner au titre d'une autre question à l'ordre du jour un rapport sur l'état d'avancement de la réforme au sein du BIT; je ne vais donc pas m'attarder sur les détails. Toutefois, quelques observations s'imposent ici car elles pourront éclairer votre examen du programme et budget proprement dit.

Le fait est que les propositions de programme et de budget ont dû être élaborées pendant que la réforme était mise en œuvre, et cette situation inévitable n'a pas toujours été facile à gérer. Cela signifie notamment que le document dont vous êtes saisi est moins détaillé qu'il ne l'est habituellement. Je vous sais gré de votre compréhension.

Le 12 février, j'ai annoncé la restructuration du Bureau à Genève. Cette restructuration, j'en suis persuadé, complètera et facilitera la réalisation des objectifs de mes propositions. Mais le processus de réforme est loin d'être achevé. Les prochaines étapes porteront sur les activités hors siège, les partenariats de financement, les activités de coopération technique, la stratégie en matière de ressources humaines, les communications, les systèmes administratifs et, comme je l'ai mentionné, les activités liées aux données et à la recherche. Je peux vous assurer que nous avançons bien. La route est encore longue, mais notre détermination est sans faille, de telle sorte qu'en 2014-15 les réalisations accomplies permettront bel et bien aux mandants de retirer un plus grand bénéfice des ressources qu'ils consacrent à l'OIT.

Permettez-moi de m'arrêter brièvement sur deux faits nouveaux résultant du processus de réforme.

Il s'agit premièrement de l'entrée en fonctions de Gilbert Houngbo, Directeur général adjoint, auquel je souhaite chaleureusement la bienvenue comme vous l'avez fait vous-mêmes. Je suis très heureux qu'il ait décidé de mettre son grand talent, son expérience et son enthousiasme au service de notre équipe de direction.

Deuxièmement, les travaux de rénovation de notre bâtiment seront un aspect important de notre quotidien en 2014-15 et au-delà. Je ne vous cacherai pas que, à mon arrivée, j'ai jugé qu'il fallait absolument revoir sans tarder les procédures et structures de gestion du projet de rénovation. Un comité de haut niveau chargé de la gouvernance du projet, présidé par le Directeur général adjoint, Greg Vines, est maintenant en place. Un chef de projet s'est mis au travail en octobre. Nous menons actuellement d'étroites consultations avec les autorités helvétiques, et j'ai moi-même rencontré le ministre Schneider-Ammann à Berne le mois dernier.

Je suis résolu à mener à bien la première phase du projet dans les délais et le budget impartis, et vous serez régulièrement tenus informés de l'ensemble des progrès réalisés et des problèmes rencontrés.

Je voudrais conclure cette introduction par trois observations très simples, mais à mon avis nécessaires.

Premièrement, mes collègues et moi-même sommes tout à fait conscients de la responsabilité qui nous incombe d'être au service des femmes et des hommes dans le monde du travail, en particulier alors qu'ils sont encore si nombreux à subir les effets d'une crise provoquée par les échecs et les excès du monde de la finance. Cette responsabilité consiste notamment à relever les défis du changement et à proposer les améliorations nécessaires. Nous nous y emploierons.

Deuxièmement, alors que le mandat de l'OIT en matière de justice sociale nous place au cœur du débat et des questions de politique générale aux niveaux national et international, le seul fait d'être investi de ce mandat ne suffit pas à garantir la réussite et l'influence de notre Organisation dans l'avenir. Tout dépendra de notre capacité à faire la preuve qu'une organisation tripartite bientôt centenaire est en mesure de contribuer à résoudre les problèmes auxquels le monde du travail est aujourd'hui confronté dans tous les pays. D'où, une fois encore, les impératifs d'utilité, de pertinence et de qualité, et la nécessité de relever le défi du changement.

Troisièmement, il va sans dire que l'OIT travaille **pour** ses mandants, c'est l'évidence même. Mais il est tout aussi important que nous travaillions **avec** vous. Je ne cesse de répéter depuis mon entrée en fonctions que l'OIT doit être fermement ancrée dans les réalités quotidiennes du monde du travail, être proche de ses mandants et à leur écoute, et tirer parti de leur expérience afin que nous puissions répondre efficacement à l'évolution rapide des besoins des gouvernements, des employeurs et des travailleurs.

Si nous parvenons à relever ces trois défis, je suis persuadé que l'ambition et l'optimisme pour l'avenir de l'OIT, dont je vous ai fait part lorsque vous m'avez élu, n'auront pas été vains. A n'en pas douter, de grandes difficultés nous attendent sur le chemin qui mène au centenaire de l'Organisation en 2019, dont un jalon essentiel sera le programme de développement pour l'après-2015.

Dans cette perspective, il nous faudra rapidement une occasion de fixer le cap sur l'échéance du centenaire et, comme je l'ai indiqué dans la préface de mes propositions, l'examen de mon rapport à la Conférence, en juin, nous fournira cette occasion.

D'ici là, j'attends avec intérêt vos commentaires sur les propositions dont vous êtes saisis. Comme je vous l'ai dit, mes collègues et moi-même vous écouterons très attentivement et, bien entendu, nous nous tiendrons prêts à réagir et à procéder à tous les ajustements jugés nécessaires. Nous avons travaillé ensemble jusqu'à présent dans un excellent esprit d'ouverture et de transparence, que nous saurons préserver sans nul doute. C'est dans le même esprit que je vous soumets, pour examen, commentaires et adoption, mes Propositions de programme et de budget pour 2014-15.

* * *

PROJET

Annexe II

Réponse du Directeur général au débat de la Section du programme, du budget et de l'administration (PFA) sur les Propositions de programme et de budget pour 2014-15

(317e session, 21 mars 2013)

J'aimerais, avant d'entamer ma réponse à la discussion de la semaine dernière sur mes Propositions de programme et de budget pour 2014-15, remercier le Conseil d'administration pour le débat très constructif et encourageant qui a eu lieu.

C'est précisément ce type d'engagement entre les mandants et le Bureau qui nous offre une réelle possibilité de faire avancer notre Organisation. Et le programme et budget pour le prochain exercice biennal, mis en œuvre dans un contexte de changements et de réforme, sera le moteur de ce progrès. C'est pourquoi il importe de ne pas nous tromper.

Je vous ai dit, pour commencer, que nous tous, de ce côté-ci de la table, serions comme toujours prêts à écouter attentivement ce que vous avez à dire, et c'est ce que nous avons fait. Ma tâche est maintenant de réagir à vos observations, afin que le Conseil d'administration soit en mesure de recommander un programme et budget pour adoption par la Conférence internationale du Travail, en juin.

Une grande partie de ce que nous avons entendu allait dans le sens des propositions dont vous étiez saisis, et il en est ressorti deux messages essentiels.

Le premier – et vous comprendrez, je l'espère, que je commence par là – est que, malgré un contexte financier souvent très difficile, malgré les préoccupations exprimées par certains gouvernements, le Conseil d'administration est, je crois, prêt à accepter un budget à taux de croissance réelle nulle, tel que proposé. C'est pourquoi je ne vais pas, maintenant, proposer de changer radicalement le niveau de ce budget.

Le second message – qui est lié – est que cet investissement de capital financier et politique est fondé sur l'attente évidente d'un meilleur retour sur investissement. Le Conseil d'administration a donc attribué au Bureau – à mes collègues et à moi-même – la responsabilité de répondre à cette attente par tous les moyens qui ont été clairement exprimés durant vos débats: en accroissant la pertinence, l'utilité et la qualité de ses travaux; en optimisant leur impact par la définition de priorités et l'apport d'une masse critique; et en s'efforçant de gagner en efficacité afin de répondre à l'impératif d'assurer le rapport coût-efficacité le plus favorable.

C'est le «contrat implicite» dont j'ai parlé lorsque j'ai ouvert le débat la semaine dernière. C'est un contrat qu'aujourd'hui nous pouvons, je l'espère, rendre «explicite», un contrat que notre Organisation, j'en suis convaincu, pourra remplir, avec les moyens dont nous l'équipons. Je dis cela parce que le Conseil d'administration a envoyé des signaux clairs laissant penser que vous approuvez l'idée maîtresse du processus de réforme et que l'objectif central du programme – en particulier les huit domaines de première importance – correspond bien, sur le fond, aux priorités que vous partagez.

C'est, je crois, une bonne plate-forme de lancement – un bon point de départ, mais, à la vérité, rien de plus car le chemin sera long et il est impératif que nous progressions rapidement.

Nous avons entendu aussi un certain nombre de préoccupations et de questions auxquelles je veux répondre maintenant.

Certaines portent sur la méthode utilisée pour configurer le programme proposé, avec ses cibles et ses indicateurs, et pour mesurer les résultats à obtenir.

A cet égard, je tiens à rappeler que nous restons dans les limites du cadre stratégique existant, avec tout ce que cela implique. Mais, comme certains l'ont suggéré, il n'est pas trop tôt pour commencer à nous atteler aux tâches à venir. Les domaines de première importance dont il a été convenu sont comme des jalons, et je propose que le Conseil d'administration ait une première discussion sur la manière dont nous devrions aborder ce défi de l'après-2015 dès octobre.

Un nombre important de membres du Conseil d'administration ont exprimé leur préoccupation ou ont voulu savoir comment les cibles ont été déterminées pour certains des 19 résultats, estimant que certaines devaient être revues, généralement à la hausse. D'autres observations portaient sur la solidité des indicateurs.

En ce qui concerne la définition des cibles, il est important de reconnaître qu'elles ne sont pas le fruit d'un processus arbitraire, mais qu'elles se fondent sur l'évaluation objective de la probabilité de les atteindre, sur la base de l'expérience passée et des ressources qu'il est prévu d'y consacrer. Cela dit, le Bureau réexaminera toutes les cibles qui ont fait l'objet de commentaires spécifiques et nous étudierons la marge d'ajustement qui pourrait figurer dans les documents qui seront soumis à la Conférence en juin.

A ceux qui ont attiré l'attention sur la nécessité de disposer d'indicateurs plus solides pour mesurer la véritable qualité et le véritable impact des activités de l'OIT, je rappellerais simplement que le problème est loin d'être nouveau, que nous y travaillons sans relâche dans le cadre de nos efforts pour renforcer la gestion axée sur les résultats. Nous savons qu'il nous faut persister dans ce sens, tout comme nous savons qu'il n'y a pas de solutions toutes faites qui puissent être facilement intégrées dans les propositions qui vous sont présentées. Malheureusement, mais soyons réalistes, la tâche est plus ardue.

Plusieurs d'entre vous ont aussi demandé comment le Bureau était parvenu à l'estimation de 42 pour cent du budget stratégique consacrés aux domaines de première importance. Il s'agit là d'une estimation prévisionnelle indicative découlant de la somme de toutes les ressources nécessaires à la réalisation des 19 résultats qui contribuent directement aux domaines de première importance, comme il ressort du module de gestion stratégique de l'OIT disponible dans notre système IRIS. C'est une estimation globale pour l'ensemble de ces domaines qui ne vaut pas nécessairement pour chacun d'entre eux pris séparément. C'est en outre une estimation minimale qui, nous l'espérons et nous le pensons, sera revue à la hausse à mesure que les nouvelles méthodes de travail se développeront. Il y a néanmoins un travail important à réaliser dans le cadre de chacun des 19 résultats, qui ne sera pas lié aux domaines de première importance et que nous sommes également résolus à mener à bien.

Une autre question plus générale se cache peut-être derrière ces points spécifiques: les 42 pour cent reflètent-ils le degré d'importance et de priorité adéquat, vu tout l'éventail des responsabilités dont l'OIT est investie? Nous répondrons à cette interrogation sur la base, avant tout, de l'expérience, en agissant, et nous pourrons revenir sur ce point ultérieurement, après avoir tiré les enseignements nécessaires.

Il a également été signalé qu'il n'y a pas d'indicateurs propres aux domaines de première importance. Je dirai que c'est parce que ces domaines, comme je viens de l'indiquer, sont des composites de plusieurs résultats qui, eux, sont assortis d'indicateurs. Il serait donc inutile de les doter d'indicateurs propres. Mais je prends bonne note de l'idée

d'évaluer les progrès réalisés dans les domaines de première importance et de faire le point sans tarder.

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les membres du Conseil d'administration,

Il est encourageant de constater que l'idée d'axer notre travail sur les domaines de première importance a fait l'objet d'un consensus au sein du Conseil d'administration. Nous voyons tous les avantages que nous pourrons en tirer, si nous parvenons à les exploiter comme prévu.

Les thèmes retenus pour ces domaines ont aussi suscité une large adhésion, même si quelques observations, d'ailleurs très judicieuses, ont pu être formulées à propos du contenu spécifique de certains d'entre eux. Le Conseil d'administration a été unanime dans sa volonté d'accorder la priorité à l'emploi, en dépit de certaines divergences quant à la meilleure façon d'y parvenir. Il n'y a rien de foncièrement nouveau dans les divers degrés de priorité attachés aux différents aspects des thématiques en jeu – l'instauration de conditions propices aux entreprises durables, d'une part, les facteurs macroéconomiques et liés à la demande, d'autre part, avec bien sûr, entre les deux, tout un éventail de politiques, de programmes et de mesures. Il ne saurait être question de traiter l'un quelconque de ces aspects à l'exclusion des autres.

Le fait est que ces thématiques soulèvent des questions nombreuses et complexes, auxquelles le BIT doit être en mesure de répondre plus efficacement. Aussi l'Organisation se doit-elle d'être à la hauteur de l'objectif ambitieux qu'elle s'est fixé, qui est de renforcer sa capacité de recherche afin de pouvoir proposer des analyses factuelles de haute qualité qui aideront à apporter une réponse crédible à cette question, essentielle: comment déterminer, dans une situation donnée, ce qui «marche» véritablement. Tel est, précisément, le but du programme que nous avons établi en matière de statistique, de recherche et de connaissance, ce qui explique qu'il revêt une telle importance. J'ajouterai que la discussion qui s'est tenue hier au sein du Conseil de l'Institut a très utilement étayé ces idées.

Il y a lieu aussi de signaler l'ampleur de la dimension régionale et, à ce sujet, il me semble impératif que l'OIT renforce sa coopération avec les institutions régionales en vue de l'exécution de son programme.

Comme nous l'avons fait pour les cibles associées aux résultats, mes collègues et moi-même allons réexaminer les éléments des stratégies associées aux résultats qui ont fait l'objet de commentaires spécifiques et introduire les ajustements que nous jugerons appropriés dans les documents qui seront soumis à la Conférence en juin. Je tiens cependant à mettre en évidence certaines considérations transversales qui s'appliquent à tous.

Premièrement, il faut que les normes internationales du travail soient le dénominateur commun de tous les domaines de première importance et de tous les objectifs; il y a là une nécessité, qui a été reconnue et dont il est dûment tenu compte dans le processus de restructuration en cours.

Mais nous sommes tous conscients des questions majeures que soulèvera notre activité normative. Il nous faut résoudre celles qui, en matière d'application des normes, divisent l'opinion et ne peuvent que ternir l'autorité de l'OIT et, sans tarder, marquer des points à ce sujet. L'une des raisons en est – une seulement – qu'il nous incombe de créer les conditions requises pour que le mécanisme d'examen des normes inscrit au budget dans les propositions de programme pour 2014-15 ait une réelle chance d'aboutir. Soyons clair: tout le monde devra y mettre du sien, parce qu'il est essentiel que ce mécanisme repose sur

la confiance, et que les conditions de cette confiance dépendent de l'existence d'un consensus sur l'essentiel. Sans cela, nous ne pourrons pas avancer comme nous l'entendons.

Deuxièmement – et toujours dans le même ordre d'idées –, le dialogue social et la pleine et entière participation des mandants tripartites de l'OIT sont indispensables à la réussite de notre projet, et cela dans tous les domaines. Il importe que la contribution de chacun de nos mandants ne soit pas de pure forme mais qu'elle touche concrètement aux questions de fond, raison pour laquelle le renforcement des capacités doit rester, comme beaucoup d'entre vous l'ont rappelé, une composante essentielle de nos efforts. Et nous devons veiller avec une rigueur toute particulière à ce que ces efforts de renforcement des capacités portent véritablement des fruits durables. La discussion engagée cette semaine par le segment de la coopération technique a été à cet égard des plus instructives.

Troisièmement, il faut maintenant tirer parti du bilan positif des initiatives prises par l'OIT en matière d'égalité entre hommes et femmes dans l'ensemble de ses activités. Les changements structurels introduits récemment nous ouvrent à cet égard de réelles perspectives de progrès. Sur la base de ce qui a été accompli, l'OIT pourrait rattacher le travail de sensibilisation, très remarqué, qu'elle effectue en faveur de l'égalité entre hommes et femmes à la tâche, peut-être encore plus ambitieuse, qui consiste à recenser et promouvoir les mesures du marché du travail porteuses d'avancées incontestables. A l'avenir, nous mettrons davantage l'accent sur cet aspect. Là encore, la question est la suivante: qu'est-ce qui «marche», et comment l'appliquer? La réorganisation en cours nous met davantage en mesure de donner les réponses.

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les membres du Conseil d'administration,

Nombreux parmi les intervenants ont souligné la semaine dernière l'importance, pour la mise en œuvre des propositions de programme pour 2014-15, d'un ensemble de questions qui, dans le cadre de la réforme, font l'objet d'un examen. Si des avancées ont été réalisées dans certaines composantes de la réforme, elles sont cependant trop récentes pour que les résultats aient pu être consignés dans les propositions dont vous êtes saisis, tout simplement parce qu'ils ne sont pas connus. Mais vous avez à juste titre rappelé le rôle crucial de beaucoup d'entre elles: les capacités en matière de statistique, de recherche et de connaissance; les activités sur le terrain et l'organisation de la coopération technique; les ressources humaines; la réforme de la Conférence. Sur chacun de ces points, nous travaillons assidument.

En ce qui concerne les activités sur le terrain et l'organisation de la coopération technique, et sans préjuger des résultats de l'examen qui vient de débuter, permettez-moi de rappeler que l'objectif général est de renforcer les services aux mandants dans leurs pays et leurs régions. Mes premières visites dans vos régions m'ont permis de constater par moi-même la valeur que vous attachez à la prestation efficiente de services pertinents, utiles et de qualité.

En ce qui concerne les ressources humaines, permettez-moi de faire quelques remarques à propos de diverses préoccupations exprimées la semaine dernière sur certains points de l'ordre du jour de la Section PFA. Vous nous avez donné des échéances précises pour résoudre les questions touchant au recrutement et à la sélection. Vous avez en outre rappelé qu'il nous faut, dans ce domaine, tenter de remédier à une situation marquée par la sous-représentation de certains pays et de certaines régions au sein de l'Organisation, à tous les niveaux.

Votre message est très clair, et il en sera dûment tenu compte dans la stratégie globale en matière de ressources humaines. Cela ne pourra qu'être bénéfique à l'Organisation qui,

en effet, ne se renforcera qu'en tirant le meilleur parti des talents, des perspectives et de l'expérience que les Etats Membres et les mandants ont à offrir.

Avant que la période biennale 2014-15 ne commence, des progrès supplémentaires auront été faits grâce à la poursuite de la réforme. Nous ne pouvons pas les anticiper tous, ni les décrire précisément, mais ils seront au rendez-vous. C'est fort de cette conviction que je vous soumets maintenant les ajustements de ressources auxquels je propose de procéder en réponse aux discussions que vous avez eues la semaine passée.

Comme je l'ai dit lundi dernier, mon objectif est de diminuer les frais de gestion et d'administration pour affecter davantage de ressources aux activités techniques sur le terrain et au siège, le tout dans le cadre d'un budget à croissance réelle nulle, dont je pense qu'il peut être approuvé par le Conseil d'administration. Le processus de réforme en cours a déjà permis de réduire certains de ces coûts et montre que des économies supplémentaires peuvent être réalisées.

Dans ce contexte, je propose de procéder à des réaffectations de ressources, telles qu'elles figurent dans le document dont vous êtes saisis (GB.317/PFA/1/1):

- En réponse aux nombreux membres du Conseil d'administration qui ont souligné l'importance capitale que revêt le renforcement des capacités de statistique et d'analyse, je propose de prévoir des crédits pour financer la création de nouveaux postes de la catégorie des services organiques dans les domaines de la statistique et de l'analyse économique. Certes la réforme dans ces domaines n'est pas terminée, mais je suis convaincu, et je crois que vous le serez aussi, que cela représente un pas dans la bonne direction. Chaque poste coûtera environ **527 000 dollars E.-U**.

- Je propose de créer un poste de la catégorie des services organiques au sein du Bureau des activités pour les employeurs (ACT/EMP). Le groupe des employeurs le demande depuis longtemps, et il me semble justifié à ce stade d'accéder à cette requête compte tenu de la charge de travail accrue qui risque d'incomber au Bureau si, comme je l'espère, l'OIT renforce son engagement auprès des entreprises privées. Ce n'est pas le Bureau des activités pour les employeurs lui-même qui se chargera des activités correspondantes, mais il aura un rôle important à jouer pour assurer le bon déroulement du processus.

- Compte tenu des nombreuses interventions qui ont mis l'accent sur la nécessité d'accroître les ressources allouées aux régions et aussi sur la valeur de la sécurité et de la santé au travail ainsi que du dialogue social, je propose d'accroître les crédits accordés aux régions dans chacun de ces domaines d'environ **317 000 dollars E.-U**. L'affectation et l'utilisation précises de ces fonds devront être déterminées à la lumière de l'examen en cours des activités des bureaux extérieurs.

Je propose de financer ces changements au moyen des réaffectations suivantes:

- Réduction de la durée de la session du Conseil d'administration consacrée à l'examen du programme et budget (mars 2015) pour la ramener à la durée normale des sessions «ordinaires», ce qui permettra de réaliser une économie de **500 000 dollars E.-U.** La session en cours montre bien, à mon avis, qu'une telle mesure est à la fois réaliste et nécessaire. Mon meilleur argument pour vous en convaincre est que, si elle était déjà appliquée, vous pourriez tous rentrer chez vous dès demain.

- La rationalisation des publications et de leur diffusion grâce à la réduction de leur nombre et de leur longueur, à l'amélioration de leur qualité et à une meilleure adéquation des tirages aux besoins peut permettre de réaliser une économie immédiate de **160 000 dollars E.-U**.

- En ce qui concerne le projet du Centenaire de l'OIT pour lequel, par souci de transparence, j'ai tenu à ce qu'une ligne budgétaire claire et spécifique soit prévue, je propose une réduction d'environ **342 000 dollars E.-U**. Nous travaillons maintenant à l'élaboration d'un programme d'activités que nous espérons cohérent; nous reviendrons sur la question à une session ultérieure du Conseil d'administration.

Par ailleurs, depuis la publication de mes propositions initiales de programme et de budget, j'ai annoncé, le 12 février, la restructuration du secrétariat du siège, ce qui a déjà contribué à une «moisson précoce» d'économies.

Je peux d'ores et déjà affirmer que les réformes annoncées le 12 février vont permettre la réaffectation de **1,2 million de dollars E.-U**. Vous trouverez au paragraphe 8 du document qui vous a été distribué une description de la consolidation des structures et de la redéfinition de poste qui rendent possible cette réaffectation.

J'admets que le montant total de **2,2 millions de dollars E.-U.** que je propose de réaffecter dans l'immédiat est modeste, mais il représente, je le répète, le premier dividende de la réforme. Nous aurions évidemment tort, à ce stade, de prévoir des réaffectations de plus grande envergure en nous fondant sur des gains qui ne sont pas encore réalisés, mais je ferai en sorte que nous soyons bientôt en mesure de procéder à de telles réaffectations, lorsque la réforme sera bien avancée.

Je m'engage à redéployer – au minimum – entre **15 et 20 millions de dollars E.-U**. pour répondre aux besoins techniques des régions et du siège avant la fin de la prochaine période biennale. Nous devons y parvenir si nous voulons être à la hauteur des ambitions de notre programme, et nous y parviendrons.

A cet égard, je rappellerai que, à la suite des changements apportés récemment aux dispositions en matière de voyages applicables au personnel, il a été proposé que les règles applicables aux membres employeurs et aux membres travailleurs du Conseil, ainsi qu'aux participants à d'autres réunions, soient modifiées dans le même sens. Une économie de **514 000 dollars E.-U.** pourrait ainsi être réalisée par période biennale. J'ai porté la question à l'attention des membres du bureau du Conseil d'administration mardi dernier. J'estime qu'il est opportun de les laisser consulter leurs groupes respectifs avant d'aller plus loin.

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les membres du Conseil d'administration,

Le débat sur les propositions de programme et de budget a montré on ne peut plus clairement ce que vous attendez de l'OIT à l'horizon 2015 et comment vous souhaitez que l'Organisation exécute son mandat. Au-delà des libellés précis, des ajustements budgétaires spécifiques, je crois qu'ensemble nous savons parfaitement dans quelle direction nous devons évoluer.

J'en ai terminé avec mes remarques, et je remets donc mes Propositions révisées de programme et de budget pour 2014-15 au Conseil d'administration pour qu'il les soumette à la Conférence internationale du Travail, à sa session de 2013.

Je vous remercie de votre attention.

* * *

Annexe III

Déclaration du président du Comité du Syndicat du personnel à la Section du programme, du budget et de l'administration du Conseil d'administration

(317e session, 13 mars 2013)

Monsieur le Président,

Monsieur le Directeur général,

Mesdames et Messieurs les membres du Conseil d'administration,

Chers collègues ici présents ou qui nous suivez via Internet depuis nos différents lieux d'affectation dans le monde,

Monsieur le Président,

Dire que l'OIT traverse aujourd'hui une période de grands changements serait à la fois un terrible euphémisme et une redite par rapport à mon dernier discours au Conseil d'administration.

Les occasions pour le président du Comité du Syndicat du personnel de prendre la parole devant le Conseil d'administration sont tellement rares que je ne peux vraiment pas me permettre de simplement répéter le mantra du «changement» qui était omniprésent dans mon discours devant vous tout juste en novembre dernier.

Cela a été un sujet largement abordé dans les déclarations que vous avez vous-mêmes prononcées ici ces derniers mois, et cela le restera certainement pendant les mois et les années à venir.

Pas plus tard qu'hier, nous avons entendu vos appels à renforcer l'efficacité de l'OIT, sa crédibilité. Nous avons entendu votre appel à établir l'Organisation en tant que centre d'excellence technique internationalement reconnu pour le monde du travail – l'entité de référence que l'on sollicite pour son analyse des politiques et ses services de qualité, un interlocuteur crédible et influent sur la scène internationale à même de défendre sa cause première, la justice sociale.

Permettez-moi de partager ici avec vous pendant un instant une réflexion personnelle: la description que vous avez donnée hier est celle de l'OIT dans laquelle je veux travailler. A savoir une OIT fondée sur les principes de la justice sociale, de la liberté syndicale, de l'égalité, de relations professionnelles saines et d'une approche du développement fondée sur les droits, sans parler du principe selon lequel «le travail n'est pas une marchandise». Bref, l'OIT auprès de laquelle j'ai postulé un jour en tant que jeune professionnel. C'est l'OIT que moi-même et le Syndicat – et, j'en suis sûr, le personnel – avons pleinement à cœur d'édifier ensemble, avec le Directeur général et son administration.

J'aimerais toutefois vous demander d'être attentifs à la mesure dans laquelle le changement touche aujourd'hui notre personnel. Nous venons récemment d'annoncer une restructuration, au siège, qui vise à réorganiser notre travail dans les domaines des politiques, de la gestion et de la réforme, ainsi que dans celui des programmes extérieurs et des partenariats. Un réexamen similaire va bientôt commencer dans toutes les régions, et il aura un impact sur nos collègues là-bas.

Il y a aussi la rénovation du bâtiment, pendant laquelle la plupart d'entre nous resteront dans les deux tiers de la superficie tandis que les autres seront envoyés ailleurs. Nous ne savons toujours pas lesquels seront les *chanceux* ou les *moins chanceux*, mais nous allons suivre la situation de près. Par ailleurs, de très nombreux changements nous attendent aussi en ce qui concerne nos politiques des ressources humaines, de même qu'un examen de l'ensemble des prestations offertes par les organisations appliquant le régime commun.

En aucune façon, cependant, ceci ne saurait nous permettre de minimiser l'importance des changements considérables – et parfois radicaux – que connaissent vos propres services publics. Notre Syndicat en a pris toute la mesure lors de sa participation au 29e Congrès mondial de notre fédération syndicale internationale, l'Internationale des services publics, l'année dernière à Durban, en Afrique du Sud.

Nous sommes très sensibles au geste de confiance que cela représente pour vous, notre Conseil d'administration, de voter pour un budget à croissance zéro en pleine période d'austérité et d'énormes pertes d'emplois dans de nombreux pays. Nous avons aussi conscience que cela nous motive d'autant plus à obtenir des résultats. Mes collègues dans l'ensemble de l'Organisation sont pleinement résolus à travailler avec vous à la recherche de solutions crédibles et durables aux crises auxquelles nous devons tous faire face.

Les nombreuses mentions du dialogue social, par vous-même et par notre Directeur général, sont également très encourageantes car, pour nous, il ne s'agit pas uniquement de savoir quels changements sont nécessaires, mais *comment* ces changements seront mis en place.

Et, ici, j'aimerais souligner quelques points très positifs.

Premièrement, en ce qui concerne la rénovation du bâtiment du siège, nous nous félicitons de la nomination d'un spécialiste pour gérer le projet. Nous sommes aussi heureux que le Syndicat ait été associé au comité directeur du projet et que la voix du personnel ait été effectivement représentée et prise en compte dans les décisions relatives à la configuration des bureaux après la rénovation.

Nous apprécions également l'amélioration sensible de la transparence dans les appels à manifestation d'intérêt pour les postes de directeurs. C'était depuis longtemps un thème de campagne pour le Syndicat, et cette mesure, combinée avec le fait que des candidatures internes répondant aux critères minima aient été retenues, ne peut être que louée pour son caractère positif. Puisque nous évoquons la question du recrutement et de la sélection, j'aimerais simplement vous rappeler que c'est à la demande expresse du Conseil d'administration que le Syndicat du personnel et l'Administration ont recouru à la médiation en 2011. Nous comprenons que le résultat de cette médiation puisse ne pas être du goût de certains membres du Conseil d'administration. Pour éviter que les difficultés de novembre 2010 ne se répètent, nous restons à la disposition de l'Administration pour continuer les négociations ou retourner devant le médiateur.

Revenons maintenant à une note plus positive: les contacts avec le Directeur général et ses directeurs généraux adjoints ont été réguliers, ce qui constitue en soi une amélioration par rapport à la pratique du passé. Le Comité du Syndicat a ainsi eu des occasions précieuses d'exprimer ses préoccupations et de partager des informations. Nous avons soulevé plusieurs questions en lien avec la mise en œuvre de la restructuration en cours, et nous sommes confiants que des solutions constructives seront adoptées. Nous venons de rencontrer cette semaine le Directeur général adjoint pour les programmes extérieurs et les partenariats, dont nous trouvons l'ouverture d'esprit très encourageante.

Un aspect de la réforme, en revanche, a été pour nous source de préoccupations. Je veux parler de la nature des consultations. Nous reconnaissons que les décisions de restructuration ont été fondées sur un processus de consultation auquel ont participé un certain nombre de membres du personnel, et que ces décisions restaient de la compétence du Directeur général. Cependant, et sans vouloir offenser nos collègues qui travaillent dur et avec dévouement, nous avons appris de nombreuses sources que les critères utilisés pour sélectionner les personnes qui seraient consultées, et les résultats mêmes de ces consultations, ont suscité des interrogations quant à l'inclusivité du processus.

Le Syndicat a effectué plusieurs démarches en vue de consultations sur les structures proposées, non pas dans une intention de cogestion – nous savons tout à fait que la décision finale appartenait au Directeur général – mais parce que nous étions convaincus que nos connaissances, nos réseaux et notre expérience auraient pu être utiles dans le processus.

Le Syndicat a été et reste résolu à organiser des consultations sur les conséquences évidentes que la restructuration aura sur le personnel. A titre d'exemple, jusqu'ici du moins, la redistribution des postes semble davantage fondée sur des domaines «thématiques» que sur l'analyse des descriptions de postes, des profils professionnels ou des intérêts du personnel concerné. On le voit encore plus chez nos collègues de la catégorie des services généraux, qui peuvent souvent se trouver face à des duplications de fonctions et qui, jusqu'à présent, n'ont pas été associés à la recherche de solutions convenables – y compris de reconversion – dans la nouvelle structure. Nous nous félicitons de la déclaration du Directeur général selon laquelle les prochaines étapes de la réforme seront menées dans le plein respect des directives de l'Organisation concernant la gestion des processus de changement et de restructuration, et de la volonté de la direction de trouver les moyens de régler sans tarder les problèmes qui pourraient surgir.

Le fait est que, lorsque les choses vont mal, c'est nous – le Syndicat – qui recevons les questions et les plaintes du personnel et l'entendons exprimer ses craintes. Même les cadres – ceux qui dirigent les différentes unités – nous ont fait part de leurs préoccupations ces dernières semaines, alors qu'ils devraient eux-mêmes être en mesure de calmer les inquiétudes de leurs propres équipes.

Nous regrettons que le Syndicat n'ait pas été pleinement associé aux consultations sur la restructuration, ni aux nombreuses équipes de projets qui sont en train de consulter le personnel sur ses conditions de travail. C'est vraiment dommage, car bon nombre de ces changements ont trait à la manière dont les gens travaillent, à la façon dont ils conçoivent leur travail et dont leurs conditions de travail sont déterminées. C'est pour cela qu'il faut obtenir l'adhésion des personnes concernées elles-mêmes. En choisissant directement le personnel consulté, on a substitué à des représentants élus des représentants *sélectionnés*.

Certes, nous aurions aimé participer davantage dès le départ, mais il n'est pas trop tard pour nous associer au processus. Comme le prône l'OIT elle-même, en matière de conflit, il vaut toujours mieux prévenir que guérir. La direction a respecté son engagement de négocier avec le Syndicat sur tout changement prévu dans les conditions de travail, bien sûr, et ces consultations préliminaires ne visent en fait qu'à l'aider à définir sa propre position. Le Syndicat fera le nécessaire pour être en mesure de représenter ses membres et d'être à leur écoute – c'est-à-dire d'entendre leurs préoccupations et de définir ses positions en conséquence.

C'est d'une certaine manière dans cet esprit que nous avons lancé la campagne «Une seule OIT», il y a tout juste un mois. Vous aurez sans doute remarqué les affiches à l'entrée du bâtiment ou les épinglettes fièrement arborées par les membres du personnel. Mais, bien au-delà des affiches et des épinglettes, cette campagne a été conçue pour abattre

des obstacles, combler des écarts et promouvoir l'équité, la transparence et le mérite à l'OIT.

Par «Une seule OIT», nous entendons la fin de la discrimination contre le personnel de la coopération technique; un traitement égal pour le personnel local sur le terrain; la sécurité pour tous, sans distinction d'aucune sorte; un salaire égal pour un travail égal, sur la base d'un système de classification négocié; la fin du travail précaire; la protection de la maternité pour le personnel de l'OIT, conformément aux normes internationales du travail; une politique de mobilité réaliste assortie d'incitations, y compris entre le BIT et le Centre de Turin. «Une seule OIT», enfin, signifie le retour de l'OIT à un rôle d'organisation chef de file dans le système des Nations Unies pour ce qui a trait aux conditions de travail – des conditions de travail déterminées dans le cadre de négociations collectives fondées sur la bonne foi.

Comme je l'ai dit, la campagne «Une seule OIT» nous amènera inévitablement à largement consulter le personnel sur les questions mêmes à propos desquelles l'administration a déjà engagé des consultations directes. N'aurait-il pas été préférable de les engager ensemble? En tout état de cause, le Comité du Syndicat du personnel continuera de s'acquitter des responsabilités pour lesquelles il a été élu.

Il le fera en mobilisant sa volonté de voir régner la solidarité, dans l'ensemble du Bureau et avec le monde du travail en général. Comme l'a déclaré une figure marquante du mouvement syndical américain, si un seul ou plusieurs des éléments fondamentaux manquent – identité d'intérêts, clarté de vision, honnêteté des intentions, unicité des objectifs –, tous les appels à la solidarité, même empreints de bons sentiments, et tous les efforts déployés pour y parvenir n'aboutiront nulle part. Notre participation au Congrès mondial de l'ISP a axé notre vision sur le principe syndical «Œuvrer dans l'intérêt de tous», qui vise à promouvoir la justice sociale par des services publics de qualité.

Pourquoi est-ce que je vous fais part de ces réflexions aujourd'hui? Simplement parce que je suis résolu – et que nous sommes tous résolus – à défendre ces principes interdépendants que sont la solidarité, de bonnes politiques des ressources humaines et la négociation collective. C'est ainsi que nous pourrons trouver des solutions non seulement à la crise, en renforçant la pertinence et la capacité de l'OIT, mais à partir de la crise, en reconnaissant à quel point il est important, ici, au sein même du Bureau, de revenir à un modèle de relations professionnelles transparentes et efficaces.

Je vous explique tout cela parce que je souhaite à tout prix éviter que vous vous demandiez, ici, en octobre, pourquoi des cas ont été soumis au Tribunal, pourquoi il y a un sentiment général de démotivation chez le personnel, et pourquoi ses représentants sont obligés d'émettre des doutes sur le processus de réforme parce qu'il n'a pas été fondé sur une consultation franche et saine dès le départ.

S'il doit néanmoins arriver que vous vous posiez ces questions en octobre, je vous renverrai à mon discours d'aujourd'hui et je vous rappellerai que nous avons proposé, ici, de faire partie de la solution, d'être partie prenante de ce changement auquel vous aspirez et auquel nous aspirons nous aussi.

Je vous remercie.

Annexe IV

Actualisation des contributions des Etats Membres reçues entre le 1er et le 13 mars 2013

Depuis le 1er mars 2013, des contributions pour l'année 2013 et des années antérieures ont été reçues de huit Etats Membres, à hauteur de 19 864 527 francs suisses, comme suit:

Etats Membres	Contribution reçue pour 2013	Arriérés de contributions reçus	Total des contributions reçues en francs suisses
Arabie saoudite	2 896 006	–	2 896 006
Argentine	–	651 200	651 200
Etats-Unis	–	15 638 312	15 638 312
Guatemala	97 241	–	97 241
Kiribati [1]	–	6 044	6 044
Maroc	203 288	–	203 288
Philippines	304 676	–	304 676
Sri Lanka	67 760	–	67 760
Total	**3 568 971**	**16 295 556**	**19 864 527**

[1] Kiribati a retrouvé son droit de vote.

En comptant les contributions reçues entre le 1er et le 13 mars 2013, le total des contributions reçues en 2013 s'élève à 153 076 029 francs suisses. Sur ce montant, 122 925 346 francs suisses représentent les contributions pour 2013 et 30 150 683 francs suisses des arriérés de contributions.

Le solde total au 13 mars 2013 s'élève donc à 287 594 095 francs suisses.

PROJET

Annexe V

Barème des contributions au budget pour l'exercice financier 2014-15

	Etats	OIT Barème pour 2013 Colonne 1 %	ONU Barème pour 2013-2015 Colonne 2 %	OIT Projet de barème pour 2014-15 Colonne 3 %	Augmentation (diminution) entre les colonnes 3 et 1 Colonne 4 %
1	Afghanistan	0,004	0,005	0,005	0,001
2	Afrique du Sud	0,385	0,372	0,372	(0,013)
3	Albanie	0,010	0,010	0,010	-
4	Algérie	0,128	0,137	0,137	0,009
5	Allemagne	8,021	7,141	7,145	(0,876)
6	Angola	0,010	0,010	0,010	-
7	Antigua-et-Barbuda	0,002	0,002	0,002	-
8	Arabie saoudite	0,830	0,864	0,865	0,035
9	Argentine	0,287	0,432	0,432	0,145
10	Arménie	0,005	0,007	0,007	0,002
11	Australie	1,934	2,074	2,075	0,141
12	Autriche	0,852	0,798	0,798	(0,054)
13	Azerbaïdjan	0,015	0,040	0,040	0,025
14	Bahamas	0,018	0,017	0,017	(0,001)
15	Bahreïn	0,039	0,039	0,039	-
16	Bangladesh	0,010	0,010	0,010	-
17	Barbade	0,008	0,008	0,008	-
18	Bélarus	0,042	0,056	0,056	0,014
19	Belgique	1,076	0,998	0,999	(0,077)
20	Belize	0,001	0,001	0,001	-
21	Bénin	0,003	0,003	0,003	-
22	Bolivie, Etat plurinational de	0,007	0,009	0,009	0,002
23	Bosnie-Herzégovine	0,014	0,017	0,017	0,003
24	Botswana	0,018	0,017	0,017	(0,001)
25	Brésil	1,612	2,934	2,936	1,324
26	Brunéi Darussalam	0,028	0,026	0,026	(0,002)
27	Bulgarie	0,038	0,047	0,047	0,009
28	Burkina Faso	0,003	0,003	0,003	-
29	Burundi	0,001	0,001	0,001	-
30	Cambodge	0,003	0,004	0,004	0,001
31	Cameroun	0,011	0,012	0,012	0,001
32	Canada	3,208	2,984	2,986	(0,222)
33	Cap-Vert	0,001	0,001	0,001	-
34	République centrafricaine	0,001	0,001	0,001	-
35	Chili	0,236	0,334	0,334	0,098
36	Chine	3,190	5,148	5,151	1,961
37	Chypre	0,046	0,047	0,047	0,001
38	Colombie	0,144	0,259	0,259	0,115
39	Comores	0,001	0,001	0,001	-
40	Congo	0,003	0,005	0,005	0,002
41	Corée, République de	2,261	1,994	1,995	(0,266)
42	Costa Rica	0,034	0,038	0,038	0,004
43	Côte d'Ivoire	0,010	0,011	0,011	0,001
44	Croatie	0,097	0,126	0,126	0,029
45	Cuba	0,071	0,069	0,069	(0,002)
46	Danemark	0,736	0,675	0,675	(0,061)
47	Djibouti	0,001	0,001	0,001	-
48	République dominicaine	0,042	0,045	0,045	0,003
49	Dominique	0,001	0,001	0,001	-
50	Egypte	0,094	0,134	0,134	0,040
51	El Salvador	0,019	0,016	0,016	(0,003)
52	Emirats arabes unis	0,391	0,595	0,595	0,204

	Etats	OIT Barème pour 2013 Colonne 1 %	ONU Barème pour 2013-2015 Colonne 2 %	OIT Projet de barème pour 2014-15 Colonne 3 %	Augmentation (diminution) entre les colonnes 3 et 1 Colonne 4 %
53	Equateur	0,040	0,044	0,044	0,004
54	Erythrée	0,001	0,001	0,001	-
55	Espagne	3,178	2,973	2,975	(0,203)
56	Estonie	0,040	0,040	0,040	-
57	Etats-Unis	22,000	22,000	22,000	-
58	Ethiopie	0,008	0,010	0,010	0,002
59	Ex-République yougoslave de Macédoine	0,007	0,008	0,008	0,001
60	Fidji	0,004	0,003	0,003	(0,001)
61	Finlande	0,566	0,519	0,519	(0,047)
62	France	6,126	5,593	5,596	(0,530)
63	Gabon	0,014	0,020	0,020	0,006
64	Gambie	0,001	0,001	0,001	-
65	Géorgie	0,006	0,007	0,007	0,001
66	Ghana	0,006	0,014	0,014	0,008
67	Grèce	0,691	0,638	0,638	(0,053)
68	Grenade	0,001	0,001	0,001	-
69	Guatemala	0,028	0,027	0,027	(0,001)
70	Guinée	0,002	0,001	0,001	(0,001)
71	Guinée-Bissau	0,001	0,001	0,001	-
72	Guinée équatoriale	0,008	0,010	0,010	0,002
73	Guyana	0,001	0,001	0,001	-
74	Haïti	0,003	0,003	0,003	-
75	Honduras	0,008	0,008	0,008	-
76	Hongrie	0,291	0,266	0,266	(0,025)
77	Iles Marshall	0,001	0,001	0,001	-
78	Iles Salomon	0,001	0,001	0,001	-
79	Inde	0,534	0,666	0,666	0,132
80	Indonésie	0,238	0,346	0,346	0,108
81	Iran, République islamique d’	0,233	0,356	0,356	0,123
82	Iraq	0,020	0,068	0,068	0,048
83	Irlande	0,498	0,418	0,418	(0,080)
84	Islande	0,042	0,027	0,027	(0,015)
85	Israël	0,384	0,396	0,396	0,012
86	Italie	5,001	4,448	4,450	(0,551)
87	Jamaïque	0,014	0,011	0,011	(0,003)
88	Japon	12,535	10,833	10,839	(1,696)
89	Jordanie	0,014	0,022	0,022	0,008
90	Kazakhstan	0,076	0,121	0,121	0,045
91	Kenya	0,012	0,013	0,013	0,001
92	Kirghizistan	0,001	0,002	0,002	0,001
93	Kiribati	0,001	0,001	0,001	-
94	Koweït	0,263	0,273	0,273	0,010
95	République démocratique populaire lao	0,001	0,002	0,002	0,001
96	Lesotho	0,001	0,001	0,001	-
97	Lettonie	0,038	0,047	0,047	0,009
98	Liban	0,033	0,042	0,042	0,009
99	Libéria	0,001	0,001	0,001	-
100	Libye	0,129	0,142	0,142	0,013
101	Lituanie	0,065	0,073	0,073	0,008
102	Luxembourg	0,090	0,081	0,081	(0,009)
103	Madagascar	0,003	0,003	0,003	-
104	Malaisie	0,253	0,281	0,281	0,028
105	Malawi	0,001	0,002	0,002	0,001
106	Maldives, République des	0,001	0,001	0,001	-
107	Mali	0,003	0,004	0,004	0,001
108	Malte	0,017	0,016	0,016	(0,001)

Etats	OIT Barème pour 2013 Colonne 1 %	ONU Barème pour 2013-2015 Colonne 2 %	OIT Projet de barème pour 2014-15 Colonne 3 %	Augmentation (diminution) entre les colonnes 3 et 1 Colonne 4 %
109 Maroc	0,058	0,062	0,062	0,004
110 Maurice	0,011	0,013	0,013	0,002
111 Mauritanie	0,001	0,002	0,002	0,001
112 Mexique	2,357	1,842	1,843	(0,514)
113 Moldova, République de	0,002	0,003	0,003	0,001
114 Mongolie	0,002	0,003	0,003	0,001
115 Monténégro	0,004	0,005	0,005	0,001
116 Mozambique	0,003	0,003	0,003	-
117 Myanmar	0,006	0,010	0,010	0,004
118 Namibie	0,008	0,010	0,010	0,002
119 Népal	0,006	0,006	0,006	-
120 Nicaragua	0,003	0,003	0,003	-
121 Niger	0,002	0,002	0,002	-
122 Nigéria	0,078	0,090	0,090	0,012
123 Norvège	0,872	0,851	0,852	(0,020)
124 Nouvelle-Zélande	0,273	0,253	0,253	(0,020)
125 Oman	0,086	0,102	0,102	0,016
126 Ouganda	0,006	0,006	0,006	-
127 Ouzbékistan	0,010	0,015	0,015	0,005
128 Pakistan	0,082	0,085	0,085	0,003
129 Palaos	0,001	0,001	0,001	-
130 Panama	0,022	0,026	0,026	0,004
131 Papouasie-Nouvelle-Guinée	0,002	0,004	0,004	0,002
132 Paraguay	0,007	0,010	0,010	0,003
133 Pays-Bas	1,856	1,654	1,655	(0,201)
134 Pérou	0,090	0,117	0,117	0,027
135 Philippines	0,090	0,154	0,154	0,064
136 Pologne	0,828	0,921	0,922	0,094
137 Portugal	0,511	0,474	0,474	(0,037)
138 Qatar	0,135	0,209	0,209	0,074
139 République démocratique du Congo	0,003	0,003	0,003	-
140 Roumanie	0,177	0,226	0,226	0,049
141 Royaume-Uni	6,607	5,179	5,182	(1,425)
142 Russie, Fédération de	1,603	2,438	2,439	0,836
143 Rwanda	0,001	0,002	0,002	0,001
144 Saint-Kitts-et-Nevis	0,001	0,001	0,001	-
145 Sainte-Lucie	0,001	0,001	0,001	-
146 Saint-Marin	0,003	0,003	0,003	-
147 Saint-Vincent-et-les Grenadines	0,001	0,001	0,001	-
148 Samoa	0,001	0,001	0,001	-
149 Sao Tomé-et-Principe	0,001	0,001	0,001	-
150 Sénégal	0,006	0,006	0,006	-
151 Serbie	0,037	0,040	0,040	0,003
152 Seychelles	0,002	0,001	0,001	(0,001)
153 Sierra Leone	0,001	0,001	0,001	-
154 Singapour	0,335	0,384	0,384	0,049
155 Slovaquie	0,142	0,171	0,171	0,029
156 Slovénie	0,103	0,100	0,100	(0,003)
157 Somalie	0,001	0,001	0,001	-
158 Soudan	0,010	0,010	0,010	-
159 Soudan du Sud	-	0,004	0,004	0,004
160 Sri Lanka	0,019	0,025	0,025	0,006
161 Suède	1,065	0,960	0,961	(0,104)
162 Suisse	1,131	1,047	1,048	(0,083)
163 Suriname	0,003	0,004	0,004	0,001
164 Swaziland	0,003	0,003	0,003	-

Etats	OIT Barème pour 2013 Colonne 1 %	ONU Barème pour 2013-2015 Colonne 2 %	OIT Projet de barème pour 2014-15 Colonne 3 %	Augmentation (diminution) entre les colonnes 3 et 1 Colonne 4 %
165 République arabe syrienne	0,025	0,036	0,036	0,011
166 Tadjikistan	0,002	0,003	0,003	0,001
167 Tanzanie, République-Unie de	0,008	0,009	0,009	0,001
168 Tchad	0,002	0,002	0,002	-
169 République tchèque	0,349	0,386	0,386	0,037
170 Thaïlande	0,209	0,239	0,239	0,030
171 Timor-Leste	0,001	0,002	0,002	0,001
172 Togo	0,001	0,001	0,001	-
173 Trinité-et-Tobago	0,044	0,044	0,044	-
174 Tunisie	0,030	0,036	0,036	0,006
175 Turkménistan	0,026	0,019	0,019	(0,007)
176 Turquie	0,617	1,328	1,329	0,712
177 Tuvalu	0,001	0,001	0,001	-
178 Ukraine	0,087	0,099	0,099	0,012
179 Uruguay	0,027	0,052	0,052	0,025
180 Vanuatu	0,001	0,001	0,001	-
181 Venezuela, Rép. bolivarienne du	0,314	0,627	0,627	0,313
182 Viet Nam	0,033	0,042	0,042	0,009
183 Yémen	0,010	0,010	0,010	-
184 Zambie	0,004	0,006	0,006	0,002
185 Zimbabwe	0,003	0,002	0,002	(0,001)
TOTAL	100,000	99,961	100,000	0,000